



Rêver d'une vie meilleure

Le mariage d'enfants à travers les yeux des adolescents

Édité par Gina Crivello et Gillian Mann

Rêver d'une vie meilleure

Le mariage d'enfants à travers les
yeux des adolescents

Édité par
Gina Crivello et Gillian Mann

Young Lives
Oxford

Centre de recherches pour le développement international
Ottawa • Amman • Dakar • Montevideo • Nairobi • New Delhi

Rêver d'une vie meilleure : Le mariage d'enfants à travers les yeux des adolescents

Publié par Young Lives en 2020

Pages liminaires, sélection et introduction © Gina Crivello et Gillian Mann 2020

Chapitres individuels © contributeurs 2020

ISBN : 978-1-912485-30-7

Diffusé en vertu de la licence d'attribution Creative Commons 4.0.

<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.



Publié par :

Young Lives
Department of International Development
University of Oxford
3 Mansfield Road
Oxford OX1 3TB, UK
Tél : +44 (0) 1865 281751
Email : younglives@qeh.ox.ac.uk
www.younglives.org.uk

Publié conjointement avec :

Centre de recherches pour le développement international
CP 8500
Ottawa, Ontario K1G 3H9
Canada
www.crdi.ca / info@crdi.ca
ISBN : 978-1-55250-614-1 (cyberlivre du CRDI)

Les travaux de recherche présentés dans la présente publication ont été réalisés grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), établi à Ottawa, au Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ni de son Conseil des gouverneurs.

Citation recommandée :

Crivello, G. et G. Mann (eds) (2020) *Rêver d'une vie meilleure : Le mariage d'enfants à travers les yeux des adolescents*. Oxford : Young Lives/Ottawa : Centre de recherches pour le développement international.

Table des matières

Notes sur les contributeurs	5
Préface	10
Introduction	13
THÈME 1 : L'agentivité des adolescentes et leurs rôles dans la prise de décision concernant leurs mariages	21
L'articulation binaire du consentement et de la coercition dans le cadre du mariage d'enfants : Une critique	
Seama Mowri, Rafia Sultana, Subas Biswas, Raia Azmi, Sairana Ahsan et Sabina F. Rashid	23
Débloquer l'agentivité des filles : Leçons de l'étude interventionnelle Humsathi au Pakistan	
Farida Shaheed et Ghausia Rashid Salam	37
Briser le silence : Pourquoi est-ce que les jeunes femmes se marient ou cohabitent avec des hommes à un jeune âge au Pérou, et quelles en sont les conséquences ?	
Vanessa Rojas, Francis Bravo et Nikki van der Gaag	55
THÈME 2 : Vie quotidienne et expériences des filles, garçons et jeunes personnes mariés	69
Les vies hétérogènes des adolescentes et des jeunes femmes dans les bidonvilles urbains du Bangladesh	
Sairana Ahsan, Seama Mowri, Subas Biswas, Rafia Sultana, Raia Azmi et Sabina F. Rashid	71
L'histoire de Bridget : L'histoire en photos d'une mère adolescente en Zambie	
Gillian Mann et Oliver Mweemba	89
Le mariage précoce chez les adolescents et les hommes jeunes dans les bidonvilles des villes du Bangladesh	
Subas Biswas, Raia Azmi, Seama Mowri, Sairana Ahsan, Rafia Sultana et Sabina F. Rashid	107
THÈME 3 : Le mariage d'enfants dans le continuum des violences sexuelles et sexospécifiques	121
La consommation du mariage précoce comme une violence sexuelle : Analyse de la pertinence et des effets induits d'une stratégie de lutte par la perspective du droit à Kolda (Sénégal)	
Oumoul Khaïry Coulibaly-Tandian	123
La sécurité des femmes et des filles dans les espaces ruraux publics au Gujarat, en Inde : Un facteur qui contribue au mariage précoce	
Poonam Kathuria et Subhalakshmi Nandi, interviewées par Gina Crivello	135

THÈME 4 : Politiques et programmes pour réduire le mariage d'enfants dans différents contextes **145****Le mariage précoce au Mali, au Niger et au Togo : Des données provenant d'études menées dans les communautés locales**

Ambroise Aladji-Weka, Hugues Fonzan et Nicole Gbedeba Dagawa, avec Nikki van der Gaag 147

Politiques publiques et justice sociale dans la lutte contre les mariages d'enfants en Côte d'Ivoire et au Sénégal

Fatou Diop Sall, Koffi Ludovic Ehouma, Ramata Molo Thioune et Zeinaba Kane 151

Combattre le mariage précoce au Togo : Les leçons tirées d'une étude expérimentale réalisée par l'ONG Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) dans les cantons de Lama Tessi (région centrale) et de Tamongue (région des savanes)

Jean-Paul Akakpo-Ahianyio et Atavi Mensah Edorh, interviewés par Marie Reine Toudeka 163

Influencer la politique de réduction du mariage d'enfants en Inde

Renu Singh, interviewée par Kath Ford 173

Remerciements **181**

Notes sur les contributeurs

Sairana Ahsan est responsable du programme de santé reproductive et sexuelle pour l'ONG CARE Bangladesh, qui répond aux besoins des adolescentes et des femmes en matière de santé reproductive et sexuelle dans les situations d'urgence. Auparavant, elle a travaillé comme chercheuse à la School of Public Health de l'Université BRAC, à Dhaka. Elle est titulaire d'un Master en santé publique qu'elle a obtenu à l'Université du Bedfordshire, au Royaume-Uni, grâce à une bourse du Commonwealth. Sa carrière et sa recherche sont centrées sur les questions de la santé sexuelle et reproductive et des droits sexuels et reproductifs, la santé des femmes, le genre, la santé des adolescents, la santé sexuelle et reproductive dans l'éducation, et la représentation visuelle de la recherche et des connaissances.

Jean-Paul Akakpo-Ahianyo, docteur en sociologie, est professeur de sociologie de l'éducation et chercheur dans l'Unité de recherche démographique de l'Université de Lomé, au Togo. Il a soutenu les activités de suivi et d'évaluation et l'établissement de rapports de la composante togolaise de la recherche menée par l'ONG Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) sur le mariage précoce au Mali, au Niger et au Togo.

Ambroise Aladji-Weka cumule plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la communication, du digital, de l'informatique et de la gestion de projet. En tant que consultant pour l'ONG Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO), il gère la création du matériel publicitaire utilisé par cette organisation. Il a travaillé en étroite collaboration avec les parties prenantes et les collaborateurs lors de la production de l'infographie « Le mariage précoce au Mali, au Niger, et au Togo : Des données provenant d'études menées dans les communautés locales » présenté dans ce volume.

Raia Azmi est chercheuse postdoctorale et chargée de cours dans le cadre du Master en santé publique à la School of Public Health de l'Université BRAC. Elle est titulaire d'un MBBS (Bachelor of Medicine/Bachelor of Surgery) et d'un Master en santé publique. Ses recherches portent sur le mariage d'enfants, les personnes handicapées, la santé des adolescents, le genre, la santé et les droits sexuels et reproductifs, ainsi que sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la recherche.

Subas Biswas est chargé de recherche à la BRAC School of Public Health de l'Université BRAC, au Bangladesh. Il est titulaire de trois Masters en botanique, études du développement et santé publique et se concentre sur le genre, la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des communautés marginalisées et le développement. Il est spécialisé dans la conception de projets de recherches et d'interventions, y compris le développement de techniques de communication pour la sensibilisation et le changement des comportements et leur mise en œuvre.

Francis Bravo est un anthropologue de l'Université catholique pontificale du Pérou. Il est titulaire d'un diplôme en études et politiques de la jeunesse en Amérique latine de la Facultad latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO) en Argentine. Il est actuellement chercheur assistant au sein du Group for the Analysis of Development (GRADE). Il a participé à la Young Marriage and Parenthood Study (YMAPS) [Étude sur le mariage précoce et la parentalité précoce] au Pérou, en effectuant le travail de terrain et en contribuant à l'analyse des données.

Oumoul Khaïry Coulibaly-Tandian est titulaire d'un doctorat en anthropologie sociale et maître de conférences associée à l'École supérieure d'économie appliquée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Elle est spécialisée dans les questions de genre et la gestion des projets de développement, et est coordinatrice et chercheuse principale d'un projet de recherche-action sur l'accès à la justice des femmes et des filles rurales victimes de violences sexuelles au Sénégal et en Mauritanie.

Gina Crivello est chercheuse en chef au sein de l'équipe Young Lives de l'Université d'Oxford, au Royaume-Uni, où elle dirige les recherches sur le genre, l'adolescence et la jeunesse. Elle est co-responsable de la Young Marriage and Parenthood Study (YMAPS) [Étude sur le mariage précoce et la parentalité précoce] financée par le CRDI. Ses recherches actuelles explorent les trajectoires interdépendantes de la scolarisation, du travail et du mariage des filles et des garçons qui grandissent dans la pauvreté et le soutien dont ils ont besoin pendant de leur transition vers l'âge adulte.

Nicole Gbedeba Dagawa, avocate de formation, est assistante de communication à Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO). Elle a huit ans d'expérience dans le domaine du développement et du droit des femmes et des filles. Elle est titulaire d'un Master en droit public qu'elle a obtenu à l'Université Félix Houphouët-Boigny à Abidjan.

Fatou Diop Sall est anthropologue sociale à l'Université Gaston Berger de Saint Louis, au Sénégal, où elle est présidente du Commission sur le genre. Elle est membre de l'équipe d'enseignants du Certificat d'études supérieures de l'Institut des hautes études internationales (IHEID) à Genève, et coordinatrice du Groupe d'Études et de Recherche Genre et Société (GESTES). Diop Sall est également chef d'équipe du projet « Kick it like a girl: Women in the African public space » [Shoote comme une fille : les femmes dans les espaces publics africains] et mène actuellement des recherches sur le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest.

Atavi Mensah Eдорh est un statisticien spécialisé dans le traitement des données quantitatives, qui travaille au niveau international et national. Il a participé à la mise en place du projet sur le mariage précoce au Togo mené par l'ONG Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) ainsi qu'au traitement des données statistiques et à leur présentation et analyse.

Koffi Ludovic Ehouma, docteur en sociologie de la santé, est enseignant-chercheur de spécialité sociologie de la santé à l'Institut des sciences anthropologiques de développement à l'Université Félix Houphouët-Boigny, à Abidjan, depuis 2013. Il est responsable de l'Unité pédagogique Sciences, sociétés et développement.

Hugues Fonzan est le concepteur graphique de l'ONG Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO). Il gère toute la chaîne de production graphique des publications de la WiLDAF-AO. Il a conçu le design, les icônes et les éléments graphiques du document infographique « Le mariage précoce au Mali, au Niger, et au Togo : Des données provenant d'études menées dans les communautés locales » présenté dans ce volume.

Kath Ford est la directrice du programme Young Lives et est basée à l'Université d'Oxford. Avant de rejoindre Young Lives, Kath a travaillé pendant 14 ans comme conseillère en gouvernance au ministère britannique du Développement International. Dans le cadre de cet emploi, elle dirigeait un large éventail de politiques en Afrique et en Asie, concernant notamment la violence contre les femmes et les filles, la démocratie et la responsabilité locale, et la sécurité et l'accès à la justice.

Nikki van der Gaag est une consultante indépendante sur les questions de genre, Senior Fellow à l'Instituto Promundo, et, jusqu'en janvier 2019, a été directrice du programme Gender Justice and Women's Rights à Oxfam, au Royaume-Uni. Elle travaille avec Young Lives en tant que consultante depuis 10 ans, période durant laquelle elle a siégé au Young Lives International Advisory Board [Conseil consultatif international de Young Lives].

Zeinaba Kane est maître de conférences assimilée au Département d'ingénierie juridique de l'Université Alioune Diop de Bambey au Sénégal. Elle a reçu son doctorat de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Elle est chercheuse associée au Groupe d'Études et de Recherche Genre et Société (GESTES) de l'Université Gaston Berger à Saint-Louis, au Sénégal. Elle contribue à des modules d'enseignements spécialisés dans le droit de l'environnement, la gouvernance et le droit foncier. Kane enseigne au niveau Master à l'Institut national des droits de l'Homme de l'UCAD. Elle a participé à des études scientifiques portant sur le changement climatique, le droit des collectivités locales et les violences basées sur le genre et la migration.

Poonam Kathuria est la fondatrice-directrice de la Society for Women's Action and Training Initiatives (SWATI). Elle a plus de 20 ans d'expérience dans la prévention des violences sexospécifiques, l'autonomisation des femmes et le leadership. Son travail comprend la conception et la gestion de projets, l'analyse de la situation, la recherche-action et le développement des compétences de promotion des droits des femmes et des filles.

Gillian Mann, une anthropologue sociale, est co-responsable de la Young Marriage and Parenthood Study (YMAPS) [Étude sur le mariage précoce et la parentalité précoce] menée dans quatre pays. Elle est également responsable de la recherche et de l'évaluation pour Child Frontiers et chercheure adjointe pour Young Lives. Son travail vise à combler le fossé entre la recherche universitaire et politique et les interventions sur les questions liées au bien-être et à la protection des enfants.

Seama Mowri est une professionnelle du secteur du développement qui bénéficie d'une expérience variée en gestion de projets, en recherche qualitative et en conseil en stratégie. Elle est titulaire d'un MBA de l'Université de Toronto, au Canada, avec une spécialisation en économie. Elle s'intéresse à l'encadrement de l'autonomisation des femmes et à la manière dont celle-ci s'articule avec les rôles des hommes et des femmes, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'au développement économique.

Oliver Mweemba est un anthropologue qui travaille comme maître de conférences/chercheur au sein du département de promotion de la santé et d'éducation à la santé de la School of Public Health de l'Université de Zambie. Il est le co-chercheur principal de la Young Marriage and Parenthood Study (YMAPS) [Étude sur le mariage précoce et la parentalité précoce] en Zambie.

Subhalakshmi Nandi est directrice de la politique du bureau asiatique de l'International Center for Research on Women (ICRW). Elle a plus de 16 ans d'expérience dans la promotion de politiques, la formation de coalitions, la recherche et la pratique dans le domaine du genre et du développement en Asie du Sud, principalement en ce qui concerne le travail des femmes et leurs droits du travail, ainsi que l'économie politique de la violence.

Sabina F. Rashid est docteure en anthropologie médicale et doyenne et professeure à la School of Public Health de l'Université BRAC, au Bangladesh. Elle est chercheuse responsable du projet de recherche « Preventing early marriage in poor urban settlements in Bangladesh », financé par le CRDI. Ses domaines d'expertise sont la recherche ethnographique et qualitative. Ses recherches portent sur le genre, la santé et les droits sexuels et reproductifs, la sexualité et le bien-être des adolescents, des jeunes femmes et des hommes, les populations marginalisées, les droits de l'homme, la pauvreté urbaine, la gouvernance et les services de santé.

Vanessa Rojas est une doctorante à l'Université autonome de Barcelone en Espagne. Elle est titulaire d'une Licence en anthropologie et d'un Master en science politique qu'elle a obtenus à l'Université pontificale du Pérou. Elle est coordinatrice de la composante qualitative de l'étude Young Lives au Pérou et a dirigé les recherches qualitatives lors de la Young Marriage and Parenthood Study (YMAPS) [Étude sur le mariage précoce et la parentalité précoce] au Pérou. Elle est actuellement chercheuse adjointe au sein du Group for the Analysis of Development (GRADE).

Ghausia Rashid Salam est auteure, féministe et chercheuse, et a été chercheuse associée dans le département de santé et droits sexuels et reproductifs de Shirkat Gah – Women's Resource Centre, où elle a travaillé sur des questions telles que la construction du mouvement féministe, l'accès des femmes et des jeunes à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, et le mariage d'enfants et de jeunes. Actuellement, elle fait un Master sur le pouvoir, la participation et le changement social à l'Institute of Development Studies de l'Université du Sussex, au Royaume-Uni.

Farida Shaheed, directrice exécutive de Shirkat Gah – Women's Resource Centre, la première organisation féministe du Pakistan, et fondatrice du Women's Action Forum, promeut l'égalité des sexes depuis plus de trois décennies. Largement publiée et lauréate de plusieurs prix internationaux et nationaux, elle combine recherche, travail de terrain et plaidoyer. Première rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits culturels (2009-2015), elle a été membre de la National Commission on the Status of Women (2016-2019) et est trésorière de Dastak, un refuge indépendant pour femmes.

Navsharan Singh est une spécialiste régionale du programme Gouvernance et Justice du CRDI et est basée au Bureau régional pour l'Asie à New Dehli. Grâce à son expertise en matière de droits des femmes et droits humains en Asie du Sud, elle est compétente pour traiter des questions ayant trait à la santé reproductive et sexuelle, l'économie informelle,

la violence sexuelle et son impunité, la jurisprudence féministe, la participation politique des femmes et leurs droits économiques. Elle est titulaire d'un doctorat qu'elle a obtenu à l'Université de Carleton et d'un Master en économie et économie politique.

Renu Singh est la directrice exécutive du Centre de recherche politique de Young Lives en Inde et la directrice nationale de l'étude longitudinale Young Lives depuis 2010. Formée à la pédagogie Montessori, éducatrice spécialisée et psychologue scolaire, elle a été directrice de la School of Rehabilitation Sciences à l'Université de Delhi, ainsi que directrice du soutien technique, de la recherche, du suivi et de l'évaluation à Save the Children. Ses recherches portent sur les questions de genre, d'inclusion et d'éducation de la petite enfance.

Rafia Sultana est chercheuse associée à la BRAC School of Public Health de l'Université BRAC, au Bangladesh. Elle est titulaire d'une Licence et d'un Master en anthropologie sociale. Rafia se concentre sur la recherche qualitative et ses sujets de recherche incluent le genre et la diversité, la santé publique, les médias créatifs et la représentation visuelle de la recherche.

Ramata Molo Thioune est actuellement spécialiste régionale du programme Gouvernance et Justice du CRDI pour la région Afrique de l'Ouest et centrale et y supervise les chercheurs impliqués dans ce programme. Elle est experte en matière de sécurité des citoyens, de violences sexospécifiques, de droits sociaux, politiques et économiques des femmes, de gouvernance foncière, d'accès à la justice et de gouvernance inclusive, avec un intérêt particulier pour la situation des femmes et des jeunes. Elle a coordonné la consolidation des activités du CRDI sur le mariage précoce forcé.

Marie Reine Toudeka est assistante de recherche dans l'Unité de recherche démographique de l'Université de Lomé, au Togo, et est titulaire d'un doctorat en sociologie. Elle a participé à la collecte des données qualitatives et a rédigé les rapports pour le projet de recherche mené par l'ONG Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) sur le mariage précoce au Togo. Ses recherches portent sur les disparités entre les sexes et le statut des femmes.

Préface

Navsharan Singh et Ramata Molo Thioune

Le mariage d'enfants a fait l'objet d'une attention accrue au cours de ces 40 dernières années et les défenseurs des droits de la femme, les défenseurs des droits humains et les praticiens du développement plaident assidûment en faveur de politiques et d'actions visant à mettre un terme à cette pratique, car elle représente une violation des droits humains, des droits de la femme et des droits de l'enfant. Ces arguments ont été étayés par des lois, des traités et des conventions internationales telles que la Convention sur le consentement au mariage, les législations concernant l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Le mariage d'enfants figure aussi en tête des programmes de développement international. Les Objectifs de développement durable (ODD), qui définissent les priorités du développement durable à l'échelle mondiale jusqu'en 2030, comprennent la cible 5.3 visant à « éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine » (dans le cadre de l'Objectif 5, « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »). Plus de 190 pays ont adopté les ODD et se sont engagés à mettre fin au mariage d'enfants d'ici 2030.

La plupart des pays où le taux de mariage d'enfants est élevé ont également légiféré pour fixer un âge minimum légal de mariage, faisant ainsi du mariage d'enfants un délit pénal, et les populations admettent plus largement que le mariage nuit au bien-être et au développement physique, psychologique, social et économique des filles et des femmes. Les garçons et les jeunes hommes sont également touchés dans certains contextes. Ces mariages modifient souvent profondément la trajectoire de la vie d'enfants et des jeunes et peuvent causer des dommages physiques, en particulier lorsque les filles sont forcées d'avoir des relations sexuelles sans leur consentement libre et entier, ou sans en comprendre les conséquences.

Et pourtant, selon les estimations, 15 millions de filles enfants sont mariées par an à l'échelle mondiale. Les données suggèrent de nombreuses violations des droits humains et des lois écrites dans beaucoup de pays où le mariage d'enfants est pratique courante. En outre, de nombreux pays ont des systèmes juridiques pluralistes, et le droit et la pratique coutumiers sont souvent en contradiction avec le droit national et l'emportent sur celui-ci, ce qui rend son application difficile.

Comment se fait-il que cette pratique perdure en dépit des lois, des conventions et des preuves de ses effets néfastes ? Qu'est-ce qui explique la persistance du mariage d'enfants et comment appréhendons-nous cette question ? S'agirait-il seulement d'un « retard » des communautés au sein desquelles cette pratique est répandue ? Un examen plus approfondi de ces questions

suggère que ce sont les pratiques sociales et culturelles et les structures normatives qui encadrent et définissent la vie des femmes et des filles, et des hommes et des garçons, et qui sont continuellement inventées et réinventées pour assurer de tels résultats qui en sont la cause. La rigidité de ces pratiques sociales et culturelles est renforcée par des structures économiques et politiques spécifiques plus larges qui soutiennent une répartition inégale du pouvoir entre les sexes et des normes patriarcales.

Cependant, les résultats de travaux soutenus par le CRDI portant sur des pratiques tout aussi ancrées dans certaines communautés, telles que l'avortement sélectif en fonction du sexe, la préférence pour les fils, les mutilations génitales féminines et les crimes « d'honneur » sexospécifiques prouvent que les traditions ne sont pas immuables : elles sont établies au fil de l'histoire et, puisqu'on les établit, on peut aussi les abolir. En d'autres termes, le changement est possible : les attitudes peuvent être modifiées, on peut donner aux filles et aux femmes les moyens de devenir des agentes du changement et de développer leur agentivité par le biais de la résistance. On peut également développer, puis déployer, des stratégies effectives pour lutter contre la pratique du mariage d'enfants si on la comprend mieux et si on combine efficacement les programmes d'intervention, les mesures et les volontés politiques. Cette leçon a été extrêmement utile dans le cadre des travaux du CRDI visant à éliminer la pratique du mariage d'enfants.

Le programme Gouvernance et Justice, dirigé par le CRDI, qui a pour but de prévenir et de mettre un terme à la pratique du mariage d'enfants, s'appuie sur des perspectives féministes des points de vue historiques, sociologiques et politiques qui montrent que le mariage précoce et le mariage d'enfants sont un phénomène associé à la subordination structurelle des femmes et des filles, et qu'ils acquièrent une signification différente dans des contextes sociaux et historiques différents. Les études féministes mettent en évidence une longue histoire de subordination des femmes et des filles en termes de contrôle sur leur corps, et du contrôle de leur sexualité et de leur travail, ainsi que dans la façon dont les filles et les femmes deviennent les incarnations de l'honneur de la communauté et des normes sociales. Les leçons tirées d'autres travaux soutenus par le CRDI, dans des contextes de conflit où les jeunes filles sont mariées pour les protéger contre le risque de violences sexuelles perpétrées par l'agresseur pour humilier la communauté, nous aident aussi à mieux appréhender ce phénomène. Les faits montrent comment l'institution du mariage est utilisée pour défendre la moralité sociale patriarcale et apaiser les inquiétudes sociales face à l'idée d'une sexualité débridée des filles, et justifiée en tant que pratique profondément enracinée qui fait partie d'une religion ou d'une culture depuis des générations. Que la pratique soit justifiée comme culturelle ou religieuse, elle est enracinée dans des relations de pouvoir inégales entre les sexes, exercées à travers le contrôle de la sexualité des filles et des femmes.

Le programme Gouvernance et Justice contextualise le mariage d'enfants dans une perspective de droits et de justice, en mettant l'accent sur les violences sexospécifiques. Les travaux financés dans le cadre de ce programme ont été menés pour mettre en avant les liens entre le mariage précoce et le mariage d'enfants et les violences sexospécifiques et les relations de pouvoir inégales au sein des sociétés dans des contextes spécifiques. Les enseignements tirés de chaque contexte sont variés et les trajectoires du changement sont tout autant diverses, ce qui souligne la nécessité d'une compréhension contextuelle

de la manière dont le mariage d'enfants s'articule dans chaque structure socioculturelle et économique spécifique. Dans le cadre de cette initiative, les résultats et la portée des changements n'ont pas été seulement appréhendés en termes d'indicateurs démographiques, mais également en termes de modification des facteurs structurels qui maintiennent la prévalence du mariage d'enfants. Ce travail s'appuie sur des connaissances tirées de la littérature scientifique, mais adopte une approche orientée vers l'action, et cherche à initier des changements réels pour répondre à la question sensible du mariage d'enfants et s'attaquer à cette pratique qui perdure depuis trop longtemps.

Introduction

Gina Crivello et Gillian Mann

Ce livre présente les résultats et les enseignements tirés d'un ensemble de projets de recherche internationaux portant sur « Le Mariage précoce et le mariage précoce forcé » qui ont été soutenus par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) depuis 2015. Le CRDI a choisi de financer ces projets dans le but d'atteindre la cible 5.3 de la liste des Objectifs de développement durable (ODD) qui vise à éliminer le mariage d'enfants et toutes les pratiques préjudiciables traditionnelles d'ici 2030. Prises dans l'ensemble, ces études nous permettent d'abord de rassembler les résultats de projets de recherche observationnels et d'études interventionnelles et mettent à jour les facteurs qui affectent les choix des familles, des couples, des communautés et des acteurs au sens large en matière de choix matrimoniaux pour les filles et les garçons, ainsi que les expériences subjectives des filles et des garçons dans ces contextes. Ensuite, ces études nous permettent d'identifier les mesures les plus efficaces dans la lutte pour retarder et abolir le mariage d'enfants et pour autonomiser les filles et leurs familles.

En tant que rédactrices en chef de ce livre et co-responsables de la YMAPS, l'un des projets subventionnés par le CRDI, nous avons adopté une approche inclusive et avons donné la possibilité à tous les projets financés par le CRDI de contribuer à ce volume. Par conséquent, nous avons dû travailler dans deux langues, l'anglais et le français, et juxtaposer programmes d'intervention et études observationnelles. Notre appel à contribution était ouvert à une variété de formats : la collection regroupe donc des contributions traditionnelles, des photoreportages, des transcriptions d'entretiens avec des experts et des infographies. L'ensemble de ces chapitres couvre de multiples contextes nationaux et régionaux – Bangladesh, Côte d'Ivoire, Inde, Mali, Niger, Pakistan, Pérou, Sénégal, Togo et Zambie – et offre un aperçu des divers moteurs et manifestations du mariage d'enfants dans différents contextes.

La variété des projets de recherche a également entraîné des variations dans le langage et les concepts utilisés. Plutôt que d'imposer l'uniformité, les auteurs ont été encouragés à utiliser leurs concepts préférés, notamment « mariage d'enfants », « mariage d'enfants et mariage précoce », « mariage précoce » et « mariage précoce ou d'enfants ». Ils utilisent parfois ces concepts connexes de manière interchangeable pour désigner tout mariage formel ou union informelle lorsque l'un des intéressés ou les deux ont moins de 18 ans.

Ce volume est divisé en quatre sections thématiques. Bien que la plupart des chapitres explorent plus d'un thème, ils sont regroupés en fonction de ceux qui ont eu le plus de résonance et de la contribution unique apportée par chacun des chapitres. Nous espérons que ce volume offrira de nouvelles connaissances et de nouvelles perspectives à tous ceux qui le consulteront, notamment les chercheurs, les décideurs politiques, les prestataires de programmes et de services, les organisations communautaires et non gouvernementales, les organismes multilatéraux et autres partis intéressés.

Thème 1 : L'agentivité des adolescentes et leurs rôles dans la prise de décision concernant leurs mariages

Les campagnes visant à éliminer le mariage d'enfants soulignent, pour la plupart, le statut de victime des femmes et le manque de choix des filles lorsqu'elles se marient avant l'âge de 18 ans. Cependant, les trois chapitres du Thème 1 mettent en évidence la complexité de l'agentivité et du rôle des adolescentes dans la prise de décision concernant leurs mariages et suggèrent que des approches plus nuancées sont nécessaires. Chacun à leur façon, tous les projets présentés dans ce livre traitent de la question de l'agentivité des filles, de leur consentement et de la possibilité qu'elles avaient (ou non) de faire leur propre choix en termes de mariage : si elles souhaitaient se marier, quand et avec qui. Ainsi, toutes les interventions avaient pour objectif de favoriser l'autonomisation des filles. Tous les projets ont été mis en place en réponse à une réalité qui perdure : beaucoup de filles qui sont mariées avant d'avoir 18 ans sans avoir eu leur mot à dire se retrouvent par la suite dans des situations où les relations de pouvoir au sein de leur nouveau foyer marital sont inégales. On constate que la génération actuelle des adolescentes exerce un plus grand choix quant à la question du mariage, mais que ce choix peut également comporter certains risques, par exemple la perte du soutien de leurs familles pour les couples qui choisissent de se marier de façon informelle ou un arrêt brutal de la scolarisation avant son terme pour les filles, comme pour les garçons. L'inclusion de projets menés dans différents contextes sociaux et géographiques révèle qu'il peut être difficile de mesurer le degré d'agentivité et d'autonomie des filles dans des contextes où celles-ci n'ont que peu d'alternatives en termes de choix de vie, et où elles ne sont pas considérées, et ne se considèrent pas elles-mêmes, comme des agents autonomes libres d'agir dans le monde, indépendamment d'autres personnes.

Le premier chapitre de cette section, rédigé par Seama Mowri et ses collègues, utilise des données ethnographiques et qualitatives, ainsi que les résultats d'enquêtes menées en région urbaine au Bangladesh pour remettre en question les notions de consentement et de coercition dans le contexte du mariage d'enfants. Les auteurs soutiennent que la question du mariage d'enfants est trop souvent abordée en fonction d'une opposition binaire entre les mariages « d'amour » et les mariages « arrangés », une opposition fondée sur une définition simpliste de la notion de consentement. Ces chercheurs proposent de concevoir le consentement en termes d'un continuum qui varie selon le degré plus ou moins élevé de contrainte imposée, représentation qui correspond mieux à la réalité sociale du choix contraint. Ils soulignent la nécessité d'accorder une plus grande attention aux contextes dans lesquels le consentement est négocié, et démontrent que, dans les bidonvilles dans lesquels ils ont mené leurs enquêtes, le consentement au mariage n'est presque jamais exempt d'un degré d'obligations socioculturelles, de persuasion, de contrôle de la sexualité féminine et de menaces et de pressions exercées par différents acteurs.

Le chapitre suivant, rédigé par Farida Shaheed et Ghausia Rashid Salam, décrit l'étude interventionnelle Humsathi, dans le Pakistan rural, qui avait pour objectif principal de « débloquer l'agentivité des filles ». Les auteures décrivent les défis et les succès de la mise en place d'« espaces sûrs pour les adolescentes » afin de renforcer à la fois l'agentivité des filles et le support intergénérationnel dans le but de retarder les mariages d'enfants. Dans le contexte rural pakistanais, l'agentivité des filles est limitée par un grand nombre

de contraintes. Les jeunes corps féminins sont contrôlés en termes de mobilité, de tenue vestimentaire, de conduite et d'attentes sociétales et la puberté est perçue comme le signe que les filles sont prêtes à se marier. La norme veut que les décisions concernant le mariage soient prises pour les filles, parfois même à la naissance, et les filles ou les familles qui refusent de suivre cette pratique coutumière risquent d'endommager des liens familiaux complexes, de ternir l'honneur de leurs familles et de voir des alliances entre différentes familles se dissoudre. Cette intervention est parvenue à développer les compétences des filles pour qu'elles puissent retarder leurs mariages grâce à un réseau de soutien plus large. Un thème récurrent dans ce chapitre et dans d'autres chapitres de ce volume est la nécessité de briser le silence qui entoure le corps des jeunes femmes, et qui mine leur confiance en soi et leur agentivité.

En effet, « Briser le silence » est le titre du chapitre rédigé par Vanessa Rojas et ses collègues, un chapitre qui examine les expériences de jeunes femmes en matière de mariages informels, de cohabitation et de grossesse précoce au Pérou, où les normes sexospécifiques rigides, le contrôle de la sexualité des adolescentes, la stigmatisation sociale des relations sexuelles hors mariage et les conditions économiques se conjuguent pour limiter les choix des adolescentes. Les auteurs décrivent comment, la plupart du temps, le désir d'indépendance et de sécurité matérielle, les grossesses non désirées et la nécessité d'échapper à un foyer parental violent poussent les adolescentes à choisir une union informelle plutôt que le mariage et à emménager avec leurs petits amis. Selon les auteurs, l'école a un rôle déterminant à jouer car elle peut apprendre aux filles et aux garçons à remettre en cause, dès leur plus jeune âge, les rôles sexospécifiques qui dominent la société dans laquelle ils grandissent. Les enfants et les adolescents de sexes masculin et féminin devraient alors avoir la confiance d'envisager et de suivre une voie différente de celle qui conduit à la cohabitation et à la parentalité précoces.

Ces chapitres, ainsi que d'autres dans ce volume, montrent que les interventions qui adoptent des approches visant l'autonomisation semblent être plus efficaces lorsqu'elles impliquent de multiples acteurs de la vie des filles et lorsqu'elles s'efforcent de changer à la fois les compétences individuelles et les rapports de pouvoir plus larges. De plus, il est important de contextualiser les concepts tels que « l'agentivité » et « l'autonomisation », et d'investir dans la recherche longitudinale pour évaluer les résultats et les impacts des interventions au fil du temps.

Thème 2 : Vie quotidienne et expériences des filles, garçons et jeunes personnes mariés

Le Thème 2 rassemble trois contributions portant sur la vie quotidienne et les expériences des filles et des garçons ou des jeunes personnes mariés. En dépit des lois et des politiques qui interdisent le mariage d'enfants de sexes masculin et féminin dans de nombreux pays, le mariage est toujours perçu par de nombreuses familles, ainsi que par leurs enfants eux-mêmes, comme le meilleur moyen de protéger les filles contre les abus sexuels, l'exploitation et la maltraitance au sein de leurs foyers et contre les grossesses hors mariage, le VIH et autres maladies sexuellement transmissibles et les violences sexuelles au sein de leurs communautés. C'est aussi un moyen de protéger la réputation de la jeune fille et l'honneur de sa famille et de lui assurer ainsi qu'à sa famille, de meilleures conditions économiques,

matérielles et sociales. C'est un mécanisme qui solidifie les liens entre les familles et la cohésion et la survie de la communauté, surtout en temps de crise. De plus, se marier et fonder une famille sont généralement considérés comme des étapes essentielles du passage à l'âge adulte et la concrétisation des rôles sexospécifiques socialement acceptables pour la femme et l'homme. Le mariage d'enfants est omniprésent dans des contextes caractérisés par la précarité économique, des opportunités limitées, le manque de services de base et l'incertitude quant à l'avenir. La réalité quotidienne à laquelle ils font face pousse souvent les familles et les adolescents eux-mêmes (filles et garçons) à choisir le mariage, qui paraît l'option la plus sûre.

Dans leur photoreportage illustrant la vie de six adolescentes et jeunes femmes qui vivent dans les bidonvilles de Dhaka, au Bangladesh, Sairana Ahsan et ses collègues nous offrent un aperçu de la réalité multiple de la vie des filles dans ces milieux, et exposent l'ensemble des facteurs personnels, familiaux et sociaux qui favorisent le mariage de ces individus ou, au contraire, l'empêchent. Parmi les filles et les jeunes femmes que nous rencontrons dans ce chapitre se trouvent deux filles mariées, Rekha et Rupa, toutes deux âgées de 16 ans. Leurs histoires mettent en avant à quel point les parcours divers pouvant mener au mariage d'enfants et la façon dont la vie maritale à l'issue de celui-ci peut varier : Rekha a choisi de se marier pour échapper aux conditions difficiles et dangereuses dans lesquelles elle vivait, et Rupa s'est enfuie pour se marier avec un homme de six ans son aîné contre l'avis de ses parents. Alors que Rekha regrette de s'être mariée et déplore les sacrifices et les contraintes liés à son nouveau statut d'épouse, pour Rupa, qui a commencé des études supérieures et s'engage dans sa communauté, le mariage présente moins d'obstacles. En mettant les parcours de ces deux filles côte à côte et en décrivant également les parcours de certains de leurs pairs non mariées, les auteurs nous rappellent que les facteurs qui s'entrelacent pour former les expériences personnelles de chacune sont complexes et qu'il est important de saisir et de comprendre l'hétérogénéité de ces facteurs, y compris en ce qui concerne le mariage des filles.

Gillian Mann et Oliver Mweemba ont recours à une histoire en photos pour nous donner un aperçu de l'expérience vécue du mariage précoce en Zambie. Ils présentent des photos prises par Bridget, une jeune mère divorcée de 18 ans, afin d'explorer la question plus large : « qu'est-ce qu'être mère ou père ? » À travers les photos prises par Bridget et les textes qui les accompagnent, nous apprenons en quoi consiste sa vie de tous les jours, ainsi que ses buts, ses priorités et les obstacles auxquels elle doit faire face. Tout comme les témoignages des filles, des garçons et des jeunes femmes et jeunes hommes mariés du Bangladesh, l'histoire de Bridget met à jour les circonstances complexes et multiformes qui entourent le mariage précoce, la parentalité précoce et le divorce dans des contextes caractérisés par la pauvreté et les inégalités.

Le chapitre de Sairana Ahsan et ses collègues et celui de Gillian Mann et Oliver Mweemba se concentrent sur l'expérience des filles en matière de mariage, de parentalité et de divorce. Les informations qu'ils nous révèlent sont enrichies par la juxtaposition avec des parcours de garçons et de jeunes hommes mariés précocement. L'intérêt accru pour la recherche sur l'expérience et le point de vue masculin en matière de mariage d'enfants a révélé la prévalence de cette pratique parmi des groupes spécifiques de garçons et de jeunes hommes dans

différents contextes. Dans leur chapitre, Subas Biswas et ses collègues présentent l'étude qu'ils ont menée auprès d'adolescents qui grandissent dans les bidonvilles de Dhaka, au Bangladesh. Ils se concentrent sur les attitudes sociétales quant à la masculinité et les rôles sexospécifiques attribués aux hommes qui influencent la prise de décision concernant le mariage des garçons et de leurs familles. Dans ces espaces, souvent caractérisés par la pauvreté et une mobilité économique et sociale réduite, être marié est une façon pour les garçons et les jeunes hommes d'afficher le fait qu'ils sont de « vrais hommes ». Leurs récits révèlent les défis complexes et souvent écrasants auxquels les jeunes maris doivent faire face dans ces circonstances.

Thème 3 : Le mariage d'enfants dans le continuum des violences sexuelles et sexospécifiques

Les deux chapitres réunis dans le Thème 3 se penchent sur la question de la relation entre le mariage d'enfants et les violences sexuelles et sexospécifiques à travers des études menées au Sénégal et en Inde. Suivant le fil thématique établi dans le Thème 1, ces chapitres considèrent à travers le prisme des violences sexuelles et sexospécifiques le consentement au mariage et la capacité des épouses enfants à agir de manière indépendante dans le cadre de mariages précoces et forcés.

Le chapitre de Oumoul Khaïry Coulibaly-Tandian, comme beaucoup d'autres études financées par le CRDI, répond au manque fondamental de choix en termes de mariage pour les filles et les jeunes femmes sénégalaises. L'auteure soutient que le mariage d'enfants est un viol accepté par la société car les moins de 18 ans n'ont pas les capacités requises pour consentir au mariage ou aux relations sexuelles conjugales. Son chapitre présente une étude interventionnelle dans la région de Kolda, où le mariage d'enfants perdure en dépit des lois et des politiques sévères que le gouvernement sénégalais a mis en place dans le but de réduire cette pratique. L'objectif premier de cette intervention était de développer les compétences des filles et des femmes pour qu'elles puissent avoir recours à la justice et de faciliter leur collaboration avec des alliés stratégiques afin de renforcer les relations et les systèmes de soutien qui les entourent.

De même, l'objectif central de l'étude interventionnelle kNOw Fear dans le Gujarat rural, en Inde, était de renforcer les compétences de leadership et la confiance en soi des filles et des femmes et de favoriser la mise en place d'un environnement dans lequel le risque d'agressions sexuelles et d'agressions sexospécifiques dans les espaces publics est réduit. Dans leur chapitre, Poonam Kathuria et Subhalakshmi Nandi décrivent la méthodologie féministe développée lors du projet kNOw Fear pour renforcer les systèmes politiques locaux et briser le silence et la stigmatisation qui entourent les violences sexuelles subies par les filles et les femmes dans les espaces publics des zones rurales. S'attaquer à la peur sociale liée au harcèlement sexuel des filles et des femmes dans les espaces publics est extrêmement important, affirment-elles, car ce sont ces craintes qui poussent les familles à retirer les filles des écoles et à les confiner à l'intérieur du foyer et les marier précocement.

Thème 4 : Politiques et programmes pour réduire le mariage d'enfants dans différents contextes

Le Thème 4 explore les résultats et les conclusions qui ont pu être tirées de politiques et programmes qui visent à réduire les mariages d'enfants dans différents contextes. Plusieurs des projets financés par le CRDI étaient des études interventionnelles : la plupart d'entre elles étaient axées sur le développement de l'autonomie dans une optique où les filles et les femmes étaient conçues comme agentes centrales de la réduction et de l'élimination des mariages d'enfants dans leurs communautés. Le Thème 4 rassemble quatre chapitres qui traitent de cet important sujet.

L'organisation non gouvernementale WiLDAF-AO et ses partenaires ont pour but de mener des interventions efficaces et durables pour éliminer la pratique du mariage d'enfants dans les communautés rurales du Mali, du Niger et du Togo. Dans le cadre de ces efforts, WiLDAF-AO a analysé les preuves statistiques sur le mariage d'enfants dans ces régions et les opinions exprimées par les habitants sur les causes et les conséquences de cette pratique. Le document infographique inclus dans ce livre illustre l'ensemble des caractéristiques personnelles et contextuelles de la vie des filles, des familles et des communautés qui motivent le mariage d'enfants dans ces contextes et met en évidence le large éventail de réponses possibles dans des situations et des circonstances différentes. Dans chacune de ces localités, des documents adaptés à la situation locale visant à informer les habitants, ainsi que des services et un système de soutien spécifiques doivent être conçus et soigneusement mis en place. Ce mode de travail a permis à la WiLDAF-AO et à ses partenaires dans chaque pays de s'appuyer sur les opinions, les motifs et les initiatives en place au sein des communautés. Il met en évidence l'importance de soutenir et de travailler avec les structures et les réseaux préexistants pour lutter contre le mariage d'enfants.

Ailleurs en Afrique de l'Ouest, Fatou Diop Sall et ses collègues utilisent le cadre analytique de la justice sociale, selon lequel tous les citoyens doivent bénéficier des mêmes droits, quels que soient leur âge, sexe, lieu de résidence et les circonstances économiques et sociales dans lesquelles ils se trouvent, et posent la question de savoir pourquoi, en dépit des lois strictes qui interdisent le mariage des personnes de moins de 18 ans en Côte d'Ivoire et au Sénégal, cette pratique perdure. Pour y répondre, les auteurs explorent les impacts différentiels des politiques dans les zones rurales et urbaines de ces deux pays. Ils constatent en fin de compte que, bien qu'un certain nombre d'initiatives soient en cours, celles-ci ont tendance à être mal coordonnées, inégalement déployées dans les zones rurales et urbaines, et insuffisamment ciblées sur ceux qui ont le plus besoin de soutien et de sensibilisation. Les auteurs affirment que pour qu'un changement réel et durable se fasse en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au-delà, il faudrait mettre en place des politiques publiques systématiques pour stimuler le développement et la coordination d'interventions multisectorielles afin de lutter contre le mariage d'enfants au niveau national et local.

Au Togo, comme en Côte d'Ivoire et au Sénégal, le mariage d'enfants est chose commune, surtout dans les zones rurales. Lors d'un entretien avec Marie Reine Toudeka, Jean-Paul Akakpo-Ahianyio et Atavi Mensah Edorh expliquent pourquoi les régions de Lamma-Tessi et de Tamongue ont la plus forte prévalence de mariage d'enfants, et décrivent les interventions

qu'ils ont conçues et mises en œuvre pour réduire les taux de mariage précoce dans plusieurs communautés. Le but de ces activités était de former les filles et les femmes pour qu'elles aient de meilleures connaissances sur les conséquences négatives du mariage d'enfants, et des compétences pratiques pour sensibiliser leurs communautés et se défendre elles-mêmes, ainsi que leurs pairs. L'entretien souligne l'importance de développer des politiques, des services et des programmes qui s'appuient sur les points forts et les compétences nouvelles des jeunes qui sont désormais capables d'établir des liens et des alliances entre eux, et avec les adultes, les chefs religieux et les gardiens des traditions, ainsi qu'avec d'autres personnes pour que le changement soit durable.

Le dernier chapitre est un entretien de Kath Ford avec Renu Singh qui décrit comment l'utilisation de données longitudinales et l'analyse de recensements ont permis à la Cour suprême indienne de prononcer un jugement historique en 2017 selon lequel tout mari ayant des relations sexuelles avec une épouse mineure commet un viol. Elle souligne que, bien que l'Inde ait des lois fortes en matière de viol, jusqu'à ce jour, le viol conjugal n'était pas reconnu, même dans les cas où l'épouse était mineure. En puisant dans son expérience personnelle, Singh souligne à quel point il est important d'interagir en continu avec les décideurs politiques, et de faire preuve de souplesse et de réactivité face aux opportunités politiques qui se présentent, ce qui est possible lorsque l'on peut communiquer des données dans des formats facilement accessibles aux décideurs politiques.

Toutes les contributions réunies dans ce volume portent sur de multiples questions qui se recoupent. L'espace limité de ces quelques pages ne permet pas aux auteurs d'exposer pleinement l'ampleur et la richesse des données, des résultats issus de leurs projets, ou de leurs impacts. Nous encourageons les lecteurs à suivre les projets présentés dans ce livre. Nous espérons que les nouveaux éléments de réflexion et les données récentes présentés dans ce volume vont permettre d'approfondir la façon dont les expériences des filles, des garçons et des jeunes mariés précocement sont appréhendées et de mieux comprendre les facteurs qui prédisposent ou motivent la pratique du mariage d'enfants ainsi que ses implications plus larges en termes de santé et de droit sexuels et reproductifs, et les moyens de briser les cycles intergénérationnels de la pauvreté et de l'inégalité des sexes. En outre, notre objectif est de démontrer, grâce à l'ensemble de ces résultats, non seulement l'importance d'utiliser des approches nuancées et adaptées au contexte dans lequel on intervient dans le but de réduire et d'abolir le mariage d'enfants, mais aussi l'interdépendance de cette question et de nombreuses autres auxquelles les enfants et les familles sont confrontés dans le monde entier.



THÈME 1 :

L'agentivité des adolescentes et leurs rôles dans la prise de décision concernant leurs mariages

1. L'articulation binaire du consentement et de la coercition dans le cadre du mariage d'enfants : Une critique

Seama Mowri, Rafia Sultana, Subas Biswas, Raia Azmi, Sairana Ahsan et Sabina F. Rashid

2. Débloquent l'agentivité des filles : Leçons de l'étude interventionnelle Humsathi au Pakistan

Farida Shaheed et Ghausia Rashid Salam

3. Briser le silence : Pourquoi est-ce que les jeunes femmes se marient ou cohabitent avec des hommes à un jeune âge au Pérou, et quelles en sont les conséquences ?

Vanessa Rojas, Francis Bravo et Nikki van der Gaag



L'articulation binaire du consentement et de la coercition dans le cadre du mariage d'enfants

Une critique

**Seama Mowri, Rafia Sultana, Subas Biswas, Raia Azmi,
Sairana Ahsan et Sabina F. Rashid**

BRAC James P Grant School of Public Health, BRAC University, Dhaka, Bangladesh
Auteure correspondante : seama.mowri@gmail.com

1. Introduction

La rhétorique qui entoure la question du mariage d'enfants continue d'être formulée en termes binaires, la différence entre les mariages « arrangés » et ceux « d'amour » reposant sur la notion de consentement.¹ Le contexte dans lequel la notion de consentement est construite reste cependant moins exploré. « L'absence de consentement » est un concept très difficile à définir. La plupart des études ont tendance à se concentrer sur les histoires des victimes de non-consentement et comment les aider (Abu Amara, Guiné et Hamel 2013) plutôt que de chercher à définir ce qu'est le consentement. Ceci est lié au fait que cette recherche concerne les femmes qui déclarent avoir été victimes de mariages forcés. Dans l'ensemble, le concept de consentement reste relativement vague et peu étudié. Il est important de remédier à cette situation et de convenir collectivement de ce en quoi consiste le consentement affirmatif, afin que nous puissions vraiment savoir dans quelle mesure la théorie et la pratique coïncident, et si un véritable consentement est possible dans un contexte de pauvreté.

Dans ce chapitre, nous examinons la construction socioculturelle du consentement, en particulier en ce qui concerne le mariage précoce et le mariage d'enfants,² et les inégalités structurelles croisées qui contraignent certains groupes de jeunes femmes dans les bidonvilles urbains du Bangladesh. Comme Nicole-Claude Mathieu (1985) l'a souligné à juste titre, « céder n'est pas consentir ». De même, l'analyse des 65 entretiens qualitatifs que nous avons conduits avec des adolescentes et des jeunes femmes suggère que le consentement au mariage n'est presque jamais exempt d'obligations socioculturelles, d'un contrôle de la sexualité, d'une persuasion, de pressions, de menaces et de l'usage de la force de la part de différents acteurs.

Nous explorons différentes situations dans lesquelles les jeunes filles ont succombé à la pression sociale et ont consenti à se marier. Cependant, la « pression » dans ce contexte ne se limite pas nécessairement à la violence ou à l'intimidation, mais plutôt au mariage en tant que norme qui ne peut être contestée. Les filles voient leurs mariages précoces et leur manque d'alternatives comme étant le fruit de circonstances « indépendantes de leur volonté ». L'affection qu'elles ressentent pour leurs parents, et la confiance qu'elles ont en eux, les empêchent de qualifier leurs obligations de coercitions. Cependant, dans certains cas, des filles ont affirmé avoir été « obligées de consentir » à épouser leurs petits amis qui se seraient autrement « suicidés ». Il est capital de contextualiser ces récits pour déterminer comment s'articule le continuum consentement–coercition.

1 Dans le contexte des bidonvilles, un mariage d'amour entre deux partenaires consentants (mineurs ou non) est généralement le résultat d'une relation amoureuse (ou de rencontres en cachette pour échapper au regard désapprobateur des parents et des pairs) qui doit être régularisée par le mariage pour gagner l'acceptation sociale et pouvoir continuer.

2 Les discours sur les droits humains définissent le « mariage d'enfants » comme un mariage impliquant un conjoint de moins de 18 ans (Bunting 2005; Bunting, Lawrance et Roberts 2016). Cette définition porte en elle la notion que les personnes en dessous de cet âge ne sont pas en mesure de donner un consentement éclairé concernant leur avenir. Ici, nous utilisons les termes mariage d'enfants et mariage précoce de manière interchangeable, et les deux termes décrivent le mariage d'une personne de moins de 18 ans.

2. Contexte

2.1. Mariages arrangés, mariages d'amour et « quelque chose entre les deux »

Le mariage d'enfants reste très répandu en Asie du Sud, où plus de la moitié de tous les mariages en sont (ICRW 2013). Malgré des lois bien intentionnées, la forte incidence des mariages d'enfants en Asie du Sud est l'un des plus grands défis en matière de droits humains pour le développement de la région. Une combinaison dangereuse de pauvreté et de coutumes traditionnelles, profondément ancrées dans les sociétés patriarcales, continue d'alimenter la pratique néfaste du mariage précoce, en particulier celui des filles. Les contraintes économiques, les lois coutumières, la culture et la tradition font souvent fi des politiques et de la législation nationales, et compromettent l'efficacité des programmes d'éducation existants qui visent à prolonger la durée de scolarisation des filles.

Le Bangladesh a l'un des taux de mariage d'enfants les plus élevés au monde (UNICEF-UNFPA 2017). Bien que l'âge légal du mariage au Bangladesh soit de 18 ans pour les filles, l'enquête démographique de santé de 2009 [Demographic and Health Survey 2009] a montré que l'âge médian au premier mariage pour les femmes âgées de 20 à 24 ans était de 16,4 ans (NIPORT 2010). C'est le cas malgré que le mariage d'enfants soit punissable au Bangladesh en vertu de la Loi sur les restrictions du mariage d'enfants (2017). Cependant, les sanctions sont faibles, avec une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à seulement un mois, ou une amende équivalant à environ 12,50 US dollars (USD), ou les deux (Gouvernement de la République populaire du Bangladesh 2017).

2.2. Le consentement n'est pas binaire

Mathieu (1985) a mis en avant le fait que les femmes sont poussées à donner leur consentement malgré elles, car elles font l'objet de nombreuses pressions auxquelles elles « cèdent » plutôt que de consentir vraiment, ce qui crée des situations paradoxales dans lesquelles on a l'impression que le dominé est volontaire. De plus, le consentement au mariage a tendance à être vaguement délimité par des contraintes et des valeurs ancrées dans un système de normes sociales où le consentement devient une notion entièrement relative; où l'extraction du consentement se fait dans un environnement de forte coercition sociale dans lequel un ensemble varié de processus conduit une personne à se « soumettre » et à « consentir » extérieurement, et même à exprimer le « souhait » de se marier (Abu Amara, Guiné et Hamel 2013). On voit souvent que, même si la violence est la manifestation la plus palpable et identifiable de la contrainte à l'origine du consentement, elle est également loin d'être le seul moyen de pression. Les normes sociales contribuent à la création d'une hiérarchie entre les jeunes femmes et leurs familles, et leur internalisation affecte la capacité des femmes à exprimer leurs souhaits et à s'assurer qu'ils soient respectés.

2.3. L'agentivité des femmes et la prise de décision dans un contexte d'oppression

Les jeunes femmes sont souvent considérées comme faisant preuve d'agentivité, c'est-à-dire comme agissant de manière indépendante et faisant leurs propres choix libres, « dans la limite des contraintes » qui les entourent, une expression qui se réfère à l'idée qu'elles agissent dans le cadre d'une hiérarchie de différents rapports de force (Bell 2007). Les contraintes que les jeunes femmes vont devoir naviguer varient dans et entre les différentes sphères dans lesquelles elles évoluent, telles que la sphère parentale, la sphère sociale ou encore la sphère économique. Klocker (2007) établit une distinction entre une agentivité « épaisse » et une agentivité « mince ». L'agentivité épaisse se réfère aux décisions prises et aux actions accomplies quand un large éventail d'options était disponible, alors que l'agentivité mince correspond aux décisions et aux actions accomplies dans des contextes très restrictifs (Murphy-Graham and Leal 2015). De plus, trois autres types d'agentivité sont souvent mentionnés dans les écrits consacrés à cette question. En premier lieu, il y a l'agentivité subtile ou oppositionnelle, un concept qui met l'accent sur la capacité de la personne à agir de manière indépendante en résistant au contrôle que les autres veulent exercer sur elle (Bell 2007). En second lieu, il y a la « petite » agentivité ou agentivité conciliante quand les filles font ce que l'on attend d'elles, souvent par nécessité ou pour survivre. Il y a enfin l'agentivité opportuniste. Cette idée est basée sur le concept d'« opportunisme judicieux » introduit par Johnson-Hanks (2005). L'agentivité opportuniste est définie comme une réponse aux choix limités que les filles peuvent avoir et elle consiste à saisir toutes les chances qui se présentent à elles. Les filles qui choisissent de se marier pour se sortir des situations difficiles dans lesquelles elles se trouvent font preuve d'agentivité opportuniste. Dans ces situations, les filles choisissent souvent soudainement de se marier, car elles veulent saisir la chance qui s'offre à elles de connaître le bonheur, ou d'avoir une vie meilleure ou un avenir plus ou moins meilleur. Johnson-Hanks a constaté que les jeunes femmes qui planifient leur avenir, en particulier en termes de mariage et de maternité, saisissent souvent toutes les opportunités qui se présentent (Murphy-Graham et Leal 2015). Ce concept peut nous aider à comprendre pourquoi les jeunes filles décident parfois de se marier dans un contexte d'incertitude quant aux autres options qui pourraient s'offrir à elles à l'avenir. Selon Robinson (2009), différentes formes d'agentivité féminine aboutissent généralement à la mise en place d'un ordre axé sur le genre dans les sociétés. Dans ce chapitre, nous utilisons des études de cas issus de notre recherche sur le terrain pour illustrer ces différents types d'agentivité.

3. Méthode

Ce chapitre s'appuie sur les données récoltées lors d'une étude à méthodes mixtes plus vaste, dans le cadre de laquelle des travaux sur le terrain ont été menés du 15 mars 2016 au 12 janvier 2018, dans deux bidonvilles au Bangladesh : Bhashantek à Dhaka, et Shantinagar à Chattogram. Les bidonvilles sont des espaces défavorisés, généralement établis illégalement, régis par un système de gouvernance informel, marqués par la criminalité et l'insécurité, et un accès limité à l'éducation formelle, à l'information et aux soins de santé. Nous avons choisi ces sites car ils sont deux des bidonvilles les plus importants et les plus anciens des deux plus grandes villes du pays.

Dans le cadre de cette étude, nous avons considéré les filles et les garçons âgés entre 13 et 19 ans comme des adolescents et ceux âgés entre 20 et 24 ans comme des jeunes femmes et des jeunes hommes (Ministère de la Santé et de la famille 2016). Le mariage précoce ou mariage d'enfants est défini comme le mariage d'une fille avant qu'elle ait atteint l'âge de 18 ans (UNICEF 2017). Les participantes qui n'étaient pas mariées à 18 ans ou qui l'avaient été après cet âge étaient considérées comme ayant eu un « mariage retardé ». Les garçons étaient considérés comme s'étant mariés précocement s'ils avaient moins de 21 ans lors du mariage, car 21 ans est l'âge légal du mariage pour les garçons au Bangladesh.

Nous avons conduit 65 entretiens qualitatifs avec des filles adolescentes et jeunes femmes âgées de 13 à 24 ans. Parmi elles, 30 avaient été mariées précocement. Des données qualitatives ont été collectées lors d'entretiens d'approfondissement, d'entretiens collectifs et d'entretiens avec des informateurs clés. Nous avons suivi des lignes directrices distinctes pour chaque groupe avec des questionnaires comprenant des questions ouvertes qui avaient été formulées sur la base d'une revue de la littérature existante et de consultations avec les parties prenantes. Nous avons également pris en considération la manière dont ces mariages ont été vécus et décrits par les femmes. La question ouverte « Pouvez-vous me parler de votre mariage ? » était suivie de questions d'approfondissement afin d'obtenir des informations sur le degré de consentement, telles que : « Qu'avez-vous ressenti lorsque vous vous êtes mariée ? », « Qui a décidé que le mariage aurait lieu ? », « Quel type de soutien avez-vous reçu (le cas échéant) ? » et des questions explorant la vie avant et après le mariage. Les lignes directrices ont été prétestées puis adaptées et appliquées de manière itérative tout au long de l'étude. Les personnes interrogées ont été sélectionnées intentionnellement : les adolescents des deux sexes, ainsi que les jeunes hommes et femmes, en fonction de leur âge et de leur situation matrimoniale, et les parents des adolescents ont été sélectionnés pour parler de la pratique du mariage précoce dans leurs communautés. Après la traduction et la transcription des enregistrements des entretiens, le codage a été effectué à l'aide du logiciel Atlas Ti, suivi d'une analyse thématique.

4. Résultats

Parmi les 30 femmes qui s'étaient mariées précocement, seulement cinq ont dit qu'elles voulaient se marier à l'époque et qu'elles avaient pu choisir qui elles allaient épouser. Vingt-cinq n'avaient rien fait pour initier leur mariage et ont déclaré qu'elles « voulaient se marier, mais plus tard » ou « qu'elles ne voulaient pas se marier mais y avaient été obligées à cause de la pression que leurs familles avaient fait peser sur elles ».

Nous avons essayé d'établir une typologie des consentements ayant abouti au mariage précoce, mais, en réalité, les raisons ne sont pas distinctes et se chevauchent ou se croisent (ce qui explique pourquoi les chiffres dans le Tableau 1 ne totalisent pas 30).³

Tableau 1. Typologie du consentement qui a abouti à un mariage précoce

Type de consentement	Raisons	Nombre de femmes
Consentement obtenu grâce à la pression psychologique (intimidation, culpabilisation) ainsi que des menaces physiques et émotionnelles	Manque de soutien familial	3
	Chantage, peur de la stigmatisation	2
Consentement réticent	Obligation envers les gardiens légaux	7
	Seul choix rationnel pour sortir de la pauvreté	1
	Absence de consentement (la personne interrogée n'était pas au courant qu'on allait la marier et n'était pas en mesure de résister)	3
Consentement enthousiaste	Est tombée amoureuse et a fugué pour se marier	3
	Est tombée amoureuse et a convaincu la famille	2

4.1. Combinaison de pressions psychologiques et de menaces de violence physique

Les formes de coercition mentionnées par les participantes sont principalement le chantage affectif et la pression psychologique sous forme d'intimidation et de culpabilisation. La pression morale exercée était suffisante pour contraindre au consentement. Sharmin (20 ans), une fille mariée précocement, a expliqué que son mari lui avait tout d'abord fait la cour, mais

3 Les catégories ne sont que l'expression d'aspects d'un continuum entre consentement et coercition. Ils ne représentent pas une typologie parfaitement claire mais plutôt les caractéristiques et les aspects de chaque situation, qui peuvent parfois se chevaucher ou être distincts, dans certains cas.

qu'elle l'avait repoussé. Après cela, son beau-père est venu chez elle pour demander à sa famille d'approuver le mariage. Sharmin souhaitait poursuivre ses études et ne voulait pas se marier. Mais son grand-père a insisté sur le fait qu'il vieillissait et aimerait voir Sharmin se marier avant de mourir. Le grand-père a même inventé des histoires, qu'il a été raconter à la mère de Sharmin, selon lesquelles Sharmin et ce garçon avaient eu des relations sexuelles hors mariage. Sa mère, affolée, a alors persuadé le père de Sharmin d'accepter cette demande en mariage. Bien que Sharmin ne veuille pas se marier, elle n'a pas pu exprimer son souhait à qui que ce soit, car les achats pour le mariage avaient déjà été faits et la cérémonie avait été arrangée. Elle nous a dit :

Bien que mes parents aient dit tu as 15 à 20 jours pour te décider avant le mariage, ils prenaient déjà les devants avant cela. Pendant le temps qu'il m'a fallu pour trouver le courage de dire « non », les préparations avaient déjà bien avancé : tous les achats et les préparatifs avaient été faits. Il ne restait plus qu'une semaine. Et ils ont dit que si j'annulais ce mariage, ce serait très difficile d'obtenir une autre demande en mariage.

Beaucoup des participantes ont déclaré qu'elles ne voulaient pas se marier, mais qu'elles avaient subi des pressions familiales qui les ont obligées à le faire. Parmi elles, certaines ont été victimes de chantage émotionnel, et d'autres ont été « enlevées » par leurs futurs maris. Les participantes ont toutes exprimé le sentiment qu'elles n'avaient eu aucun contrôle sur cette situation.

Une fille du bidonville de Dhaka mariée précocement a déclaré :

Mes parents m'ont demandé d'arrêter de le voir [mon petit ami], car ils étaient contre notre relation ... Quand je lui ai dit [à mon petit ami], mes parents ne t'accepteront jamais, il est devenu fou. Jour après jour, il me suppliait de ne pas le quitter. Une fois, il s'est coupé la main et m'a montré du sang. Une autre, il s'est tapé la tête contre le mur et m'a montré son bandage. Il disait qu'il ne s'arrêterait pas, qu'il se tuerait, qu'il ne pouvait pas vivre sans moi, et il m'a demandé de m'enfuir avec lui pour qu'on se marie. J'avais peur, mais je me disais qu'il m'aimait peut-être vraiment, et qu'il se suiciderait si je le quittais. Alors j'ai dit, d'accord, enfuyons-nous pour nous marier.

Une fille mariée précocement, Aruna (19 ans, de Dhaka), a raconté l'expérience traumatique qui lui était arrivée quand son petit ami l'a enlevée et l'a séquestrée jusqu'à ce qu'elle consente à l'épouser. Elle nous a dit :

Ils [son petit ami et ses amis] m'ont fait du chantage et m'ont dit que mon petit ami allait se suicider si je refusais de l'épouser. Et que s'il se suicidait, ma famille irait en prison. Mon petit ami disait aussi qu'il dirait à tout le monde que j'avais fugué pour qu'on se marie en cachette. Personne ne me croirait si je disais que je n'avais pas couché avec lui, les gens répandraient [la] rumeur. Alors je n'avais pas d'autre option que de l'épouser.

Il existe de nombreux témoignages, dans divers contextes, de futurs époux-ravisseurs qui ont violé les femmes qu'ils avaient enlevées pour rendre le mariage irréversible et obliger les femmes à rester avec eux parce qu'elles avaient honte (Kiryashova 2005; Kokhodze et Uchidze 2006; Aminova 2003). Même si elles ne sont pas violées suite à l'enlèvement, leur virginité sera toujours remise en question. Étant donné le poids de la tradition et de la

stigmatisation sociale, et le fait qu'elles vivent dans une communauté étroite, les femmes n'ont pas d'autre choix que celui de rester.

Anny (19 ans, Chittagong) a perdu son père quand elle était jeune. Sa mère était souvent loin de chez elle pendant plusieurs jours d'affilée, pour son travail. La relation mère-fille semblait être tendue, car à chaque fois qu'Anny mentionnait sa mère, c'était pour dire que celle-ci l'avait réprimandée ou qu'elle était en colère contre elle, ou qu'elle l'avait battue. À la suite d'une de ses disputes régulières avec sa mère, Anny s'est enfuie avec son petit ami, Jony. Au départ, Jony a accepté de l'épouser, mais plus tard, quand il a découvert que son oncle avait porté plainte contre lui, il a pris peur et lui a demandé de retourner chez elle. Pour elle, retourner chez sa mère était synonyme de honte. C'est alors qu'un de ses voisins, Ibrahim, est intervenu et l'a aidée en lui offrant un toit. Il lui a demandé de l'épouser après l'avoir aidée, et, quand elle lui a dit qu'elle se sentait sous pression, il s'est mis à pleurer parce qu'il ne voulait pas perdre la face devant ses amis. Anny s'est sentie encore plus contrainte d'accepter sa demande en mariage après qu'Ibrahim a pleuré devant elle.

Dans ce cas, la décision d'Anny de s'enfuir avec Jony avait moins à voir avec le désir de l'épouser qu'avec le désir de s'éloigner de sa mère. De même, quand elle a été blessée par le rejet de Jony, sa décision d'épouser Ibrahim avait plus à voir avec le désir de blesser Jony (et, dans une certaine mesure, de blesser sa mère aussi, puisqu'elle était opposée au mariage), qu'avec le fait qu'elle voulait vraiment se marier. En l'absence de soutien familial, Anny, entêtée, a consenti à se marier sous le coup de l'émotion suite à une dispute avec sa mère.

4.2. Le mariage comme une réponse rationnelle face à la pauvreté réelle des filles et leur manque de liberté au sein de la famille

Des entretiens individuels et collectifs avec les adolescentes ont révélé que les filles qui partagent leur foyer avec d'autres membres de la famille que leurs parents ou avec des beaux-parents n'ont généralement aucune agentivité, aucun contrôle sur l'argent et sont parfois victimes de violence verbale ou physique avant de se marier. Beaucoup de filles pensaient que « la vie dans la maison de leurs maris serait peut-être différente ». Quatre des 30 adolescentes qui étaient mariées ont déclaré avoir choisi de se marier car c'était le seul choix rationnel à faire pour améliorer leur statut social et sortir de la pauvreté.

Ayesha, une fille âgée de 16 ans de Dhaka, est mariée depuis neuf mois. Comme elle était orpheline de naissance, Ayesha est passée de la tutelle de sa grand-mère à celle d'une tante, puis d'une cousine, et enfin d'un mari. Le prétendant potentiel était un cousin éloigné d'Ayesha. « J'ai entendu dire qu'il m'aimait », a-t-elle déclaré. « J'avais tellement hâte de me marier et d'avoir une maison à moi que je lui ai dit oui. Je n'ai pensé à rien d'autre. » Lorsqu'on lui a demandé comment elle s'était sentie pendant la cérémonie, Ayesha a répondu : « Je n'ai pas eu le temps de réfléchir. Mon oncle n'arrêtait pas de dire 'Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour toi, pourquoi aurais-tu besoin de réfléchir ?' J'ai fini par consentir, mais je leur ai dit que je ne voulais pas mettre de maquillage ou me faire percer le nez. » Le consentement apparent d'Ayesha a été précipité et mal informé. Sa décision de se marier est née du fait

qu'elle s'est rendu compte qu'elle était un fardeau pour sa famille. Elle n'avait pas de maison qu'elle pût considérer comme la sienne, et peu lui importait qui elle allait épouser. La petite agentivité dont elle a pu faire preuve a consisté à refuser de mettre du maquillage et de porter un anneau de nez, marque qu'une femme est mariée.

4.3. Le pouvoir coercitif des normes socioculturelles

Le consentement est construit dans le contexte d'un pouvoir déséquilibré et de normes sexospécifiques qui régissent des codes de conduite sociaux et culturels auxquels il faut adhérer, en vertu d'un certain nombre de notions. L'une de nos participantes, Runa (26 ans), nous a fait part de son expérience à cet égard. Elle a déclaré qu'elle avait accepté de se marier avec réticence, car c'était ce que sa mère, qui était mourante, désirait. Elle avait prévu de faire des économies pour faire construire une maison et de s'occuper du mariage de son frère cadet et de sa sœur avant de se marier elle-même. Une autre raison pour laquelle elle ne voulait pas épouser celui qui est désormais son mari était qu'il était vieux :

Il a l'air vieux et stupide, mais ma mère m'a dit « si je meurs, qui voudra t'épouser ? Je mourrai heureuse, si je peux te marier avant de mourir. » Alors mon frère m'a convaincue, « Marie-toi maintenant, maman n'a plus beaucoup de temps à vivre, et nous n'avons pas de père. » Puis mes oncles maternels ont parlé à ma mère et m'ont également convaincue de me marier. Alors, que faire ? J'ai arrêté de protester.

Souvent, en l'absence de menaces explicites, de nombreuses forces coercitives ne sont pas détectées – le consentement au mariage n'a pas besoin d'être enthousiaste, un consentement réticent reste un consentement.

Le même raisonnement s'applique aux adolescentes célibataires des ménages les plus pauvres, que nous considérons comme plus vulnérables aux menaces de harcèlement, de viol et de violence, et plus encore dans le cas des familles dont les filles sont considérées comme très jolies (c'est-à-dire au teint pâle, minces et grandes). Dans les cas de harcèlement et de viol, il est apparemment communément reproché aux filles d'être trop visibles ou mobiles de sorte qu'elles méritaient les violences qui leur ont été faites. En raison de cette impuissance, les filles se sentent forcées de consentir au mariage dès qu'elles atteignent l'adolescence pour protéger la réputation de leurs familles.

4.4. Le consentement non informé : enthousiastes mais trop jeunes pour comprendre l'ampleur de leur décision

Six des 30 participantes qui avaient été mariées précocement ont dit regretter de s'être impliquées dans des relations amoureuses qui les ont inévitablement conduites à se marier bien trop jeunes. Elles ont déclaré qu'elles étaient alors trop jeunes pour comprendre les conséquences que leurs actions auraient. L'une des participantes, nommée Farzana, qui s'était mariée à 16 ans et vivait à Chattogram, a dit que son mari était connu pour avoir plusieurs petites amies dans leur quartier. Au début, elle ne l'aimait pas du tout, mais après quelques années, quand il est revenu après avoir travaillé à Oman, elle avait commencé à

avoir des sentiments pour lui. Il a demandé sa main en mariage à sa mère, qui a tout d'abord refusé catégoriquement, car elle savait qu'il avait de « mauvaises habitudes » (il se droguait et buvait, et dirigeait une entreprise de commerce du sexe). Mais, au fil du temps, il a réussi à convaincre la mère en promettant d'emmener le frère de Farzana à l'étranger avec lui. Le père de Farzana ne savait rien du mariage, qui a eu lieu en cachette en présence de la mère de Farzana, de son oncle et sa tante maternels et de quelques amis de son mari. Farzana est persuadée que son « mari a utilisé une amulette pour me [la] faire tomber amoureuse de lui », puisqu'elle ne l'aime plus, mais elle était en quelque sorte aveuglée par les sentiments, à l'époque. Le fait même qu'elle prétende avoir été sous l'emprise d'un sort pour rationaliser le fait de « s'être mariée sur un coup de tête » démontre qu'elle était trop naïve et immature pour comprendre la gravité et les conséquences de sa décision.

De même, Ayesha, une fille âgée de 17 ans vivant dans le bidonville de Dhaka, regrette s'être mariée avec précipitation. Elle a déclaré qu'elle ne se rendait pas compte de l'ampleur des responsabilités d'une femme mariée. « Je n'avais jamais vu de poêle à bois avant de me marier, mais je dois désormais cuisiner sur ce poêle. Je n'avais jamais cuisiné ou lavé de vêtements avant [de me marier], mais maintenant, je dois faire tout ça, et plus encore. » L'un des impacts les plus importants de son mariage est la perte de son indépendance. « Je pouvais aller chez mon cousin quand je voulais. J'allais au lac de Dhanmondi tous les après-midis avec ma tante. Mais maintenant, je n'ai pas cette indépendance. Je veux lui rendre visite, mais je ne peux pas. » En plus d'avoir perdu sa liberté, Ayesha doit maintenant faire face à des pressions pour avoir un bébé. « Mon mari et ma belle-famille veulent que j'aie un bébé le plus tôt possible », a-t-elle déclaré. « Ils ne pensent pas à mon âge, que je n'ai que 16 ans. »

5. Discussion

Des études ont mis à jour les pressions variées sur les femmes pour qu'elles se marient. Ces pressions incluent la pauvreté, les grossesses, et les normes sociales et les attentes qui sous-tendent les structures patriarcales de leurs cultures, de leurs religions et de l'État dans lequel elles vivent (Vaitla et al. 2017; Yount et al. 2016; Greene et al. 2015; Naveed et Butt 2015; Verma, Sinha et Khanna 2013; Mahmud et Amin 2006; Chowdhury 2004). Les histoires que nous avons partagées ne sont compréhensibles que si nous prenons en compte le système de contraintes auquel elles sont associées. Le manque de ressources financières et d'accès à l'éducation, la jeunesse de ces femmes et les normes sexospécifiques qui leur sont imposées se combinent pour créer un environnement les obligeant à désirer le mariage, car il n'y a pas d'autre alternative. Les témoignages de ces femmes font écho à des études antérieures sur le consentement. Feinberg (1986) parle du concept de « fardeau total de la coercition », où le fardeau total reflète les expériences de l'individu, de sorte que la décision, quand il s'agit de juger si l'individu a fait l'objet ou non de coercition, ne peut être prise que lorsqu'on reconnaît à quel point tout type de pression est omniprésent, effrayant, nuisible et/ou intense. L'approche de Feinberg est particulièrement pertinente parce que, comme nous l'avons démontré, c'est dans le cadre de contraintes, déclarées et non déclarées, que certains groupes d'adolescentes et de jeunes femmes bangladaises vivant dans des bidonvilles doivent utiliser leur agentivité pour décider avec qui et quand se marier.

6. Conclusion

Ce chapitre a étudié ce que veut dire le terme de coercition et la façon dont cette coercition se manifeste dans le cadre du mariage pour différents groupes d'adolescentes et de jeunes filles qui vivent dans les bidonvilles urbains du Bangladesh. Nous avons étudié la façon dont ces femmes prennent cette décision dans le contexte des facteurs structurels auxquels elles doivent se plier, des facteurs qui leur offrent parfois des opportunités d'agir spécifiques. Nous avons fait valoir que les expériences de coercition des adolescentes et des jeunes femmes en matière de mariage ne sont ni linéaires ni simples. Au contraire, elles sont désordonnées et imbriquées dans le micro-monde des attentes sociales et culturelles, des normes sexospécifiques et des pressions qui les accompagnent, des communautés et des relations et attentes familiales, des émotions et des insécurités et de l'économie politique, dans un monde dans lequel ces facteurs sont imbriqués les uns dans les autres. La complexité de ce monde où pauvreté, privations et pressions perpétuelles se conjuguent pour faire pression sur les adolescentes et les jeunes femmes doit être reconnue, mais l'on doit également comprendre en quoi il modifie les sens du consentement, de la coercition et, parfois, de quelque chose qui semble être un mélange des deux. C'est par là que nous parviendrons à abandonner la conception binaire du consentement et de la coercition. Les expériences de coercition des femmes en matière de mariage ne sont pas cohérentes, explicites, identifiables ou distinctes de leurs expériences au sein d'autres structures d'inégalités. Ce n'est qu'en s'attaquant à ces structures que l'on trouvera une solution durable au problème de la violence à l'égard des femmes.

Remerciements

La recherche dans ce chapitre a été financée par le Centre de recherches pour le développement international, une Société de la Couronne canadienne, et a été réalisée par le personnel de la BRAC James P Grant School of Public Health (BRAC JPGSPH), BRAC University, Dhaka, dans le cadre du projet « Prévenir les mariages précoces dans les zones urbaines pauvres du Bangladesh ». Les auteurs tiennent à remercier tous ceux qui ont participé à l'étude en donnant de leur temps précieux et en partageant leurs connaissances et expériences, sans lesquelles cette étude n'aurait pas été possible.

Références bibliographiques

Abu Amara, N., A. Guiné et C. Hamel (2013) 'Different Forms of Coercion Used to Obtain Consent: Defining Forced Marriage' [De la diversité des formes d'obtention du consentement : Les contours du mariage forcé], *Sociétés Contemporaines* 90.2: 81–105.

Aminova, A. (2003) 'Uzbekistan: No Love Lost in Karakalpak Bride Thefts' [Ouzbékistan : Pas de peines d'amour perdues lors des vols de mariées au Karakalpak], 18 août, <https://iwpr.net/global-voices/uzbekistan-no-love-lost-karakalpak-bride> (consulté le 4 décembre 2019).

Bell, S. (2007) "The Child Drums and the Elder Dances?" 'Girlfriends and Boyfriends Negotiating Power Relations in Rural Uganda' [« L'enfant joue du tam-tam et les anciens dansent ? » Les petites amies et les petits amis négocient les relations de pouvoir dans l'Ouganda rural], dans R. Panelli, S. Punch et E. Robson (eds) *Global Perspectives on Rural Childhood and Youth: Young Rural Lives*. New York : Routledge.

Bunting, A. (2005) 'Stages of Development: Marriage of Girls and Teens as an International Human Rights Issue' [Stades de développement : Le mariage des filles et des adolescentes : Une question de droit humain internationale], *Social and Legal Studies* 14.1: 17–38.

Bunting, A., B.N. Lawrance et R. Roberts (2016) 'Introduction: Something Old, Something New? Conceptualizing Forced Marriage in Africa' [Introduction : Quelque chose de vieux, quelque chose de nouveau ? Conceptualiser le mariage forcé en Afrique], dans A. Bunting, B.N. Lawrance et R. Roberts (eds) *Marriage by Force? Contestation over Consent and Coercion in Africa*, 1–42. Athens, OH : Ohio University Press.

Chowdhury, F.D. (2004) 'The Socio-cultural Context of Child Marriage in a Bangladeshi Village' [Le Contexte socioculturel du mariage d'enfants dans un village du Bangladesh], *International Journal of Social Welfare* 13.3: 244–253.

Feinberg, J. (1986) *Harm to Self* [Préjudice à soi-même]. New York : Oxford University Press.

Gouvernement de la République populaire du Bangladesh (2017) 'The Child Marriage Restraint Act 2017. (Act No. VI of 2017)' [Loi sur les restrictions du mariage d'enfants 2017]. Dhaka : Ministry of Women and Children's Affairs, Government of the People's Republic of Bangladesh.

Greene, M.E., S. Perlson, A. Taylor et G. Lauro (2015) 'Engaging Men and Boys to Address the Practice of Child Marriage' [Impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre le mariage d'enfants]. Washington, DC : GreeneWorks.

International Center for Research on Women (ICRW) (2013) 'Child Marriage in South Asia: Realities, Responses and the Way Forward' [Le Mariage d'enfants en Asie du Sud : Réalités, réponses et perspectives d'avenir]. Washington, DC : ICRW.

Johnson-Hanks, J. (2005) 'When the Future Decides: Uncertainty and Intentional Action in Contemporary Cameroon' [Quand l'avenir le décidera : Incertitude et action intentionnelle au Cameroun contemporain], *Current Anthropology* 46.3: 363–385.

Kiryashova, S. (2005) 'Azeri Bride Kidnappers Risk Heavy Sentences' [Les Ravisseurs d'épouses azerbaïdjanais risquent de lourdes peines], Institute for War and Peace Reporting, 17 novembre, <https://iwpr.net/global-voices/azeri-bride-kidnappers-risk-heavy-sentences> (consulté le 4 décembre 2019).

Klocker, N. (2007) 'An Example of "Thin" Agency: Child Domestic Workers in Tanzania' [Un exemple d'agentivité « mince » : Les enfants travailleurs domestiques en Tanzanie], dans R. Panelli, S. Punch, et E. Robson (eds) *Global Perspectives on Rural Childhood and Youth: Young Rural Lives*. New York : Routledge.

Kokhodze, G. et T. Uchidze (2006) 'Bride Theft Rampant in Southern Georgia' [Vols endémiques de mariées en Géorgie du Sud], Institute for War and Peace Reporting, 15 juin, <https://iwpr.net/global-voices/bride-theft-rampant-southern-georgia> (consulté le 4 décembre 2019).

Mahmud, S. et S. Amin (2006) 'Girls' Schooling and Marriage in Rural Bangladesh' [La scolarisation et le mariage des filles dans les zones rurales du Bangladesh], dans E. Hannum et B. Fuller (eds) *Children's Lives and Schooling Across Societies*, 71–99. Bingley : Emerald Group Publishing.

Mathieu, N.-C. (1985) « Quand céder n'est pas consentir, des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », dans N.-C. Mathieu (ed.) *L'arraisonnement des femmes : Essais en anthropologie des sexes*, 169–245. Paris : EHESS.

Ministry of Health and Family Welfare (2016) 'National Strategy for Adolescent Health 2017–2030' [Stratégie nationale pour la santé des adolescents 2017–2030]. Dhaka : MCH Services Unit, Directorate General of Family Planning, Ministry of Health and Family Welfare of Bangladesh.

Murphy-Graham, E. et G. Leal (2015) 'Child Marriage, Agency, and Schooling in Rural Honduras' [Mariage, agentivité et scolarisation des enfants dans les zones rurales du Honduras], *Comparative Education Review* 59.1: 24–49.

Naveed, S. et K.M. Butt (2015) 'Causes and Consequences of Child Marriages in South Asia: Pakistan's Perspective' [Causes et conséquences des mariages d'enfants en Asie du Sud : Le point de vue du Pakistan], *South Asian Studies* (1026-678X) 30.2.

National Institute of Population Research and Training (NIPORT), Mitra and Associates et Macro International (2010) 'Bangladesh Demographic and Health Survey 2009' [Enquête démographique de santé du Bangladesh 2009]. Dhaka : NIPORT.

Robinson, K. (2009) *Gender, Islam and Democracy in Indonesia* [Genre, Islam et démocratie en Indonésie]. Abingdon : Routledge.

UNICEF (2017) « La situation des enfants dans le monde 2017 ». New York : UNICEF.

UNICEF-UNFPA (2017) 'Global Programme to Accelerate Action to End Child Marriage: Progress Report 2016' [Programme mondial pour accélérer l'action en vue de mettre fin au mariage d'enfants : Rapport d'activités 2016]. <https://www.unicef.org/protection/files/ChildMarriage-Global-DonorReport-v7.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

Vaitla, B., A. Taylor, J. Van Horn et B. Cislighi (2017) 'Social Norms and Girls' Well-Being: Integrating Theory, Practice, and Research' [Normes sociales et bien-être des filles : Intégrer la théorie, la pratique et la recherche]. Washington, DC : Data2X.

Verma, R., T. Sinha et T. Khanna (2013) 'Asia Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal' [Initiative sur le mariage d'enfants en Asie : Résumé de la recherche au Bangladesh, en Inde et au Népal], Plan Asia Regional Office. <https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2016/10/PLAN-ASIA-Child-Marriage-3-Country-Study.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

Yount, K.M., A. Crandall, Y.F. Cheong, T.L. Osypuk, L.M. Bates, R.T. Naved et S.R. Schuler (2016) 'Child Marriage and Intimate Partner Violence in Rural Bangladesh: a Longitudinal Multilevel Analysis' [Mariage d'enfants et violence des partenaires intimes dans le Bangladesh rural : Une analyse longitudinale à plusieurs niveaux], *Demography* 53.6: 1821–1852.



Débloquer l'agentivité des filles

Leçons de l'étude interventionnelle
Humsathi au Pakistan

Farida Shaheed et Ghausia Rashid Salam

1. Introduction

En 2005, suite au tremblement de terre meurtrier au Cachemire et à une évaluation rapide des besoins des femmes déplacées au Pakistan, Shirkat Gah – Women's Resource Centre, ainsi que ses partenaires,¹ ont mis en place des « espaces sûrs » pour les femmes (ESF) dans le cadre d'un projet pilote qui faisait partie des mesures prises pour venir en aide aux sinistrés. Suite aux inondations de 2011, nous avons mis en place des ESF pour aider les femmes à faire face à cette catastrophe naturelle et à l'augmentation des violences sexospécifiques qui en a résulté. Au fur et à mesure que les interventions se sont élargies pour inclure des formations sur leurs droits et le leadership, qui comprenaient des ateliers sur la communication et le plaidoyer, ces espaces sont devenus des tremplins pour l'autonomisation des femmes et un terrain propice pour la mise en place de groupes d'action autonomes tels que les « Femmes violettes » (*Jamuni Aurthein*).²

Quatre des ESF, un dans chaque province du Pakistan, sont toujours utilisés de nos jours, chacun fonctionnant dans un environnement socioculturel différent. Shahdadt, dans la province du Sindh, se trouve dans une région rurale où l'agriculture domine et la structure sociale est de type féodal. Jafarabad se trouve dans le Baloutchistan, la province la plus pauvre. Jafarabad est classé comme étant une zone urbaine mais la structure sociale y est de type tribal. Muzaffargarh, située dans une zone périurbaine dans le sud du Pendjab, est la ville la plus conservatrice parmi les quatre étudiées ici. Le district de Swat, dans la province de Khyber Pakhtunkhwa, est un mélange de communautés rurales et urbaines, mais est dominé par des normes socioculturelles conservatrices et des imams qui promeuvent des idées sexistes suite à l'occupation des talibans de 2007. Dans chacun de ces districts, les femmes ont dû faire face à une résistance, et même des violences, lorsqu'elles ont commencé à revendiquer leurs droits, ce qui a mis en évidence le besoin qu'ont les femmes leaders émergentes d'avoir des alliés masculins qui les soutiennent.

En 2015, Shirkat Gah a élargi le concept des ESF en créant des espaces sûrs pour les adolescentes (ESA) pour les filles participant au nouveau projet Humsathi (« compagnon de voyage/ami »). Cette décision a été motivée par l'étude pilote menée en 2012 par Shirkat Gah sur le mariage d'enfants (Sarosh 2012) qui a révélé l'impact dévastateur du mariage d'enfants sur la santé des filles et a mis en avant à quel point elles sont laissées en marge des décisions concernant leur mariage. Dans ce chapitre, nous considérons les efforts de ce programme pour renforcer l'agentivité des filles, c'est-à-dire leur capacité à agir de manière indépendante et à faire leurs propres choix libres, à travers la mise en place d'ESA et le développement d'un réseau d'alliés afin de réduire les inégalités entre les sexes dans les communautés où les interventions ont eu lieu.

1 Sungi Development Foundation et Omar Asghar Khan Foundation.

2 L'expression *Jamuni Aurthein* vient des tchadors violets offerts aux femmes après qu'elles ont protesté pour le respect des droits des femmes ou les ont promus. Ce tchador est devenu le symbole de leur action collective. Les tchadors avaient tous le même logo, ainsi que le nom choisi par les femmes dans chaque province brodé dans chaque coin du tchador (« Groupe de Sœurs » à Khyber Pakhtunkhwa et « Nouveau Jour » dans les trois autres groupes). Deux ou trois femmes se rendaient dans des maisons de leur quartier/village car elles avaient entendu parler de violences domestiques ou de l'organisation d'un mariage d'enfant afin d'intervenir. Elles ont également mis leurs tchadors pour aller au poste de police.

Tout programme d'intervention visant à changer les comportements et les mentalités doit faire face au défi de gagner la confiance des communautés concernées. Par conséquent, le personnel qui travaille dans les ESF et les ESA est toujours sélectionné au sein des communautés mêmes – parfois ces personnes ont travaillé avec nous lors de projets précédents, alors que d'autres travaillent avec Shirkat Gah pour la première fois. Dans le cadre de l'intervention Humsathi, nous avons nommé une coordinatrice de l'ESA et un coordinateur qui ont travaillé avec les filles adolescentes et les garçons adolescents, respectivement.

En 2015, les ESF étaient bien connus des communautés, mais les opinions étaient divisées. Pour certains, il s'agissait de centres d'apprentissage dont la présence était bénéfique aux femmes car ils leur permettaient d'acquérir des compétences pratiques (par exemple, apprendre à coudre ou à utiliser un ordinateur) ou des connaissances nouvelles sur leurs droits. Pour d'autres, il s'agissait d'endroits perçus comme une menace à l'ordre social, dans lesquels les femmes étaient « corrompues ». À l'époque, beaucoup de femmes fréquentaient les ESF, mais les filles ne pouvaient pas s'y rendre souvent, en raison de la surveillance stricte et des restrictions en termes de mobilité qui sont imposées aux filles qui appartiennent à cette tranche d'âge.

Fort de ce que nous avons appris dans les ESF, le projet Humsathi visait à mettre en place un modèle transformateur afin d'établir un environnement socio-politique favorable à la disparition du mariage d'enfants en travaillant avec les filles, les garçons et les acteurs communautaires pour qu'ils comprennent les conséquences et les mécanismes du mariage d'enfants et mettent fin à cette pratique. Cette stratégie, fondée sur une analyse des données officielles à notre disposition et sur des études de base conduites dans les quatre districts concernés, a continué d'évoluer pendant l'intervention.³ Nous avons choisi de renforcer la capacité des jeunes filles non mariées (13-20 ans, au début du projet) afin qu'elles puissent elles-mêmes s'opposer à la pratique du mariage d'enfants. Le programme visait à développer l'agentivité des filles à travers :

1. La mise à disposition d'un espace sûr dans lequel elles pouvaient se rassembler, acquérir des compétences et des connaissances nouvelles et développer et mettre en pratique des compétences de leadership et de communication, tout en offrant et en recevant du soutien à/de leurs pairs.
2. La mise en place, avec l'appui des ESF, de cohortes comprenant 15 jeunes filles dans chaque district concerné par notre intervention.
3. Le recrutement d'alliés parmi la population de sexe masculin d'âge similaire (eux aussi regroupés en cohortes de 15) et les parents, en particulier les mères, en s'efforçant d'impliquer plusieurs personnes de la même famille dans les interventions.

3 Au total, 260 personnes des quatre districts ont participé aux entretiens collectifs de base : 59 filles non mariées (12–17 ans), 70 femmes mariées (25–60 ans), 71 garçons non mariés (15–24 ans), 60 hommes mariés (23–60+ ans). Les participants ont été sélectionnés dans des villages proches des ESF, en vue de faciliter l'accès aux ESA pour les jeunes filles. Bien que des efforts aient été faits pour sélectionner des personnes qui ne connaissaient pas Shirkat Gah, certains participants avaient été impliqués dans des projets précédents ou avaient entendu parler de Shirkat Gah. Parallèlement aux entretiens collectifs, nous avons organisé des entretiens approfondis avec des représentants du gouvernement tels que des fonctionnaires de police, des officiers de l'état civil chargés de l'enregistrement des mariages et des secrétaires des Union Councils, ainsi que des praticiens de la santé des secteurs public et privé.

Ce modèle a été efficace. L'étude finale des données collectées a révélé qu'une large majorité des participants (78 %) était intervenue pour empêcher un ou des mariage(s) d'enfants – soit près des quatre cinquièmes des filles (79 %), 85 % des mères ayant participé au programme, et 69 % des hommes recrutés. Un tiers des filles ont défendu leurs droits et sont parvenues à retarder leurs mariages. Le taux de réussite de 91 % du projet Humsathi en termes de prévention de mariages d'enfants (179 cas sur 197) montre que, lorsque l'on met en place les bonnes interventions, le changement peut provenir des communautés mêmes.

Dans ce chapitre, nous montrons ce que le projet Humsathi nous a appris et les changements qui en ont découlé pour les filles adolescentes. Nous décrivons ensuite certains des principaux moteurs et effets déclencheurs qui facilitent la perpétuation du mariage d'enfants dans les communautés où les interventions ont eu lieu. Nous décrivons ensuite certaines de ces interventions, en prêtant une attention particulière à « l'exercice du tablier », une activité particulièrement efficace qui implique les filles et les mères, et aux efforts faits pour recruter des alliés qui soutiennent les filles et les femmes. Nous concluons ce chapitre avec les leçons que nous avons pu tirer de ce projet et des recommandations pour que d'autres filles puissent en profiter.

2. Moteurs, facilitateurs, soutiens et effets déclencheurs qui contribuent à la perpétuation de la pratique du mariage d'enfants

Tout au long du projet (2015–2018), nous avons pu constater, forts de la réalité sur le terrain, que les moteurs et les causes du mariage précoce, c'est-à-dire les facteurs et les conditions qui contribuent directement à sa perpétuation, sont nombreux et difficiles à dissocier les uns des autres. Nous en sommes venus à cette conclusion grâce à deux types d'analyses de données primaires issues (i) des entretiens collectifs de base et (ii) de réunions mensuelles des cohortes de garçons et de filles dans chacun des districts. Lors de ces réunions, les jeunes étaient sensibilisés à la question des causes du mariage d'enfants et à ses conséquences, et formés par l'intermédiaire de différentes approches (par exemple, la projection de vidéos d'infodivertissement). Les études de cas qui décrivent les efforts qui ont été faits pour retarder les mariages précoces, qu'ils aient abouti ou non, nous permettent d'aborder cette question sous un autre angle. Nous avons également identifié des facilitateurs, c'est-à-dire des facteurs et des acteurs qui encouragent la perpétuation de cette pratique, ainsi que des soutiens, c'est-à-dire des facteurs et des acteurs qui, s'ils ne promeuvent pas activement cette pratique, lui permettent cependant de persister. Enfin, nous examinerons les déclencheurs : des situations ou des conditions qui poussent les familles à recourir au mariage d'enfants.

2.1. Moteurs

Une des découvertes clés de notre projet est que la pauvreté monétaire n'est pas le principal moteur de la pratique du mariage d'enfants, un argument souvent mis en avant par les spécialistes et les parents (Tristram 2019; Naveed et Butt 2015; Loaiza et Wong 2012; Mumtaz, Warraich et Imam 2012; Nour 2009). Les données de base collectées au début du projet Humsathi ainsi que les données recueillies pendant les interventions montrent que **très peu de mariages précoces ont un lien de causalité direct avec la pauvreté** – trop peu pour établir que la pauvreté est un des moteurs principaux de cette pratique. En effet, les données de base ont montré que, dans une des communautés, marier une fille précocement est signe de richesse, une manière de montrer que la famille n'a pas besoin de faire des économies en vue du mariage. Le mariage d'enfants est donc pratiqué aussi bien par les familles aisées que par celles les plus démunies, ce qui contredit l'idée que c'est la pauvreté en soi qui est le moteur de cette pratique. Cependant, la pauvreté est souvent citée comme une raison du mariage précoce. En poursuivant cette question, nous avons établi qu'il s'agissait d'une « pauvreté de choix » (Sen 1999). Bien que certaines personnes se plaignent des dépenses que représentent les filles, en termes de vêtements et de cosmétiques, la pauvreté de choix est liée à une capacité plus faible des pauvres à résister aux véritables moteurs du mariage précoce, c'est-à-dire à l'impératif de se plier à la coutume ou de faire bonne figure dans une société patriarcale en adhérant à **des normes socioculturelles profondément ancrées dans les familles et les communautés**.

La notion que les filles représentent un fardeau moral et financier (*bojh*) est la principale raison donnée lorsque le mariage précoce est justifié par la pauvreté. Les parents subissent souvent la pression des membres de leur famille ou de leur communauté qui leur recommandent de marier leurs filles précocement (Qureshi et Shaikh 2007) car garder une fille à la maison, surtout après l'apparition des premières règles, est considéré comme un déshonneur (une honte). Dans ce contexte, les ménages les plus pauvres subissent des pressions bien plus fortes de la part de leur famille et de leur communauté et craignent les conséquences qui résulteraient d'un refus d'obéir à cette règle, comme, par exemple, des moqueries et une stigmatisation sociale.⁴

Les normes patriarcales sexospécifiques encouragent tout particulièrement l'idée que les filles ne sont qu'en « transit » dans leurs foyers natals et qu'elles appartiennent « à juste titre » à la famille de leurs futurs époux. Parallèlement, les normes patriarcales pakistanaises stigmatisent l'emploi rémunéré des femmes. Comme le travail des femmes, tel que l'entretien ménager, le soin et l'éducation d'enfants, la reproduction et la contribution non-rémunérée au travail familial, n'est pas pris en compte, les filles sont considérées comme des membres improductifs de la famille. Ainsi, alors qu'un garçon a de la valeur en tant que futur soutien financier de la famille et celui qui va perpétuer la lignée patriarcale, investir dans l'avenir des filles est perçu comme un gaspillage qui profitera uniquement à une autre famille (celle de l'époux). Par conséquent, les filles se voient refuser une éducation et l'accès aux

4 Nous n'avons pas rencontré le cas, lors de notre projet de recherche au Pakistan, de l'utilisation de filles ou de femmes afin de régler des comptes ou de résoudre une querelle, comme d'autres chercheurs l'ont rapporté (Hodgkinson 2016; Girls Not Brides s. d.).

soins médicaux (Qureshi et Shaikh 2007; Ali 2000; Shaheed et al. 2016; Sarosh 2012). Le contrôle patriarcal s'exerce par **l'imposition de la notion d'honneur familial**, en d'autres termes le contrôle de la sexualité des femmes. Dès leur plus jeune âge, les corps féminins sont contrôlés grâce à des restrictions géographiques (mobilité), vestimentaires et morales (comportement) afin d'éviter tout ce qui risque de compromettre leurs réputations et donc leur chance de se marier. Le contrôle fait taire les voix des filles. Les filles sont perçues comme un fardeau économique et moral dont les parents ont hâte de se débarrasser le plus tôt possible.

Ce qui est devenu très clair lors du projet Humsathi, c'est la manière dont les membres adultes de la famille utilisent les mariages pour accroître leur capital social – un phénomène qui sous-tend le mariage précoce. Étant donné que la contribution des filles au sein de la famille n'est pas prise en compte et qu'elles n'ont pas le droit de gagner d'argent, leur valeur primordiale pour le patriarcat de la famille réside dans **la valeur transactionnelle de l'organisation d'un mariage qui forge, cimente ou élargit le capital social au sein de la famille ou de la communauté**, ce qui explique pourquoi contrôler leur sexualité et leur comportement est si important. Cette situation engendre un large éventail de **pratiques et traditions culturelles nuisibles** très répandues qui sont les moteurs du mariage précoce. Les échanges de mariages ou *watta-satta* (où deux personnes appartenant à une même famille épousent deux personnes appartenant à une autre), de promesses de mariage lors de, ou avant, la naissance (*pait-likhi*) et le règlement de dettes ou de disputes en donnant les filles en *swara*, sont toutes des pratiques courantes (voir Encadré 1).⁵

Il est pratiquement impossible de rompre de tels arrangements car cela risquerait de mettre en péril les liens familiaux et communautaires. Les dynamiques que le projet Humsathi a permis de révéler au cours de ses études de cas sont incroyablement complexes. Dans le cas d'un *watta-satta*, la tante paternelle (*phuppi*) d'une fille avait refusé de marier sa fille avec le frère de sa belle-sœur (et donc l'oncle maternel de sa fille), comme cela avait été arrangé. La mère de la fille a arrangé le mariage de son frère ailleurs. La tante, offensée, a dit à son frère (le père de la fille) que pour punir sa femme d'avoir arrangé le mariage de son frère, il devrait « marier ta fille à mon fils, à la place ». Le père, souhaitant contenter sa sœur, voulait le faire, mais sa femme et sa fille ont refusé. Par conséquent, la tante ne leur rend plus visite. Dans un autre cas, des parents qui avaient marié leur fille sans consulter son grand-père maternel ont dû lui payer une « amende » de 250,000 roupies (environ 2 000 USD) car cela aurait dû être sa prérogative. Il est révélateur de savoir qu'aucun mari n'avait été choisi. C'était une question de qui avait le pouvoir transactionnel, dans ce cas le grand-père maternel, et non paternel. La rupture d'un mariage arrangé par la famille menace l'honneur familial. Le rôle du mariage en tant que capital social est rarement, voire jamais, pris en considération dans l'élaboration de stratégies contre la pratique du mariage précoce, et demanderait à être examiné de plus près. Ceci est particulièrement vrai dans les sociétés où les liens entre l'État et le citoyen sont plutôt faibles, ce qui oblige les citoyens à s'appuyer sur des réseaux sociaux pour négocier le quotidien.

5 On reconnaît de plus en plus que les pratiques matrimoniales interfamiliales telles que *watta satta* et *pait likhi* sont des moteurs du mariage précoce et on estime que 34 % des filles de 16–17 ans qui sont mariées ont épousé un cousin germain paternel. Voir *Girls Not Brides* s. d.; Naveed et Butt 2015.

Encadré 1. L'histoire de Fauzia : un exemple de la complexité des coutumes socioculturelles

En 2018, Fauzia avait 17 ans et était la cinquième enfant d'une fratrie de neuf (six sœurs et trois frères). Son père est mécanicien et sa mère est femme au foyer.

« Dans ma famille et les grands *biradari* [clans], les filles sont mariées entre l'âge de 14 et 15 ans ... trois de mes sœurs aînées ... ont été mariées à l'âge de 14 ou 15 ans.

Ma famille pratique l'échange de mariages [*adla-badla/watta-satta*], ainsi que le mariage en échange d'argent. Deux de mes sœurs ont été promises en mariage avant leurs naissances [*pait-likhi*] et, quand ma mère s'est mariée, mon grand-père maternel [*nana*] a aussi pris deux *pait-likhi*.⁶ C'est pour ça qu'une de mes sœurs a été mariée au fils de mon oncle maternel [*mamun*], et qu'une autre a été mariée en dehors de la famille [*ghair khandaan*]. Celle de mes sœurs qui s'est mariée en dehors de la famille a été donnée en échange de 30 000 roupies (PKR) et de deux *pait-likhi* donc, si elle a une fille, elle devra la donner à mon père [laisser mon père arranger son mariage].⁷

Dans ma famille, la tradition veut que s'il n'y a pas de garçon [susceptible d'être marié] au sein même de la famille, alors, le grand-père maternel peut donner sa petite-fille en mariage à qui il veut.

En général, les deux parents décident du mariage de leurs enfants, mais ce sont nos mères qui essaient d'arranger un bon mariage pour nous, parce qu'elles s'inquiètent de notre bien-être.

Mon *nana* qui a pris deux *pait-likhi* quand il a arrangé le mariage de ma mère, donnait aussi ma mère en *pait-likhi*. De la même façon, ma *khala* [tante maternelle] a aussi été mariée en *pait-likhi*. Maintenant, *khala* a décidé d'arranger le mariage de sa fille avec mon frère, plutôt qu'avec le fils de mon *mamun* [oncle maternel], alors ma mère a arrangé mon mariage avec le fils de mon *mamun*.

[J']avais 16 ans quand on m'a fiancée avec mon cousin maternel [le fils de *mamun*].

Mais j'avais été donnée en *pait-likhi* à mon grand-père maternel qui a dit à mon oncle maternel, « c'est mon *pait-likhi*; ma petite-fille était ma responsabilité, mais on te l'a donnée ... Tu dois me payer en échange de son mariage avec ton fils. » Alors mon oncle maternel a payé mon grand-père maternel 100 000 (PKR).

Quand les mariages sont arrangés, la fille n'a pas son mot à dire. Elle doit accepter la décision de ses parents et se taire. Quand mon oncle maternel est venu pour fixer la date du mariage, ma mère lui a demandé d'être patient et d'attendre que j'aie 18 ans et, après, on fixera une date ... J'avais dit à ma mère que je ne voulais pas me marier ... Mon père était furieux ! Il a dit que ma mère n'aurait pas dû demander ça, et que quand on arrangeait un mariage dans la famille, on ne devrait pas avoir à attendre pour fixer une date. Mais ma mère lui a dit que s'il continuait, elle alerterait la police. Elle a utilisé la loi pour faire peur à mon père. Maintenant, on attend que j'aie 18 ans, puis mes parents choisiront la date avec mon oncle maternel. »

6 Cela veut dire qu'en prenant un *pait-likhi*, il est devenu la seule personne qui peut décider d'avec qui deux de ses petites-filles vont être mariées.

7 Le langage utilisé dans cette histoire est important : le père n'aura pas la garde physique de l'enfant, mais le choix d'avec qui l'enfant sera mariée lui appartiendra. Pour comprendre ces coutumes matrimoniales complexes, nous avons traduit littéralement pour refléter comment la vie des femmes, leurs corps et leur capacité à prendre des décisions sont la propriété d'un autre.

Des acteurs religieux contribuent à la pratique du mariage précoce. Selon certains témoignages, des figures religieuses présenteraient lors du sermon du vendredi le mariage des filles (et d'enfants en général) à un jeune âge comme un moyen vertueux d'accomplir son devoir religieux. Dans certaines régions, des missionnaires et des religieux locaux rendraient visite aux familles pour vérifier quelles familles ont des filles réglées et pour dire aux hommes qu'il ne faut pas garder leurs filles à la maison (c'est-à-dire qu'il faut les marier). La pression sociale de cette norme se traduit, lorsque les hommes se regroupent autour ou dans les mosquées, par l'exclusion de ceux dont les filles ne sont pas mariées. On leur demande pourquoi leurs filles habitent chez eux.

2.2. Facteurs qui contribuent au maintien ou qui facilitent le mariage d'enfants

Certains facteurs peuvent passer de la catégorie des éléments qui maintiennent cette pratique à celles des éléments qui la soutiennent, et vice versa, mais il est important de les distinguer autant que faire se peut, par souci de précision conceptuelle et afin d'élaborer des stratégies pour remédier à cette pratique à l'avenir.

La **loi est à la fois un soutien et une facilitatrice**. Des lois inadéquates aident à maintenir la pratique du mariage précoce et leur mauvaise application facilite les infractions. Au Pakistan, la situation est compliquée car l'âge légal du mariage diffère selon les provinces. Au Sindh, une loi récente⁸ a révisé l'âge légal minimum du mariage à 18 ans pour les filles musulmanes, le même âge que pour les garçons. Dans d'autres provinces, l'Ordonnance sur la famille musulmane est appliquée et l'âge légal du mariage est de 16 ans pour les filles et 18 pour les garçons.⁹ De plus, l'Ordonnance sur la famille musulmane (1961) n'a pas été appliquée au district de Swat avant 2018, la dernière année du projet Humsathi, ce qui permettait d'y organiser des mariages d'enfants quel que soit leur âge.¹⁰ Jusqu'à récemment, les lois sur la famille régissant l'âge du mariage pour les hindous et les sikhs n'existaient pas non plus.¹¹

Les croyances culturelles qui passent pour des préceptes religieux exercent une emprise sur les communautés et maintiennent la pratique du mariage précoce. Une croyance commune est apparue lors des entretiens collectifs au sein des communautés et des

8 Loi du Sindh sur la restriction du mariage d'enfants de 2013 – Loi XV du Sindh de 2014. Disponible à <http://rtepakistan.org/wp-content/uploads/2014/11/The-Sindh-Child-Marriages-Restraint-Act-2013.pdf>

9 À la suite du 18^{ème} Amendement constitutionnel de 2010, le pouvoir a été transféré aux provinces, y compris les questions de droit de la famille. Récemment, un projet de loi portant l'âge légal du mariage à 18 ans sur le territoire gouverné par la capitale fédérale a été rejeté.

10 Swat était auparavant une des zones tribales sous administration fédérale dans lesquelles l'Ordonnance sur la famille musulmane ne s'appliquait pas, ce jusqu'à sa fusion avec la province de Khyber.

11 Les lois sur le mariage hindou n'ont été adoptées qu'en 2016 et n'étaient pas encore en vigueur. La loi sur le mariage sikh ne concerne que la province du Pendjab. Bien que peu de non-musulmans aient participé au projet Humsathi, un membre sikh d'une cohorte à Swat a remarqué que le manque de preuves juridiques du mariage entraîne bien d'autres difficultés pour les jeunes couples appartenant à la communauté sikh : ils ont du mal à réserver des chambres d'hôtel.

réunions mensuelles des cohortes de jeunes : quand une jeune fille a ses premières règles, il est *haram* (interdit par la religion) de manger la nourriture qu'elle prépare et ses parents ne peuvent pas aller en pèlerinage tant qu'elle ne sera pas mariée. D'autres croyances liées à la menstruation incluent celle qui veut qu'à l'heure du jugement dernier, chaque cycle menstruel que la fille aura passé dans la maison dans laquelle elle est née compte comme un meurtre commis par ses parents, ou que ses parents doivent boire son sang menstruel. Aucune preuve ne relie ces croyances à une instruction religieuse quelle qu'elle soit, ou à des acteurs sur les sites de notre projet, et pourtant, elles restent fortement considérées par les membres des communautés, en particulier les plus âgés, comme appartenant à la doctrine religieuse.

On note aussi de multiples facilitateurs. L'État peut lui-même participer à cette pratique quand des greffiers mal informés et non formés manquent de connaissances sur les dispositions légales. Ils officient souvent aux mariages et les enregistrent sans demander à voir les documents légaux qui font preuve de l'âge des mariés, comme un certificat de naissance ou une carte d'identité (délivrée à l'âge de 18 ans). Ils se fient plutôt à la parole des parents ou des aînés de la communauté. Du côté de la demande, les communautés comprennent mal l'importance de l'enregistrement des naissances, et de nombreuses naissances, surtout celles des filles, ne sont pas répertoriées.

En outre, il s'est avéré que certaines figures religieuses promeuvent l'idée de *shara'i nikah*, c'est-à-dire d'un mariage célébré verbalement par une figure religieuse sans l'obtention d'un certificat de mariage. Un tel mariage n'a pas de statut juridique mais est considéré comme un mariage par la communauté. Les célébrations religieuses des mariages précoces permettent à cette pratique de perdurer et la rendent difficile à combattre, tout particulièrement quand ces cérémonies sont célébrées par des figures religieuses qui sont considérées comme des autorités. Comme les mariages non enregistrés sont chose commune au Pakistan, cela a moins de répercussions que l'on ne pourrait s'y attendre. La procédure à suivre pour régulariser cette situation est assez simple, mais inconnue de la plupart des citoyens. Cependant, comme un père de deux enfants âgé de 18 ans qui a pris part à ce projet et sa femme de 17 ans l'ont découvert, ce type d'union complique l'obtention de documents officiels tels que les certificats de naissance et les cartes d'identité nationales – le premier document étant nécessaire pour inscrire les enfants à l'école, et le second, pour avoir accès à la plupart des services.

2.3. Facteurs déclencheurs

Le déclencheur principal du mariage précoce est la puberté. L'apparition des règles est perçue comme un signe de maturité sexuelle. Les parents craignent que les filles ne se livrent à des activités sexuelles « immorales », une catégorie qui va du simple fait de parler aux garçons au téléphone¹² à des craintes qu'une fille ne « s'enfuit » avec un garçon et couvre les membres de sa famille de honte. Dans certains cas, des mères solidaires de leurs filles cachent l'apparition des règles à leurs maris le plus longtemps possible, afin de protéger leurs filles et de leur éviter un mariage trop précoce. Parallèlement, les parents associent

12 C'est pourquoi les téléphones portables sont mal vus, et les filles n'y ont généralement pas accès.

la toxicomanie chez les garçons avec le début de la puberté et leur désir d'endiguer la toxicomanie ou les comportements sexuels inappropriés peut mener au mariage précoce des garçons.¹³

Ce n'est qu'occasionnellement que des revers de fortune soudains – comme le décès de l'homme dont le revenu subvient aux besoins de la famille ou de la femme au cœur du ménage, ou une dette de jeu – déclenchent un mariage précoce.

3. Amorcer le changement : la mise en place des espaces sûrs pour les adolescentes

Le modèle du projet était fondé sur les connaissances existantes sur la (dés)autonomisation des filles, parmi lesquelles, l'étude pilote sur le mariage précoce de Shirkat Gah qui avait examiné dans quelle mesure les filles étaient incluses dans les décisions qui affectaient leurs vies (Sarosh 2012) et sur une étude de l'effet des normes sexuelles restrictives sur les filles dès l'âge de 7 ans (Shaheed et al. 2016), normes qui ont pour conséquence l'imposition de sévères restrictions sociales et physiques dans la vie des filles, ainsi que de rôles et stéréotypes sexospécifiques (Mumtaz, Warraich et Imam 2012; Rajwani et Pachani 2016). Les restrictions de la mobilité des filles les empêchent de se socialiser et d'avoir des loisirs, ce qui entrave leurs chances d'établir des liens avec leurs pairs. Quand les filles parlent de leur santé avec leurs mères, et plus particulièrement de santé reproductive quand elles mentionnent les crampes menstruelles, elles se font réprimander et on leur dit de ne pas parler de quelque chose de si honteux. En effet, aller voir un médecin pour des questions de santé reproductive n'est considéré comme légitime qu'une fois que la fille/femme est mariée et que cette visite est liée à une grossesse. Les mères craignent que la censure sociale et les ragots ne ternissent la réputation d'une fille non mariée si elle va consulter un médecin. Par conséquent, les filles manquent non seulement d'informations, mais sont également privées de l'accès aux sources de connaissance en ce qui concerne leur propre santé. Incapables de se socialiser ou d'établir des contacts avec leurs pairs, les filles ne peuvent pas parler des problèmes qu'elles ont en commun et trouver des solutions ensemble.

La mobilité restreinte et le déni du droit à l'éducation et aux soins médicaux compromettent la capacité de prise de décision – déjà négligeable – des filles concernant leur santé, leur éducation et leur mariage. L'éducation, que de nombreuses filles prenant part au projet désirent ardemment, est entravée par le manque de transports sûrs pour accéder aux écoles en dehors des quartiers ou des villages car les espaces publics traversés sont considérés comme dangereux. De plus, l'absence d'infrastructures dans les écoles, telles que des

13 La recherche a révélé que les garçons étaient également mariés précocement. Notre projet de recherche sur le mariage précoce était centré sur les filles et avait pour but de les aider à devenir leurs propres défenseuses. L'étude du mariage précoce des garçons déborde le cadre du présent chapitre.

toilettes ou des murs d'enceinte, est un obstacle. Les questions financières conjuguées à l'inquiétude des parents en ce qui concerne la sécurité de leurs filles les rendent réticents à les envoyer à l'école après qu'elles ont atteint l'âge de la puberté.

La pratique du mariage précoce est donc le résultat d'un contrôle sociétal sur le corps féminin, sa sexualité et sa capacité de reproduction. Le défi de faire des filles leurs propres défenseuses, et celles de leurs pairs afin de mettre un terme au mariage précoce, repose sur le déblocage de la voix et de l'agentivité des filles. Nous avons décidé que le meilleur moyen d'arriver à ce but était de mettre à leur disposition un espace à elles dans les ESA qui leur permettrait également de créer des liens entre elles et de se créer une identité collective.

Au départ, les filles étaient extrêmement réticentes à prendre part aux interventions liées au projet Humsathi. Comme elles étaient habituées à être impuissantes et qu'elles manquaient de conscience de soi, elles ne savaient pas comment exprimer leurs problèmes. Il a fallu un an pour que les filles apprennent à avoir suffisamment confiance en elles pour pouvoir devenir leurs propres défenseuses – une période durant laquelle elles ont appris quels étaient leurs droits, en quoi consistaient la pratique du mariage précoce et la santé reproductive. Plus tard, elles ont acquis des compétences importantes pour devenir des leaders, comme l'analyse de problèmes et la prise de parole en public, et elles ont eu la possibilité d'utiliser ces compétences entre elles, pendant des réunions mensuelles, et en public. À l'aboutissement du projet, les filles ont pu présenter leurs demandes telles qu'elles les définissaient elles-mêmes à des législateurs nationaux de haut niveau.¹⁴

Comme elles sont les membres les moins autonomes de la famille et de la communauté, les filles ont besoin d'alliés solides et fiables. Nous en avons recruté parmi les garçons/jeunes hommes et les mères. Les garçons n'avaient pas accès à des espaces qui leur étaient dédiés, comme les filles, car la plus grande mobilité dont ils jouissent a permis d'organiser des interventions avec eux plus facilement. Nous leur avons cependant offert les mêmes sessions et les mêmes opportunités qu'aux filles, à l'exception de l'exercice du tablier concernant le système reproducteur qui sera décrit plus loin. Même s'ils n'avaient pas d'espaces qui leur étaient dédiés, les jeunes hommes se sont rassemblés et se sont soutenus mutuellement en même temps qu'ils soutenaient les filles. Enfin, pour sortir de l'emprise des tabous, surmonter les silences et détruire les mythes qui entourent la santé reproductive, nous avons invité les mères à participer à l'apprentissage des filles dans les ESA.

La recherche de base a mis en évidence le manque d'autonomie des filles comme des garçons adolescents avant le projet Humsathi : ils manquaient également de compétences pour articuler leurs problèmes ainsi que d'alliés capables de leur fournir les connaissances ou le soutien dont ils avaient besoin. Filles et garçons sont conditionnés, dès leur plus jeune âge, à accepter que le mariage est inévitable, mais les filles n'ont aucun mot à dire en la matière. Les garçons ont plus de possibilités de prendre part à cette décision en tant qu'actuels ou futurs soutiens de famille, mais leur pouvoir de décision en ce qui concerne leur mariage est lui aussi limité (Naveed et Butt 2015; Nasrullah et al. 2014).

14 Un « Dialogue national sur l'abolition du mariage d'enfants » a eu lieu le 29 juin 2018 et a inclus des sénateurs, des parlementaires, les présidents de la Commission nationale et de la Commission régionale de la condition de la femme, et d'autres hauts fonctionnaires appartenant à divers ministères ou départements.

Avant tout, les filles et les garçons manquent de connaissances en ce qui concerne la puberté et la santé reproductive. Pour les filles, cela veut dire que la culture du silence qui entoure leurs corps instille peur et incertitude dans leur vie et sape leur confiance en soi. Elles demandent des conseils à leurs pairs ou à leurs sœurs aînées et sont souvent mal informées. L'« écho du silence » (Ahmady 2016) est amplifié par l'absence d'alliés au sein de leur famille. Pour les filles, cela inclut leurs mères. Lors des discussions qui ont eu lieu pendant la phase de recherche initiale, les filles ont souligné à plusieurs reprises qu'elles avaient été réprimandées pour avoir exprimé leurs besoins ou pour avoir parlé de leur santé reproductive, et qu'on s'était moqué d'elles parce qu'elles avaient parlé en privé avec leurs amies, même à la maison.

La situation des garçons n'est pas très différente. À Jafrabad, les garçons nous ont confié pendant les discussions qui ont eu lieu durant la phase de recherche initiale qu'ils hésitaient à parler à leurs pères car ils avaient peur de s'attirer leurs colères ou d'être réprimandés en public, voire même battus. Pour les garçons, le début de la puberté est marqué par un éveil sexuel mais, comme ils manquent de connaissance en ce qui concerne leur santé reproductive, ils sont frustrés sexuellement et demandent parfois à leurs parents d'arranger leur mariage. N'ayant pas accès à des loisirs sains leur permettant de gérer leurs frustrations, certains garçons se tournent vers la drogue ou l'alcool. Les parents, désireux de freiner le développement de tels comportements, peuvent alors s'empresse de marier leurs fils.

3.1. Les interventions dans les ESA

Les interventions clés du projet comprenaient des réunions mensuelles ainsi que des formations et des séances de sensibilisation sur la santé reproductive et les lois sur le mariage; des pièces de théâtre mettant en scène les impacts négatifs du mariage précoce; des campagnes d'enregistrement des naissances impliquant les cohortes de jeunes; des séances de sensibilisation dans les écoles et les communautés à l'aide de vidéos d'infodivertissement et des événements publics tels que des micros ouverts pour donner aux filles la chance de s'entraîner à prendre la parole en public et d'exercer leur rôle de leader.

Par pure coïncidence, un projet mené par Shirkat Gah (appelé Sakhi, Mein Sukhi, ou SMS) sur la santé reproductive des femmes était en cours d'exécution en parallèle du projet Humsathi, dans les mêmes sites et avec les mêmes cohortes de jeunes et leurs mères. C'est grâce à SMS que nous avons pu voir comment la découverte des risques sanitaires associés au mariage précoce engendre une profonde empathie des mères pour leurs filles. Connaître ces risques pousse les femmes à encourager et défendre leurs filles pour les protéger contre la violence conjugale ou d'éventuels problèmes de santé. Briser le silence qui entoure les questions de la santé reproductive des filles a été essentiel pour débloquer leur agentivité. Mais cela a aussi été un défi, car les filles ont initialement eu du mal à surmonter les tabous profondément ancrés qui rendaient difficile la communication des filles entre elles, avec leurs mères et avec les coordinatrices des ESA.

Une activité qui a eu des résultats transformateurs inattendus a été l'exercice du tablier.

On utilise dans le cadre de cette activité un tablier développé par l'ONG Chetna Organisation en Inde. Ce tablier est constitué de huit pans de tissu superposés qui représentent les

organes génitaux de la femme. Chaque pan montre une différente partie de l'organe génital féminin et décrit sa fonction. C'est un outil utile lors de séances ayant pour thème la santé reproductive visant un public divers, et qui suscite généralement l'enthousiasme des femmes et des filles qui n'ont autrement qu'un accès très limité aux informations concernant leur système reproductif. L'animatrice porte le tablier et parle des différentes parties du corps. Cette activité interactive engendre non seulement des discussions ouvertes mais permet aussi aux femmes et aux filles de regarder chaque pan de près, tour à tour, et d'apprendre où se situe chaque partie, comme par exemple les ovaires, dans leurs propres corps.

Le but de cette activité était d'informer les filles et les femmes sur la santé reproductive, les cycles menstruels et la puberté, d'accroître leur conscience de soi et leur confiance en soi et d'assouplir les restrictions qui empêchent les filles d'accéder aux informations concernant la santé reproductive, ainsi que les services de santé qui y sont liés. Ces attentes ont été comblées et, selon des témoignages recueillis pendant les réunions mensuelles, c'est précisément à la suite de l'exercice du tablier que les filles ont commencé à parler ouvertement de leurs besoins en termes de santé reproductive et que les mères ont accepté de les emmener consulter un médecin. Ces nouvelles connaissances ont tellement encouragé les filles qu'elles se sont mises à les partager avec d'autres, et ont même initié la mise en place de groupes d'apprentissage par les pairs dans leurs écoles après avoir convaincu leurs professeurs et leurs directeurs d'école de le leur permettre. Cette prise d'initiative de la part des filles a encouragé les membres du projet à contacter les écoles pour reproduire ce modèle. Apprendre à connaître leur système reproductif a été crucial car les filles « n'avaient jamais rien appris sur ces parties de leurs corps de cette façon. Même à l'école, on ne nous dit pas ce genre de chose »,¹⁵ ou « parce que les enseignants sautent les chapitres sur le système reproductif de leurs manuels de biologie ». ¹⁶ « L'acquisition de connaissances en matière de santé reproductive » a motivé d'autres filles à venir dans les ESA.¹⁷

Nous ne nous attendions pas, toutefois, à ce que le fait d'avoir débloqué l'agentivité des filles en matière de santé reproductive ait aussi débloqué leur agentivité dans d'autres domaines, comme l'éducation et le droit de choisir quand et avec qui se marier. Les filles ont dit qu'elles demandaient à pouvoir poursuivre leur éducation au-delà du niveau primaire. Une fille qui avait arrêté l'école y était retournée. Les filles commençaient à parler ouvertement à leurs mères du fait qu'elles ne voulaient pas se marier tout de suite ou qu'elles souhaitaient épouser un homme de leur choix. Les mères soutenaient les filles dans leurs décisions et servaient d'interlocuteurs entre les filles et leurs pères.

Lorsque le projet Humsathi a été mis en place, nous pensions que le manque de connaissance juridique et la mauvaise application des lois jouaient un rôle significatif dans le maintien de la pratique du mariage précoce. Bien que les résultats de la recherche de base aient clairement démontré que les lacunes législatives et le manque de connaissance des lois n'étaient que secondaires par rapport à l'obligation d'adhérer aux normes socioculturelles, la loi reste

15 Entretien collectif au sein d'une cohorte de jeunes filles, Swat, 2018.

16 Entretien collectif au sein d'une cohorte de jeunes filles, Swat, 2018.

17 Discussion de groupe au sein d'une cohorte de jeunes filles lors d'une séance d'évaluation à la fin du projet, 2018.

néanmoins un moyen essentiel d'amorcer le changement et d'obliger les détenteurs du pouvoir à assumer la responsabilité de leurs actes. La loi est un outil de dissuasion efficace contre la pratique du mariage précoce. À Sindh en particulier, où l'âge légal du mariage pour les filles est désormais de 18 ans, les femmes et les filles s'appuient sur leur connaissance de la loi pour éviter le mariage précoce. Une femme a menacé son mari de porter plainte pour empêcher le mariage de sa fille. Au Pendjab, une femme a menacé de dénoncer une famille auprès de l'ESA qui aurait alors averti la police. La brèche entre les femmes et les recours juridiques a été comblée grâce à la présence des ESA et de leur personnel, ainsi que grâce à la prise de conscience juridique et légale que les sessions leur ont permis d'acquérir.

3.2. La création d'un réseau solidaire de pairs

Les ESA étaient ouverts à toutes les filles et femmes de la communauté. Cependant, une composante clé du projet a été la création, dans chaque district, d'une cohorte de jeunes femmes sélectionnées parmi les filles qui fréquentaient les ESA, ainsi que d'une cohorte masculine correspondante, bien qu'un peu plus âgée, incluant des jeunes hommes qui prenaient part au projet. Chaque cohorte comprenait environ 15 membres. En tant que participants principaux du projet, les membres des cohortes sont devenus des acteurs du changement et des leaders dans leurs communautés respectives et ont partagé leurs connaissances nouvelles avec d'autres jeunes. Plus important encore, le système de soutien par les pairs mis en place dans les cohortes a donné aux jeunes, et surtout aux filles, le courage et l'audace de s'opposer à la pratique du mariage précoce. Pour les filles, souvent appelées « les filles du centre », les ESA et les cohortes de jeunes étaient liés de façon symbiotique. Sans alliés, les connaissances qu'elles avaient récemment acquises n'auraient pas pu se traduire par des actions concrètes. Selon le témoignage d'une fille, « S'il y a un problème, nous emmenons un *baraat* [un cortège nuptial] entier [et] nous leur disons, vous voyez, je ne suis pas toute seule, il y a tout un groupe avec moi ».¹⁸ Se rendre compte qu'elles avaient des points communs avec d'autres filles et comprendre qu'elles n'étaient pas seules face à leurs problèmes a permis aux filles de devenir solidaires les unes des autres et leur a donné envie de trouver ensemble des solutions à leurs problèmes. Un certain nombre de mères ont exprimé cette même idée que l'union fait la force.

3.3. Trouver des alliés au sein des familles

Au début du projet, les filles des quatre sites n'avaient même pas le droit d'aller à l'école si elles n'étaient pas accompagnées par un membre masculin de la famille. Une des raisons stratégiques pour lesquelles nous avons décidé de travailler avec des garçons adolescents, en particulier ceux qui appartenaient aux mêmes familles que les filles, est que cela permettait aux filles de se rendre aux ESA grâce au soutien de certains membres de leurs familles. En outre, cela nous a permis de mieux comprendre les circonstances qui entourent la pratique du mariage précoce en nous offrant un aperçu du point de vue des hommes sur les dynamiques du pouvoir et du contrôle qui sous-tendent cette pratique. Cela nous a aussi permis d'aider les

18 Entretien collectif au sein d'une cohorte de jeunes filles, Jafarabad, 2018.

jeunes hommes à comprendre leur rôle à la fois dans le maintien du statu quo et leur potentiel en tant qu'agents du changement du contexte socioculturel quand ils deviennent des alliés dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, et plus particulièrement la pratique du mariage précoce. L'inclusion dans les cohortes masculines des frères et des cousins des filles appartenant aux cohortes féminines faisait partie des stratégies mises en place dans le cadre du projet. Elle a permis aux filles de devenir membres des cohortes de jeunes plus facilement et a ouvert la voie au changement.

Renforcer les compétences des filles est essentiel mais cela n'est pas suffisant quand leur environnement socioculturel n'est pas disposé à les laisser affirmer leurs droits. Les dynamiques familiales doivent changer pour que les filles disposent, quand elles se sentent capables de devenir leurs propres défenseuses, de l'espace nécessaire pour jouer ce rôle au sein de leur foyer et de la communauté, et pour réduire le risque de réaction brutale dans leur entourage. Si les mères imposent souvent les restrictions, dans la lignée des pères et des frères aînés, elles sont aussi la principale voie de communication ouverte aux filles au sein de leurs familles. Les filles s'adressent à leurs mères quand elles ont des questions liées à la santé ou à l'éducation, et, plus important encore dans le contexte de la pratique du mariage précoce, ce sont les mères qui sont susceptibles de mettre leurs filles au courant de demandes en mariage potentielles. Les mères sont donc des acteurs familiaux clés pour aider leurs filles à changer les coutumes qui entourent la pratique du mariage précoce. Celles qui ont participé aux interventions avec leurs filles ont appris à leurs côtés. Ceci a permis d'améliorer les connaissances de ces femmes et d'ouvrir des voies de communication auparavant bloquées. Elles ont pu intervenir auprès des hommes de la famille et changer les dynamiques au sein de la famille, puisque :

Avant, il n'y avait que la femme qui donnait son avis alors il [le mari/l'homme] n'accordait aucune importance à ce qu'elle avait à dire. Mais maintenant, les filles et les fils disent la même chose alors les hommes sont obligés de réfléchir et de se rendre compte qu'ils ne peuvent pas tous avoir tort, parce que nous parlons tous collectivement, il comprend que nous devons avoir raison.¹⁹

4. Conclusions

Le modèle d'intervention du programme Humsathi a réussi à provoquer des changements importants et son impact a dépassé nos attentes initiales. De nombreuses filles sont devenues leurs propres défenseuses, comme le montre le témoignage de l'une d'entre elles : « Avant, je ne sortais jamais de la maison, je ne parlais jamais, j'avais peur d'adresser la parole à qui que ce soit et je me mettais à trembler. Me voilà maintenant ... [une] fille qui non seulement défend ses droits mais qui s'est aussi battue pour défendre les droits d'autres filles dans sa famille ». ²⁰ Tout le monde a contribué à diffuser des connaissances et des messages clés sur

19 Entretien collectif avec les mères, Muzaffargarh, 2018.

20 Entretien collectif au sein d'une cohorte de jeunes filles, Muzaffargarh, 2018.

la pratique du mariage précoce, à commencer par les amis des filles, leurs camarades de classe et leurs familles, mais également grâce à des groupes de pairs qui se sont formés dans les écoles publiques et privées. Les mères sont devenues des championnes et des alliées qui soutiennent leurs filles et interviennent pour éduquer et empêcher la pratique du mariage précoce dans leur famille et leur voisinage. Les jeunes hommes ont également agi pour empêcher des mariages précoces et pour diffuser notre message.

Cependant, le changement n'a pas été sans difficulté. Nous en avons tiré les leçons suivantes :

- Une argumentation seule (que ce soit à propos des risques pour la santé des filles ou des bénéfices que la famille peut tirer de l'éducation des filles) n'est pas toujours suffisante pour convaincre les patriarches (ou les matriarches), et un certain nombre de défenseur(e)s ont dû avoir recours à des menaces (fugue, mariage en cachette, grève de la faim, dénonciation auprès de la police ou des ESA) quand on ne les écoutait pas.
- Quelle que soit la logique qui ait convaincu chaque famille, c'est l'action combinée des ESA et des cohortes féminines et masculines et la participation des mères qui ont été la clé de voûte du succès de l'intervention, et la multiplicité des voix articulant le même message a été essentielle.
- Bien que ce modèle puisse être utilisé ailleurs, il nécessitera une période de gestation plus longue là où une relation de confiance n'a pas déjà été établie avec la communauté (comme ce fut le cas ici avec l'établissement antérieur des ESF).
- Tous les participants se sont engagés à poursuivre la campagne contre la pratique du mariage précoce et autres pratiques discriminatoires, mais la question de la durabilité et de l'efficacité de leurs actions en l'absence des ESA et de leur personnel demeure. C'est une question à laquelle seul l'avenir pourra répondre.

De manière plus générale, notre intervention a révélé que :

- nous devons encore analyser et comprendre le rôle du mariage comme moyen d'acquisition de capital social;
- nous devons mener des campagnes d'information sanitaire pour débloquer l'agentivité des filles;
- les États doivent soutenir efficacement les efforts faits pour retarder les mariages et organiser des campagnes d'information des masses pour dissiper les mythes qui entourent la pratique du mariage précoce;
- il faut adopter une approche multisectorielle afin de mettre un terme à la pratique du mariage précoce.

Références bibliographiques

Ahmady, K. (2016) 'An Echo of Silence: Comprehensive Research Study on Early Child Marriage' [Un écho du silence : une étude de recherche complète sur le mariage d'enfants], https://www.academia.edu/35634313/An_Echo_of_Silence_Comprehensive_Research_Study_on_Early_Child_Marriage_full_text_ (consulté le 4 décembre 2019).

Ali, S.M. (2000) 'Gender and Health Care Utilisation in Pakistan' [Genre et utilisation des services de santé au Pakistan], *The Pakistan Development Review* 39.3: 213–234.

Girls not Brides [Filles pas Épouses] (s. d.) 'What's the Child Marriage Rate? How Big of an Issue is Child Marriage?' [Quel est le taux de mariage d'enfants ? Quelle est l'importance de la question du mariage d'enfants ?], <https://www.girlsnotbrides.org/child-marriage/pakistan> (consulté le 15 novembre 2019).

Hodgkinson, K. (2016) 'Understanding and Addressing Child Marriage: a Scoping Study of Available Academic and Programmatic Literature for the HER CHOICE Alliance' [Comprendre le mariage d'enfants et y répondre : Une étude exploratoire de la littérature scientifique et des programmes existants pour l'Alliance HER CHOICE], <https://www.her-choice.org/wp-content/uploads/2016/07/Her-Choice-Scoping-Study-Final-July-16.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

Loaiza, E. et S. Wong (2012) 'Marrying Too Young: End Child Marriage' [Se marier trop jeune : mettre fin au mariage d'enfants], Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/MarryingTooYoung.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

Mumtaz, K., S. Warraich et S. Imam (2012) 'Age of Marriage: A Position Paper' [L'âge du mariage : Une prise de position]. Lahore : Shirkat Gah – Women's Resource Centre.

Nasrullah, M., R. Zakar, M. Zakria Zakar, S. Abbas, R. Safdar, M. Shaukat et A. Krämer (2014) 'Knowledge and Attitude Towards Child Marriage Practice Among Women Married as Children: a Qualitative Study in Urban Slums of Lahore, Pakistan' [Connaissance et attitude des femmes elles-mêmes mariées quand elles étaient enfants par rapport à la pratique du mariage d'enfants : une étude qualitative menée dans les bidonvilles de Lahore au Pakistan], *BMC Public Health* 14: Article 1148.

Naveed, S. et K.M. Butt (2015) 'Causes and Consequences of Child Marriages in South Asia: Pakistan's Perspective' [Causes et conséquences des mariages d'enfants en Asie du Sud : La perspective du Pakistan], *A Research Journal of South Asian Studies* 30.2: 161–175.

Nour, N.M. (2009) 'Child Marriage: A Silent Health and Human Rights Issue' [Le Mariage d'enfants : une question de droit sanitaire et humain passée sous silence], *Reviews in Obstetrics and Gynecology* Winter 2.1: 51–56.

Qureshi, N. et B.T. Shaikh (2007) 'Women's Empowerment and Health: the Role of Institutions of Power in Pakistan' [L'Émancipation des femmes et leur santé : le rôle des institutions étatiques au Pakistan], *Eastern Mediterranean Health Journal* 13.6: 1459–1465.

Rajwani, A.A. et N.H.A. Pachani (2016) 'Early Marriage of Girls in Pakistan' [Le mariage précoce des filles au Pakistan], https://www.researchgate.net/publication/303587817_Early_Marriage_of_Girls_in_Pakistan (consulté le 4 décembre 2019).

Sarosh, T. (2012) 'The Puppet and the Puppeteers – A Power Mapping and Community Consultation Exercise' [La Marionnette et le marionnettiste – Une cartographie du pouvoir et des exercices de consultations communautaires]. Islamabad : Adolescent Girls Empowerment Project, Rutgers WFP.

Sen, A. (1999) 'The Possibility of Social Choice' [La Possibilité du choix social], *American Economic Review* 89.3: 349–378.

Shaheed, F., N. Parveen, M. Aftab, A. Samiuddin et Z. Shumail (2016) 'Conveyor Belts to Extremism? Otherisation and Poor Governance in Pakistan – Preliminary Findings of an Intervention Research: Towards Better Governance, Pluralism and Peace: Understanding Growing Religiosity and Religious Extremism' [Un tapis roulant vers l'extrémisme – Résultats préliminaires d'une recherche interventionnelle : Pour un meilleur gouvernement, le pluralisme et la paix : comprendre la hausse de la religiosité et la montée de l'extrémisme]. Lahore : Shirkat Gah – Women's Resource Centre.

Tristram, P. (2019) 'Child Marriage Facts, Causes and Consequences' [Le mariage d'enfants : réalité, causes et conséquences], ThoughtCo, <https://www.thoughtco.com/child-marriage-facts-causes-consequences-2353030> (consulté le 4 décembre 2019).



Briser le silence

Pourquoi est-ce que les jeunes femmes se marient ou cohabitent avec des hommes à un jeune âge au Pérou, et quelles en sont les conséquences ?

Vanessa Rojas, Francis Bravo et Nikki van der Gaag

1. Le contexte dans la région

« Il y a un silence, un silence politique, un silence social qui change peu à peu ... c'est presque comme si on s'imaginait que le mariage d'enfants et le mariage précoce ne touchent que d'autres régions, mais pas les filles en Amérique latine et dans les Caraïbes » (Shelly Abdool, Conseillère régionale pour l'égalité des sexes pour l'UNICEF) (UN News 2018).

L'Amérique latine et les Caraïbes est la seule région du monde où le nombre de jeunes femmes qui sont mariées ou qui cohabitent, c'est-à-dire vivent en concubinage, n'a pas diminué au cours des dix dernières années. Dans de nombreux pays, en particulier en Asie du Sud, où les taux sont souvent les plus élevés du monde, les chiffres baissent lentement, mais en Amérique latine et dans les Caraïbes, en moyenne, une jeune femme sur quatre a été mariée ou vivait déjà en concubinage avant d'atteindre l'âge de 18 ans (CNN 2018; ONU Femmes, UNFPA et UNICEF 2018).

Au Pérou, la vie en concubinage est plus courante que le mariage formel, selon le recensement de 2017.¹ Les jeunes disent qu'ils pensent que cohabiter coûte moins cher et qu'il est plus facile d'y mettre fin qu'au mariage. Ils pensent aussi que, dans la pratique, il y a très peu de différences entre les deux (Rojas et Bravo 2019).

Il existe trois facteurs principaux qui prédisposent les jeunes à se marier précocement ou à cohabiter à un très jeune âge : la pauvreté, l'endroit dans lequel ils vivent et leur sexe. En premier lieu, il existe un lien très clair entre ce phénomène et la pauvreté : le recensement et les questionnaires remplis par les foyers ont révélé que 46 % des adolescents mariés ou qui vivaient en concubinage faisaient partie du cinquième le plus pauvre de la population, alors que seul 1 % d'entre eux font partie du cinquième le plus riche. Dans un second lieu, on peut établir un lien avec le lieu dans lequel ils vivent : 67 % des femmes de 10 à 15 ans qui sont mariées ou en situation de cohabitation vivaient, quand elles étaient plus jeunes, dans de petites villes ou à la campagne (Plan International et UNFPA 2019). Dans un troisième lieu, le concubinage affecte les jeunes femmes plus que les jeunes hommes. À l'âge de 19 ans, 30 % des jeunes femmes vivaient en concubinage, contre seulement 7 % des jeunes hommes du même âge (Favara, Lavado, et Sánchez 2016).

Il existe trois autres moteurs importants des unions précoces pour les jeunes femmes : la grossesse, l'espoir d'une vie meilleure et le désir d'échapper à la violence ou à la maltraitance familiale. Ces trois moteurs sont tous étayés par des normes sociales et des normes sexospécifiques rigides qui font que les femmes ont encore peu de choix en ce qui concerne leur vie et leur avenir. Les jeunes femmes tombent parfois enceintes ou veulent s'échapper d'un domicile familial violent ou coercitif, et pensent qu'emménager avec leurs petits amis leur permettra de mener une vie meilleure et d'offrir un avenir meilleur à leur enfant (Plan International et UNFPA 2019; Greene 2019). Les jeunes femmes espèrent

1 Dans les zones urbaines, en 2007, le pourcentage de cohabitation était de 23,2 %, mais en 2017, il était passé à 25,4 %. La même chose a eu lieu dans les zones rurales, où le nombre de couples qui optent pour la cohabitation au lieu du mariage est passé de 28,6 % à 31,9 % (INEI 2018).

également avoir une meilleure qualité de vie, car elles auront accès à des services de base et/ou à biens et ressources matériels (Save the Children 2016). Cela est particulièrement vrai dans les régions les plus défavorisées, où la cohabitation débute souvent à cause d'une grossesse (Favara, Lavado et Sánchez 2016; Del Mastro 2015; Gutiérrez 2006; Rojas, Guerrero et Vargas 2017; Plan International et UNFPA 2019).

Ce chapitre démontre comment tous ces facteurs poussent les femmes à se mettre en concubinage ou à se marier précocement. Il révèle à quoi ressemble la vie de celles qui cohabitent ou qui sont mariées, et montre à quel point la réalité peut être différente de leurs rêves et de leurs aspirations. Il pose également la question de savoir s'il pourrait en être autrement si l'on parvenait à changer certaines des normes sociales et sexospécifiques qui limitent les choix que peuvent faire ces femmes et qui limitent aussi, par conséquent, leurs vies. Ce chapitre se base sur les données issues de l'étude « Mariage, cohabitation, maternité et paternité, et parentalité précoces au Pérou », une étude qui a aussi été menée en Éthiopie, en Inde et en Zambie.²

2. Méthode

Des informations qualitatives ont été recueillies en 2018 lors d'entretiens individuels avec un sous-groupe constitué d'adolescents et de jeunes femmes et jeunes hommes qui participaient à l'étude longitudinale menée par Young Lives au Pérou. Les participants étaient originaires de trois différentes régions : un district urbain à Lima, un district périurbain à Piura et un district rural dans la jungle de Junin.

Dans ce chapitre, nous nous concentrons sur les expériences de trois jeunes femmes issues de quartiers différents qui ont commencé à cohabiter avec leurs partenaires avant l'âge de 18 ans, afin de mettre à jour les différences et les similitudes de leurs parcours.

2 Un rapport plus long sur l'étude telle qu'elle a été conduite au Pérou est disponible en espagnol (Rojas et Bravo 2019) sur le site Internet www.ninosdelmilenio.org. L'étude sur le mariage et la parentalité chez les jeunes (Young Marriage and Parenthood Study – YMAPS) est un programme de recherche comparative sur le mariage précoce et la parentalité chez les jeunes qui dure trois ans. Cette étude est le fruit d'une collaboration entre Young Lives, qui a suivi la vie de 12 000 enfants en Éthiopie, en Inde, au Pérou et au Vietnam pendant 15 ans dans le cadre d'une étude longitudinale de la pauvreté infantile, et Child Frontiers, un cabinet de consulting qui vise à promouvoir la prise en charge, le bien-être et la protection des enfants.

3. Pauvreté, attentes parentales, violence et discrimination : les facteurs qui poussent à cohabiter à un jeune âge

Les trois jeunes femmes, Yanet, Clara et Yolanda³ ont toutes les trois grandi dans des familles pauvres dont les ressources étaient limitées. Deux d'entre elles, issues respectivement d'une région périurbaine et d'une région rurale, étaient issues de familles dont la principale source de revenus était l'agriculture, alors que la troisième venait d'un foyer qui habitait en milieu urbain et dont le revenu était assuré par la mère, en fonction des multiples emplois que celle-ci pouvait trouver. Compte tenu des contraintes économiques auxquelles cette famille était confrontée, la jeune femme et ses frères et sœurs avaient dû commencer à travailler alors qu'ils n'étaient encore que de jeunes adolescents.

Quand nous avons analysé les parcours de Yanet (milieu urbain), Clara (milieu rural) et Yolanda (milieu périurbain), nous avons constaté qu'elles avaient toutes les trois arrêté d'aller à l'école (au niveau secondaire) avant de commencer à vivre avec un partenaire. Yanet a commencé à cohabiter avec un homme de 26 ans à l'âge de 14 ans, alors que Clara et Yolanda ont toutes les deux commencé à vivre en concubinage avec un homme de 22 ans et un homme de 25 ans, respectivement, à l'âge de 17 ans.

Dans les trois cas, la décision de cohabiter avec un homme était liée à la pauvreté dans laquelle elles vivaient, mais aussi aux attentes que leurs parents avaient d'elles, à un environnement familial violent et, dans le cas de Clara, à la discrimination dont elle faisait l'objet à l'école.

3.1. Pauvreté et violence

Yanet, qui vit à Lima, nous a expliqué qu'elle avait abandonné ses études parce qu'elle devait travailler pour subvenir aux besoins de sa famille. Avoir un travail ne lui laissait que peu de temps pour étudier et, par conséquent, elle avait de mauvaises notes à l'école.

En plus des difficultés financières, le foyer familial était en proie à une violence domestique très marquée, y compris envers Yanet et sa mère. Elle a rencontré son partenaire au travail. Ils ont fait plus ample connaissance, puis ils ont commencé à sortir ensemble. Quand son père a appris que Yanet avait un petit ami, il l'a mise à la porte et lui a dit que c'était à son petit ami de subvenir à ses besoins. Yanet a dit qu'elle ne connaissait pas très bien son petit ami, mais qu'elle s'était sentie seule et vulnérable, et qu'elle pensait qu'elle n'avait pas d'autre choix que d'emménager avec lui.

3 Tous les noms utilisés sont des pseudonymes.

Intervieweur : Y avait-il quelque chose que vous n'aimiez pas quand vous viviez chez vous ?

Les coups de mon père; il frappait ma mère. J'avais horreur de ça. À cause de mon père, mon frère [le plus jeune] se drogue, maintenant ... Je n'avais pas l'intention d'habiter avec un partenaire à un si jeune âge, mais mon père m'a obligée [à le faire]. Il m'a mise à la porte ... et je n'ai pas eu le choix, parce que, où est-ce que je pouvais aller ?

3.2. Attentes parentales

Yolanda a arrêté l'école secondaire qui se situait dans sa communauté périurbaine avant de commencer à vivre avec son partenaire. Les attentes que son père avait d'elle ont joué pour beaucoup dans cette décision. Yolanda se rappelait que son père lui avait toujours dit que ça ne valait pas la peine d'investir dans son éducation parce qu'elle allait, comme toutes les femmes de leur communauté, finir par rester à la maison pour s'occuper des enfants. Alors, Yolanda s'est sentie sous pression, et a choisi d'arrêter l'école.

Intervieweur : Pourquoi n'avez-vous pas continué vos études ?

Puisque mon père m'embêtait à propos du prix du billet de bus [pour aller à l'école], j'ai arrêté, c'est pour ça que je n'ai pas poursuivi mes études ... son opinion à lui, c'était que je n'allais pas finir, que j'allais me retrouver avec un mari, c'est pour ça que j'ai arrêté l'école.

L'opinion de son père a beaucoup influencé Yolanda. Elle ne voulait pas l'entendre se plaindre du montant qu'il investissait en elle, et elle pensait, elle aussi, que c'était son destin de finir en concubinage avec des enfants une fois qu'elle aurait fini ses études secondaires, tout comme les autres filles de sa communauté. Sans le soutien financier de ses parents, elle ne pouvait pas poursuivre d'études supérieures. Quelques mois après avoir arrêté l'école, elle a rencontré son partenaire et ils ont emménagé ensemble.

3.3. Discrimination

Pour Clara, qui vivait dans une zone rurale, la décision d'arrêter l'école n'était pas seulement liée au fait d'être pauvre. Elle était également l'objet de discrimination à cause de ses origines *matsiguenga* (population indigène dans la portion péruvienne de la jungle amazonienne dont la langue est le Machiguenga). Après avoir fini l'école élémentaire qui se trouvait près de chez elle, elle a dû s'inscrire à l'école secondaire qui se trouvait en ville. Cela représentait un coût supplémentaire pour sa famille à cause des frais de transport, et ils n'avaient pas toujours l'argent nécessaire. Elle devait parfois aller à l'école à pied, ce qui la fatiguait beaucoup et était décourageant. En dépit de la distance et des contraintes financières, elle a décidé de s'inscrire à l'école secondaire. Cependant, une fois l'école commencée, elle s'est sentie mise à part, isolée et maltraitée par ses camarades de classe en raison de ses origines. Ils l'appelaient *campá*, un terme péjoratif associé au fait d'être sale et de venir d'un milieu pauvre et/ou indigène.

Mes camarades de classe m'insultaient. C'est pour ça que je ne voulais pas y aller. Parfois, ils m'appelaient campá. C'est pour ça que je me suis découragée.

Comme elle se sentait mal à l'aise parmi ses pairs, et qu'elle avait conscience du fait qu'aller à l'école coûtait de l'argent à ses parents qui n'avaient déjà que peu de moyens, elle a décidé d'arrêter l'école. Ses parents ont accepté, car ils avaient besoin qu'elle travaille dans les champs, avec eux. C'est alors qu'elle a rencontré son partenaire et est tombée enceinte, ce qui l'a poussée à emménager avec lui.

Les trois jeunes femmes ont déclaré que si elles n'avaient pas quitté l'école, elles n'auraient probablement pas emménagé avec leurs partenaires. Dans un contexte de pauvreté et d'inégalités sociales, les stéréotypes associés au fait d'être femme ne leur offraient que deux rôles, celui de mère et celui d'épouse. Cela veut dire que, pour les familles les plus pauvres, il peut sembler n'y avoir aucun intérêt à investir dans l'éducation des jeunes filles. Dans le cas d'une jeune fille indigène comme Clara, la discrimination s'ajoute à la pauvreté, et l'exclut du système éducatif.

4. La cohabitation permet-elle aux jeunes femmes d'améliorer leurs vies ?

Les jeunes femmes semblent voir la cohabitation comme un moyen de sortir de la pauvreté ou d'un foyer oppressif, mais, malheureusement, dans les pays où la culture est majoritairement *machiste* comme le Pérou, de telles unions semblent seulement contribuer à la reproduction des inégalités qui existent entre les hommes et les femmes.

Il est intéressant que les entretiens avec les jeunes femmes qui ont commencé à vivre avec leurs partenaires avant l'âge de 18 ans aient révélé que celles-ci se rappelaient qu'au début de leurs relations, elles recherchaient l'indépendance, la protection et la sécurité financière dont elles n'avaient pas pu jouir au sein du foyer parental. Plusieurs d'entre elles ont mentionné avoir vécu dans des foyers violents et autoritaires, au sein desquels elles ne pouvaient pas vraiment prendre de décisions concernant leurs propres vies.

4.1. Amélioration des circonstances matérielles

Alors que dans certains cas, comme celui de Yolanda, les jeunes femmes essayaient activement de quitter le domicile familial, dans d'autres, comme celui de Yanet, elles se sont senties sous pression pour se mettre en concubinage à cause de la réaction de leurs parents quand ceux-ci ont appris qu'elles avaient un petit ami. Yanet pensait qu'elle n'avait pas d'autre choix que de quitter le foyer parental et que la seule option qui s'offrait à elle était d'emménager avec l'homme avec qui elle sortait : « quand mon père l'a appris, il lui a dit : 'C'est ta responsabilité maintenant, tu vas t'occuper d'elle, tu vas payer pour sa lumière, son eau, tu vas la nourrir et l'habiller, parce que rien de tout ça n'est gratuit. Sors-la-moi de là.' » Bien qu'elle n'eût jamais envisagé qu'elle emménagerait avec un homme à l'âge de 14 ans, elle pensait que de vivre avec un homme serait une bonne chose pour elle, car « il avait promis qu'il m'aiderait à terminer mes études secondaires. »

D'autres jeunes femmes ont également dit qu'emménager avec un homme était considéré comme l'opportunité d'avoir une meilleure situation économique comparée à celle du foyer parental. Une jeune femme de la communauté rurale où habite Clara a expliqué :

Il m'a aidé, il m'a aidé de plusieurs façons ... il m'a acheté des vêtements, des chaussures ... des plats, des casseroles. Il avait déjà de l'argent ... Il a dit : « Tu n'auras pas de problèmes, je vais subvenir à tes besoins... Je vais t'aider à continuer tes études ». (Daniela, zone rurale amazonienne, qui a commencé à vivre avec son partenaire à 16 ans)

4.2. Indépendance

La principale raison que les jeunes femmes qui ont quitté le foyer parental et emménagé avec un partenaire ont mentionnée était le désir d'avoir plus d'indépendance. Comme Yolanda l'a souligné, elle s'est enfuie avec son partenaire parce que sa famille lui imposait beaucoup de restrictions et ne lui permettait pas de sortir seule, encore moins avoir une relation amoureuse :

Je disais à ma mère que j'allais faire une promenade à pied, [que j'allais] à une soirée, mais ils me disaient ... non. Comment est-ce que je pouvais partir ? Mon père se soule parfois, et alors il m'embête ...

Les jeunes femmes cherchent à avoir plus d'indépendance, car, dans le contexte dans lequel elles vivent, entretenir une relation amoureuse alors qu'elles sont adolescentes est une chose que leurs familles leur interdisent de faire, car celles-ci pensent que ces relations amoureuses représentent un risque de grossesse. Quand Yolanda s'est mise en ménage avec son petit ami, elle s'est dit : « ça y est, je vis enfin ma vie à moi. » En réalité, ce n'était pas le cas, car le partenaire de Yolanda est extrêmement jaloux et contrôle tout ce qu'elle fait. Par exemple, c'est lui qui décide quels vêtements elle doit mettre et si elle peut ou non sortir toute seule.

Comme nous l'avons dit précédemment, une fois que la relation amoureuse est rendue publique, les familles exigent souvent que leurs filles emménagent avec leurs partenaires. Les filles n'ont le droit d'avoir des rapports sexuels que dans le cadre d'un mariage ou d'une cohabitation, à cause du risque de grossesse. Les familles cherchent à s'assurer que les hommes prendront en charge les enfants qui pourront naître suite à ces relations. Il s'agit également d'une réaction en lien avec une culture *macho* qui cautionne le contrôle du corps féminin et de sa sexualité par l'homme (Gutiérrez 2006; Stromquist 2006).

Certains aspects de la vie de ces jeunes femmes se sont améliorés en comparaison à ce que la génération de femmes précédente a vécu, mais d'autres sont identiques. Les jeunes femmes vont désormais à l'école et atteignent au moins le niveau secondaire, alors que ce n'était souvent pas le cas pour leurs mères. Elles se font des amis à l'école, ont des téléphones portables et utilisent les médias sociaux, mais elles ne peuvent toujours pas échapper au contrôle de leurs familles en ce qui concerne leur mariage ou le fait qu'elles vont cohabiter avec un homme.

5. La réalité des normes sociales et des normes sexospécifiques dans le cadre de la cohabitation

5.1. Les rôles sexospécifiques

Une fois en cohabitation, beaucoup des jeunes femmes que nous avons interrogées se sont rendu compte qu'elles ne disposaient pas de la liberté ou de la capacité de prendre des décisions pour elles-mêmes auxquelles elles avaient aspiré. Au contraire, elles se retrouvaient de nouveau dans des relations inéquitables, où leurs partenaires – plutôt que leurs parents – prenaient la majorité des décisions et les contrôlaient, ainsi que leurs corps, à travers une relation dont les dynamiques correspondaient aux normes genrées traditionnelles.

Dans chacune des trois régions, notre recherche a montré que les hommes et les femmes pensent qu'une fois qu'une femme a emménagé avec un homme, elle est censée prendre en charge la totalité des travaux domestiques qui ne sont pas, bien entendu, rémunérés (laver le linge, nettoyer et ranger la maison, faire la cuisine, faire les courses et s'occuper des enfants) pendant que son partenaire subvient aux besoins financiers du nouveau foyer grâce à un emploi rémunéré. Yanet travaillait quand elle a commencé à cohabiter avec son partenaire et elle a arrêté de travailler quand elle est tombée enceinte. Clara a également arrêté de travailler dans les champs de sa famille quand elle a emménagé avec son partenaire. Ce que nous a dit Cesar, quand nous l'avons interrogé, illustre le point de vue de certains des hommes que nous avons interviewés : « elle [sa partenaire] doit surtout s'occuper de la maison, du bébé, de ce qu'on va manger. Elle doit s'occuper de ses casseroles, moi, je m'occupe de ma voiture » (Cesar, chauffeur de taxi, région périurbaine).

Lorsque nous avons recueilli les témoignages des femmes, plusieurs d'entre elles ont déclaré que le rôle d'une bonne épouse ou d'une bonne partenaire consistait à ne pas négliger ses responsabilités à la maison, c'est-à-dire qu'elle devait « servir son mari, s'assurer que la maison est propre et s'occuper des enfants. » Cette conception de ce qu'est une bonne épouse ou partenaire est liée au rôle traditionnellement attribué à la femme dans la culture péruvienne. Sa fonction est d'être, essentiellement et uniquement, nourricière et gardienne de la famille et de la maison. Le fait que les femmes doivent prendre en charge les travaux domestiques non rémunérés et la garde des enfants est l'obstacle le plus important à leur entrée sur le marché du travail. Au Pérou, par exemple, dans l'espace d'une semaine, les femmes passent 73 % de leur temps à faire des tâches ménagères ou à s'occuper des enfants et de la famille, alors que les hommes ne consacrent que 26 % de leur temps aux tâches liées à la maison (ILO 2019).

5.2. La capacité à prendre des décisions

Si ce sont généralement les hommes qui travaillent pour générer des revenus, ce sont aussi eux qui prennent les décisions importantes à la maison. Bien que nombre d'entre eux aient mentionné qu'ils donnaient leurs salaires à leurs femmes, car ils pensent qu'elles savent économiser, les jeunes femmes ont dit qu'elles n'utilisaient cet argent qu'avec l'approbation de leurs partenaires. En général, les femmes prennent plus de décisions en ce qui concerne les besoins des enfants (achat de vêtements, de jouets, etc.) ou en ce qui concerne les questions de la vie quotidienne, mais les hommes ont la main quand il s'agit de prendre des décisions plus importantes, comme le montre la discussion suivante avec Yanet :

Intervieweur : Qui est-ce qui prend le plus de décisions, chez vous ? Par exemple, quand vous recevez ... une facture d'électricité, ou quand il faut acheter des vêtements pour quelqu'un ... qui décide ?

Lui ... oui, parce qu'il a l'argent.

Intervieweur : Et, par exemple, qui décide de ce que vous allez manger ?

Non. C'est moi.

Intervieweur : Et vos vêtements ? Pour les enfants ? Est-ce qu'il les achète ?

On va les acheter ensemble ... on va les acheter et je regarde. C'est moi qui les choisis.

Intervieweur : Mais c'est lui qui décide ce que vous achetez, à la fin.

Si on les achète ou pas ? Oui, c'est lui.

5.3. Les relations de pouvoir et la violence

Des relations de pouvoir déséquilibrées peuvent faire que les femmes se sentent très impuissantes et isolées, et peuvent même représenter un risque en termes de violence physique :

Parfois, je veux sortir, toute seule ou avec ma fille [mais] il ne me laisse pas faire ... quand je dis, « Je sors », il me dit « non. »

Intervieweur : Mais est-ce qu'il vous dit pourquoi ?

Non, il dit juste : « Tu ne sors pas, on sort ensemble. »

Intervieweur : Et vous êtes d'accord avec ça ?

Pas avec ça ... un jour, il m'a dit que mon short était trop court, que je ne suis pas censée le mettre parce que je suis avec lui. C'est pour ça que je ne le mets presque jamais. (Yolanda)

Une personne qui vous aime ne vous interdira jamais de voir votre famille. C'est votre famille ! Dites-moi, vous voyez ... quelqu'un qui vous aime ne vous l'interdira pas. Il [son partenaire] dit « pourquoi tu veux y aller ? Pour perdre du temps ? » [quand il va voir sa famille] ... il me dit « tu dois cuisiner, c'est ça que tu dois faire, c'est ton devoir ». (Yanet)

Ce genre de contrôle excessif et de jalousie de la part de leurs partenaires expose ces jeunes femmes à une violence physique et psychologique. Par exemple, Clara a dû quitter son partenaire pour cause de maltraitance. Il est important de souligner qu'elle n'a pu prendre cette décision que parce qu'elle avait le soutien de sa famille. Yanet, qui a commencé à vivre en concubinage à l'âge de 14 ans avec un homme de 12 ans son aîné, a été violentée par son partenaire quand ils ont commencé à vivre ensemble.

Je me défendais, parfois, mais un homme, ça a plus de force ... J'ai porté plainte, mais je savais que je survivrais à tout ça ... (Yanet, jeune femme en région urbaine)

Bien que son partenaire ne la batte plus, elle voudrait le quitter, car elle a peur qu'il recommence. Mais elle sait également que ça ne sera pas facile. Comme elle n'a pas fini ses études secondaires, elle a du mal à trouver un emploi et elle a besoin de l'argent que son partenaire lui donne pour subvenir à ses besoins, ainsi qu'à ceux de leurs trois enfants.

6. Quelle différence avoir reçu une éducation aurait-elle pu faire ?

Les rapports sur la cohabitation précoce et la cohabitation forcée au Pérou (Greene 2019; Plan International et UNFPA 2019), ainsi que notre projet de recherche, montrent que, aussi bien au sein des familles qu'au sein des communautés, on s'attend à ce que la vie de couple reproduise les relations de pouvoir déséquilibrées entre l'homme et la femme.

Comme nous l'avons vu dans les trois cas évoqués dans ce chapitre, l'expérience de ces femmes qui ont commencé à cohabiter avant l'âge de 18 ans a été affectée par de multiples facteurs tels que la pauvreté, les attentes que leurs parents avaient d'elles, le fait qu'elles avaient arrêté l'école, et les normes sociales et sexospécifiques.

Pour comprendre ce qui pousse les jeunes femmes à se mettre en cohabitation ou à se marier, nous devons examiner comment ces facteurs s'imbriquent les uns dans les autres. Par exemple, dans le cas de Clara, une jeune femme indigène, cohabiter était une façon d'alléger les contraintes financières qui pesaient sur ses parents (ils n'avaient plus à subvenir à ses besoins), mais sa décision était également liée au fait qu'aller à l'école n'était pas une option pour elle, à cause de la discrimination qu'elle y subissait. Yolanda, qui a commencé à cohabiter avec son partenaire trois mois après avoir arrêté l'école, pensait qu'elle était destinée à finir mariée ou en cohabitation et à s'occuper de sa maison, son mari et ses enfants.

Les jeunes femmes pensaient toutes les trois que si elles avaient continué à aller à l'école, elles ne se seraient pas retrouvées en situation de cohabitation si jeunes. Autrement dit, ces jeunes femmes auraient-elles eu plus leur mot à dire en ce qui concerne leurs relations et auraient-elles eu plus de contrôle sur leurs vies si elles avaient terminé leurs études ? Alors qu'il existe de nombreuses études qui démontrent l'impact positif de l'éducation sur la vie des femmes (Wodon et al. 2018), avoir complété le cycle primaire et entamé le cycle secondaire n'avait visiblement pas suffi pour que ces jeunes femmes puissent se sortir du

cycle de la violence et du contrôle qui régnaient dans leurs foyers familiaux. Au contraire, elles avaient souvent fini dans des relations violentes similaires.

Lorsque l'on écoute les témoignages de ces trois jeunes femmes et d'autres jeunes femmes qui ont commencé à vivre avec un partenaire avant l'âge de 18 ans, force est de constater que ce sont les inégalités, la pauvreté, les normes sociales rigides et les normes sexospécifiques qui sont à la base du problème, un problème qui consiste à confiner les femmes jeunes à un environnement domestique dans lequel elles risquent d'être exposées à des violences. Dans ce contexte, nous devons penser au-delà des lois qui interdisent la cohabitation des mineurs. Les lois sont importantes, mais elles ne suffisent pas à mettre un terme à ce problème. À notre avis, l'éducation pourrait jouer un rôle important pour freiner ce phénomène. Mais pour cela, il faudrait que les garçons et les filles reçoivent, dès le départ, une éducation qui leur permette d'identifier les inégalités de genre dans la vie de tous les jours (à la maison et au sein de leurs communautés) et de les remettre en cause, de sorte que plus de filles et de femmes se rendent compte que faire partie d'un couple n'est pas la seule façon de changer leurs vies, et que plus de garçons et d'hommes comprennent ce qu'est le privilège masculin et le pouvoir qu'il leur confère, et les remettent enfin en question.

Les jeunes femmes et les jeunes hommes qui vivent dans la pauvreté ont besoin d'entendre un discours différent de celui qui assigne la femme au foyer et donne à l'homme le seul rôle de subvenir aux besoins de la famille. L'éducation peut jouer un rôle essentiel en ce sens, mais elle n'est pas suffisante. Les filles et les jeunes femmes doivent également pouvoir considérer les opportunités de développement qui peuvent s'offrir à elles (telles que l'accès à l'éducation supérieure) et les hommes doivent jouer un rôle plus important à la maison et avec les enfants. L'État a également un rôle à jouer en termes, entre autres, de mise à disposition de structures d'accueil des enfants, afin de faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail. Une réflexion sur la notion de masculinité et le pouvoir et les privilèges qui l'accompagnent est aussi de mise afin de sensibiliser la population aux inégalités inhérentes à ce système. Sans cela, les inégalités entre les sexes, et la violence que certains hommes utilisent contre les femmes, sont susceptibles de perdurer au fil des générations.

Références bibliographiques

CNN (2018) 'Child Marriages on Decline but 12 Million Girls Still Married Every Year' [Les Mariages d'enfants sont en baisse, mais 12 millions de filles se marient encore chaque année], 6 mars. <https://edition.cnn.com/2018/03/06/health/unicef-child-marriage/index.html> (consulté le 4 décembre 2019).

Del Mastro, I. (2015) 'Entre Madres Adolescentes y Adolescentes Madres: un Análisis de su Trayectoria de Vida y los Factores que Influyen en su Configuración' [Parmi les mères adolescentes et les adolescentes mères : Une analyse de leur parcours de vie et des facteurs influençant leur configuration], *Debates en Sociología* 40: 31–60.

Favara, M., P. Lavado et A. Sánchez (2016) 'Understanding Teenage Fertility, Cohabitation and Marriage: The Case of Peru' [Comprendre la fertilité des adolescents, la cohabitation et le mariage : Le cas du Pérou]. Bonn, Allemagne : Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit/ Institute of Labor Economics (IZA) GRADE.

Greene, M.E. (2019) 'Una Realidad Oculta para Niñas y Adolescentes: Matrimonios y Uniones, Tempranas y Forzadas en América Latina y El Caribe' [Une réalité cachée pour les filles et les adolescentes : mariages et partenariats précoces et forcés en Amérique Latine et dans les Caraïbes], Plan International et UNFPA.

Gutiérrez, R. (2006) 'Maternidad Adolescente: Construyendo Nuevos Destinos. Un Programa Integral para la Prevención y Atención de la Maternidad Adolescente en el Distrito de San Juan de Miraflores' [Maternité adolescente : Construire de nouveaux destins. Programme intégral de prévention et de prise en charge de la maternité des adolescentes dans le district de San Juan de Miraflores]. Lima : Manuela Ramos.

Instituto Nacional de Estadística e Informática (INEI) [Institut national de la statistique et de l'informatique] (2018) 'Perú: Resultados Definitivos de los Censos Nacionales 2017. Tomo I.' [Pérou : Résultats définitifs du recensement national de 2017. Volume I], https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones_digitales/Est/Lib1544 (consulté le 4 décembre 2019).

International Labour Organization (ILO) [Organisation internationale du travail] (2019) 'Panorama Laboral Temático 5: Mujeres en el Mundo del Trabajo. Retos Pendientes Hacia una Efectiva Equidad en América Latina y el Caribe' [Aperçu thématique 5 : Les femmes dans le monde du travail. Défis à relever pour parvenir à une équité effective en Amérique Latine et dans les Caraïbes]. Lima : OIT/Oficina Regional para América Latina y el Caribe.

ONU Femmes, UNFPA et UNICEF (2018) 'Acelerar las Acciones para Erradicar el Matrimonio Infantil y las Uniones Tempranas en América Latina y el Caribe' [Accélération des actions visant à éradiquer le mariage d'enfants et l'union précoce des jeunes enfants en Amérique Latine et dans les Caraïbes]. Panama : ONU Femmes, UNFPA et UNICEF.

Plan International et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) (2019) 'Las Adolescentes Peruanas en Matrimonio o Unión: Tradiciones, Desafíos y Recomendaciones' [Les Adolescentes péruviennes mariées ou en concubinage : Traditions, défis et recommandations]. Lima : UNFPA.

Rojas, V., et F. Bravo (2019) 'Experiencias de Convivencia, Matrimonio, Maternidad/Paternidad en Adolescentes y Jóvenes Peruanos' [Expériences de coexistence, de mariage, de maternité/paternité chez les adolescents et les jeunes péruviens], Reporte de Investigación YMAPS. Lima : Niños del Milenio/Young Lives.

Rojas, V. G. Guerrero et J. Vargas (2017) 'El Género y las Trayectorias Hacia la Adulthood en el Perú: Educación, Trabajo y Maternidad/Paternidad' [Le Genre et les parcours vers l'âge adulte au Pérou : Éducation, travail et maternité/paternité]. Lima : GRADE, FORGE et Niños del Milenio.

Stromquist, N. (2006) 'Una Cartografía Social de Género en Educación' [Une cartographie sociale du genre dans l'éducation], *Educación Social* 27.95: 361–383.

UN News (2018) 'Romper el Silencio: la Clave para Acabar con el Matrimonio Infantil en América Latina' [Briser le silence : La clé pour mettre fin au mariage d'enfants en Amérique Latine], 12 avril, <https://news.un.org/es/story/2018/04/1431011> (consulté le 4 décembre 2019).

Wodon, Q., C. Montenegro, H. Nguyen et A. Onagoruwa (2018) 'Missed Opportunities: The High Cost of Not Educating Girls' [Des occasions manquées : le coût élevé de la non-éducation des filles]. Washington, DC : The World Bank.



THÈME 2 :

Vie quotidienne et expériences des filles, garçons et jeunes personnes mariés

1. Les vies hétérogènes des adolescentes et des jeunes femmes dans les bidonvilles urbains du Bangladesh

Sairana Ahsan, Seama Mowri, Subas Biswas, Rafia Sultana, Raia Azmi et Sabina F. Rashid

2. L'histoire de Bridget : L'histoire en photos d'une mère adolescente en Zambie

Gillian Mann et Oliver Mweemba

3. Le mariage précoce chez les adolescents et les hommes jeunes dans les bidonvilles des villes du Bangladesh

Subas Biswas, Raia Azmi, Seama Mowri, Sairana Ahsan, Rafia Sultana et Sabina F. Rashid



Les vies hétérogènes des adolescentes et des jeunes femmes dans les bidonvilles urbains du Bangladesh

**Sairana Ahsan, Seama Mowri, Subas Biswas, Rafia Sultana, Raia Azmi
et Sabina F. Rashid**

BRAC James P Grant School of Public Health, BRAC University, Dhaka, Bangladesh

Auteure correspondante : prof.sairana@gmail.com (Sairana Ahsan)

1. Introduction

On définit le mariage d'enfants comme tout mariage ayant lieu avant l'âge de 18 ans (UNICEF 2018). Environ 720 millions de femmes ont été mariées avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans (UNICEF 2014), et près de 50 % d'entre elles vivaient en Asie du Sud (UNFPA et UNICEF 2016a), une région dans laquelle une femme sur deux est mariée avant l'âge de 18 ans (Plan Asia Regional Office et ICRW 2013). La pratique du mariage d'enfants est une violation des droits de l'homme et un phénomène profondément enraciné qui reflète la vulnérabilité des adolescentes dans la société, car elles sont souvent traitées comme un fardeau financier pour la famille (UNICEF n. d.). La pauvreté et l'analphabétisme sont les principaux moteurs du mariage d'enfants et, bien que cette pratique ait eu tendance à diminuer ces 30 dernières années, le mariage d'enfants demeure l'un des plus grands risques pour la santé et le bien-être des adolescentes (UNICEF s. d.).

La population du Bangladesh compte près de 20 % d'adolescents, dont 14.4 millions sont des filles (Ainul et al. 2017). Le Bangladesh est également le pays d'Asie du Sud dans lequel la prévalence du mariage d'enfants est la plus élevée (UNFPA et UNICEF 2016b) et se trouve à la quatrième place dans le classement des pays les plus affectés à l'échelle mondiale (UNICEF 2016). Au Bangladesh, le mariage d'enfants n'est pas considéré, par la plupart des gens, comme une forme de violence sexuelle qui a un impact négatif sur la santé des adolescentes en raison du risque accru de grossesse précoce qui l'accompagne (UNICEF s. d.). Des études menées dans les régions rurales et périurbaines du Bangladesh ont identifié que la pauvreté, les normes sociales rigides, le manque d'éducation et d'opportunités économiques, le montant des dots plus élevées pour les filles plus âgées et la peur qu'ont les parents des violences sexuelles sont les causes du mariage précoce des filles (Plan Asia Regional Office et ICRW 2013; Mahmud et Amin 2006; Chowdhury 2004). Cependant, on ne sait que peu de choses sur ce qui motive les mariages précoces dans les régions urbaines, et plus particulièrement les bidonvilles. Afin de remédier à cette pénurie d'informations, une large étude de recherche à méthodologies mixtes, dont le but était de comprendre le phénomène du mariage précoce dans les bidonvilles urbains, a eu lieu entre 2015 et 2018, suivie d'une étude approfondie de cas sélectionnés. Dans l'ensemble, l'étude a révélé que :

- La pratique du mariage d'enfants dans les bidonvilles urbains est fortement influencée par l'interaction de facteurs personnels, socioculturels et structurels.
- La pauvreté et le manque d'éducation sont les principaux moteurs du mariage d'enfants.
- Les jeunes filles issues de familles pauvres et éclatées utilisent le mariage d'enfants comme un moyen de sortir de la pauvreté.
- Les filles issues de familles qui les soutiennent ou de familles influentes ont des aspirations en termes d'études et de professions, même si elles font face à des obstacles tels qu'un mariage précoce ou une grossesse adolescente.
- Les relations amoureuses entre adolescents sont une des nouvelles causes majeures du mariage d'enfants.

- Les décisions des parents en termes de mariage d'enfants sont motivées par leurs inquiétudes concernant la sécurité de leurs filles adolescentes à cause de la prévalence du crime organisé et du harcèlement sexuel dans les bidonvilles.
- L'avènement de l'industrie de confection textile a augmenté les opportunités en termes d'emploi de manière exponentielle, surtout pour les adolescentes, puisque 80 % des travailleurs dans l'industrie de confection textile au Bangladesh sont des femmes (World Bank 2017).
- La hausse des offres d'emplois dans les bidonvilles permet aux filles et aux jeunes femmes d'être financièrement indépendantes et mobiles, de contribuer à la vie de leur famille, d'utiliser de nouvelles technologies, et plus encore (Banks 2012; Rashid 2011).
- Les aspirations, les besoins et les désirs des adolescentes sont aussi en train de changer et elles remettent en question les normes existantes, un phénomène qui, à son tour, vient transformer la tradition du mariage arrangé.

Les histoires de jeunes femmes qui sont restées célibataires jusqu'à l'âge de 18 ans illustrent les deux principales réponses qui se sont développées face à ces défis nouveaux. Certaines filles retardent leur mariage car elles souhaitent poursuivre des études supérieures et travailler pour être financièrement indépendantes afin de se construire un futur où elles ne seront pas complètement dépendantes de leurs maris. D'autres jeunes filles, au contraire, ne font pas le « choix » conscient de retarder leur mariage, mais se voient comme des victimes des circonstances dénuées d'espoir quant à une amélioration future de leurs vies. Leurs mariages sont reportés pour maintes raisons auxquelles elles ne peuvent rien, comme le fait qu'elles sont les seules personnes de leur famille à percevoir un salaire, que la famille ne peut pas se permettre de payer une dot ou qu'elles ont des sœurs aînées elles-mêmes non mariées. Ces deux groupes d'adolescentes sont mis au ban de leur communauté et des rumeurs circulent insinuant qu'elles ne sont pas aptes à être mariées.

Il y a donc une tension palpable entre les rêves et les choix de ces filles et leurs vies telles qu'elles sont, dans le cadre du bidonville, de ses normes sociales et des obstacles qui s'y trouvent. Ce chapitre se base sur des entretiens approfondis avec six adolescentes ou femmes jeunes (âgée de 13 à 24 ans) de deux bidonvilles urbains, à Dhaka et Chattogram respectivement. Ces entretiens nous ont permis de mettre à jour ce à quoi les vies des filles et jeunes femmes qui vivent dans les espaces urbains « défavorisés » du Bangladesh ressemblent vraiment.



2. Présentation des bidonvilles

Est défini comme bidonville selon UN-Habitat (2007) une zone urbaine dans laquelle des groupes d'individus vivent sous le même toit, dans un habitat précaire et surpeuplé (plus de trois personnes par pièce), insalubre (absence de toilettes privées ou publiques et d'eau potable) et où il n'existe pas de système de propriété pouvant garantir ses habitants contre les expulsions forcées.

Selon le recensement des bidonvilles et des populations flottantes effectué par le Bureau des Statistiques du Bangladesh [Bangladesh Bureau of Statistics] en 2014, 2,23 millions de personnes vivent actuellement dans des bidonvilles sur l'ensemble du pays et le nombre d'habitants des bidonvilles a connu une croissance rapide de 60,43 % durant les 17 années précédant 2014 (BBS 2015). Dhaka, dont la population compte près de 15 millions de personnes, est l'une des villes à la croissance la plus rapide au monde.



3. Méthodologie

Ce chapitre, qui a recours au visuel et au narratif, fait partie d'une étude à méthodologie mixte plus large qui a été menée dans deux bidonvilles, celui de Dhaka dans Dhaka North City Corporation et celui de Chattogram dans Chattogram City Corporation. Cette étude avait pour but de comprendre la pratique du mariage d'enfants dans ces bidonvilles, les deux plus grands dans chacune de ces villes. Entre mars 2016 et mars 2018, nous avons conduit 61 entretiens approfondis avec des adolescentes et des jeunes femmes, mariées et non mariées, âgées de 13 à 24 ans.



Nous avons tout d'abord fait un brainstorming sur le reportage visuel que nous voulions faire sur l'hétérogénéité des vies des adolescentes et des jeunes femmes. Nous avons engagé un photographe pour qu'il prenne des photos des bidonvilles. Nous avons passé une semaine dans nos lieux de recherche pour comprendre cet environnement et sélectionner, parmi les personnes qui avaient participé à nos entretiens approfondis, celles avec qui nous ferions un entretien de suivi qui leur a permis de nous donner plus de détails sur la vie qu'elles mènent dans le bidonville. Nous avons illustré leurs histoires avec des photos pour construire ce reportage visuel.

Nous avons obtenu les témoignages de filles et de jeunes femmes qui nous ont raconté leurs histoires et nous ont donné des détails personnels sur des questions sensibles. Ces échanges ont eu lieu grâce à une confiance réciproque entre les filles et les jeunes femmes qui se sont confiées à nous et notre équipe. Nous avons respecté la confidentialité et la vie privée des participantes. Notre recherche a obtenu une approbation éthique du Comité d'examen institutionnel de la BRAC James P Grant School of Public Health, BRAC University, Dhaka. Nous avons obtenu le consentement écrit de toutes les participantes à l'étude, y compris des tuteurs dans le cas des adolescentes. Nous utilisons des pseudonymes dans la totalité des cas et les personnes mentionnées dans ces histoires ne figurent pas dans les images.

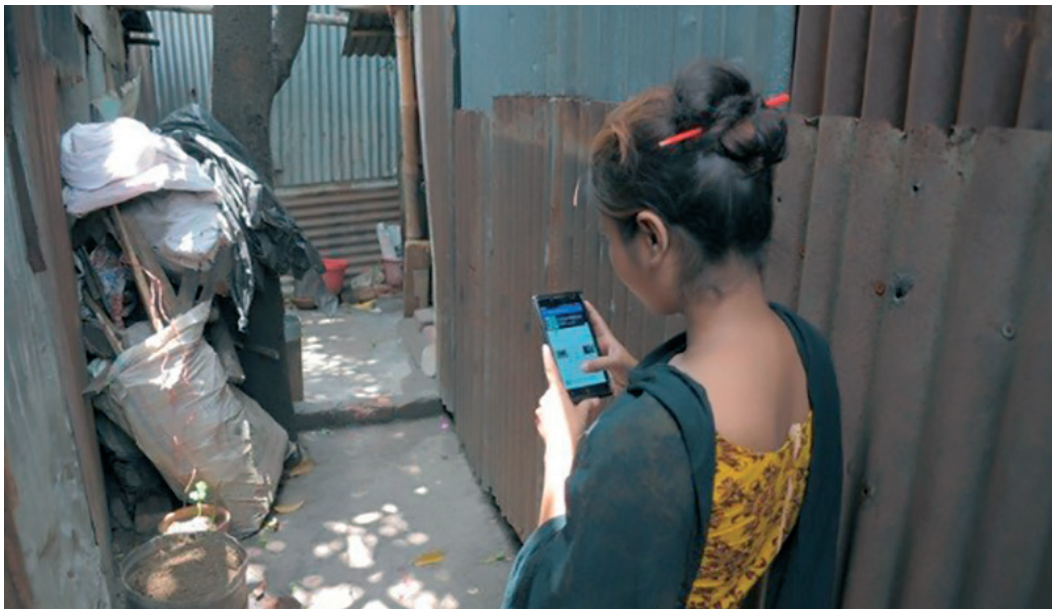


4. Les vies hétérogènes des adolescentes

4.1. Les adolescentes non mariées

Sania a choisi de devenir ingénieure électricienne

Sania est une adolescente de 17 ans quand nous la rencontrons. Elle est en Class 9. Bien qu'elle ne se sente pas en sécurité dans le bidonville, elle se rend seule à l'école à pied, car aucun de ses camarades d'école ne vit à proximité. Elle nous confie que, par rapport à d'autres familles du bidonville, la sienne est plus aisée, car sa mère est opératrice en chef dans une usine de confection textile et son père travaille dans une usine de jute. Elle est la deuxième de trois enfants : sa sœur cadette a reçu une bourse de BRAC et est actuellement en Class 6. Son frère est en Class 12 et travaille avec son père à l'usine de the jute.



Quand elle a eu fini la Class 8, Sania a voulu faire quelque chose de différent et a choisi de faire un apprentissage en ingénierie électrique. Elle avait tout d'abord été prise comme apprentie esthéticienne, mais cela ne l'intéressait pas et elle voulait faire un apprentissage en ingénierie électrique, comme son frère. Sa mère était contre, mais Sania l'a convaincue que la compétition serait très dure dans le secteur de l'esthétique, à cause du nombre de filles et de femmes qui y travaillent, alors que ce ne serait pas le cas en ingénierie électrique. À Chattogram, elle serait l'une des rares ingénieures électriciennes. Sa mère a accepté et Sania a suivi une formation professionnelle en ingénierie électrique d'un an grâce à une ONG locale. La formation était gratuite et l'ONG a payé les frais de transport

pour se rendre à l'école. Plus tard, elle a travaillé dans l'aciérie Abul Khair Steel Mill pendant six mois, avant de commencer sa Class 9. Sania a expliqué que :

Il y avait deux formations ... pour les filles, les formations portaient sur les soins médicaux, les soins esthétiques, la couture ... et pour les garçons, il y avait des apprentissages en ingénierie électrique et ingénierie mécanique. Alors je me disais que ce n'est pas juste de devoir suivre les cours des filles tout le temps, parce que toutes les filles font ça. Je veux assister aux cours des garçons parce qu'ils ont l'air plus intéressants.

Elle souhaite poursuivre ses études et a vraiment aimé travailler à l'aciérie.

Binthi a choisi l'éducation plutôt que le mariage

Binthi est une femme non mariée âgée de 22 ans qui a un diplôme d'architecture d'intérieur, qu'elle a obtenu dans une compagnie spécialisée dans le logiciel informatique de Chattogram. Après avoir travaillé pour cette compagnie, Binthi a commencé à travailler en freelance en utilisant le logiciel 3D Studio Max sur son ordinateur portable, depuis sa maison dans le bidonville de Chattogram.

Elle vit avec sa famille. Son père est un homme d'affaires qui voyage à travers le pays pour son travail et sa mère est femme au foyer. Elle a un frère et une sœur. Son frère aîné gère l'entreprise familiale et sa sœur cadette est en première année d'un diplôme de premier cycle. Elle n'est pas mariée non plus.

Binthi a fait l'objet de nombreuses demandes en mariage depuis l'âge de 12 ans. Toutefois, sa famille est plus intéressée par l'éducation de ses filles que par leur mariage. Ils ont répondu non à ces demandes en mariage et soutenu Binthi financièrement et moralement au cours de ses études. Ils ont également aidé Binthi à s'établir en tant que freelance en lui achetant un ordinateur portable. Ils ont discuté des demandes en mariage les plus récentes avec Binthi, pour voir si elle serait prête à prendre ces demandes en considération. Elle n'a, pour l'instant, répondu oui à aucune de ces demandes et nous a confié :

J'ai des attentes ... le gars doit être diplômé ... avoir peut-être un BSc ou un Master. Quand j'étais en Class 9, un homme qui travaillait dans l'armée a fait une demande, mais mon père a dit que sa fille était encore jeune et qu'il fallait attendre. Ma mère préfère [que je reçoive] une éducation et elle veut que j'étudie... Mes grands-parents paternels nous [faisaient pression] pour qu'on accepte la demande en mariage, mais nous ne l'avons pas envisagée puisque j'étais encore à l'école.



4.2. Les adolescentes mariées précocement

Rekha : l'absence de soutien familial

Lorsque nous avons rencontré Rekha, nous avons été frappés par ses yeux brillants et intelligents et son sourire plein d'espoir, mais nous n'avons pas pu nous empêcher de remarquer ses ecchymoses. Bien qu'elle n'ait que 16 ans, Rekha est mariée depuis plus de neuf mois.



Rekha est orpheline de naissance. Elle est d'abord allée vivre chez sa grand-mère qui, malheureusement, est décédée quelques années plus tard. Rekha est alors allée vivre chez l'une de ses tantes paternelles, mais cet arrangement n'a pas duré longtemps non plus, car son oncle en a vite eu assez de devoir nourrir une bouche de plus. Finalement, Rekha est allée vivre chez une autre tante qui, avec son fils Arif, l'a accueillie à bras ouverts. Cette période heureuse de la vie de Rekha s'est terminée brutalement quand son cousin Arif s'est marié et que son épouse s'est sentie menacée par la présence d'une jeune femme célibataire sous son toit. La vie de Rekha est à nouveau devenue insupportable et elle s'est dit que la seule façon de se sortir de cette terrible situation était de se marier et de déménager. Elle n'avait que 15 ans à l'époque. Rekha a déclaré :

Ma tante m'a trouvé un bon prétendant. Tous les membres de sa famille et de la mienne étaient prêts à nous marier, mais la mère et la sœur du garçon se sont opposées au mariage quand elles ont appris que j'étais orpheline.

Les beaux-parents potentiels craignaient que leur fils ne manque de *jamai-ador*, la tradition de choyer le gendre en lui offrant de la nourriture, un logement, une dot et d'autres formes d'hospitalité (*jamai* veut dire « le marié » et *ador* veut dire « choyer, gâter, chouchouter »). Finalement, après l'annulation de la première proposition en mariage, un autre prétendant s'est présenté :

Je voulais tellement me marier et avoir une maison que j'ai immédiatement dit oui à la demande suivante; je n'ai pas hésité ni pensé à autre chose. Ce n'est qu'après mon mariage que j'ai appris qu'être marié comporte de nombreuses responsabilités, en particulier pour la femme. Je n'avais jamais vu de poêle à bois avant de me marier, mais je dois cuisiner sur ce poêle, maintenant. Je n'avais jamais cuisiné, ni lavé de vêtements, mais maintenant, je dois faire tout cela et plus encore. En plus, mon mari me bat de temps en temps. Je n'ai pas pu dormir sur mon côté droit depuis la dernière fois qu'il m'a battue.

Rekha nous a confié que sa vie a changé depuis son mariage et qu'elle regrette de s'être mariée si vite :

J'étais indépendante avant de me marier, mais maintenant, je ne me sens plus libre. J'ai vécu pendant plus de deux ans chez ma tante, à Dhanmondi. Elle me manque. Je veux lui rendre visite, mais je ne peux pas.

En plus d'avoir perdu sa liberté, Rekha doit maintenant faire face à la pression de sa nouvelle famille qui veut qu'elle ait un bébé.

Mon mari et ma belle-famille veulent que j'aie un bébé le plus vite possible. Ils ne pensent pas à mon âge; que je n'ai que 16 ans ! Mon mari n'a pas d'emploi et ne fait rien de productif, je suis seule au monde.

L'histoire de Rekha n'est pas inhabituelle. Elle a d'abord choisi de se marier parce qu'elle pensait qu'elle n'avait pas d'autre choix et elle voulait avoir une vie meilleure. Maintenant, elle est prisonnière d'un mariage malheureux, surchargée de tâches ménagères et risque de devenir mère bientôt, même si elle ne le souhaite pas. À tout juste 16 ans, elle n'est plus une enfant et a été forcée de devenir adulte. Elle a sacrifié ses espoirs et ses chances d'avoir un avenir meilleur.

Rupa poursuit son éducation et travaille en dépit de son mariage précoce

Tous les jours, sur le chemin de l'école, un jeune homme, un conducteur de pousse-pousse du nom de Dipu, âgé de 21 ans, suivait Rupa (alors âgée de 16 ans, mais qui avait 18 ans lors de notre entretien), à l'allée et au retour. Il lui faisait parvenir des demandes en mariage romantiques par l'intermédiaire de commerçants locaux et d'amis qui attestaient de ses sentiments et décrivaient à quel point Dipu l'aimait. Après avoir répondu non à Dipu pendant une année entière, Rupa a changé d'avis. En dépit de ses réserves initiales quant à cette relation, Dipu a commencé à lui plaire :

Nous ne sommes jamais allés au cinéma, il ne regardait jamais mon visage quand il me parlait, et j'aimais beaucoup ça. Je me disais qu'il était très timide et modeste.

Ils ne se voyaient que rarement et, quand c'était le cas, leurs rencontres étaient brèves, sur le chemin de l'école. Ils se parlaient au téléphone quand Rupa empruntait le téléphone portable de sa mère, et leur relation s'est développée en secret, sans que les parents de Rupa ne le sachent. Après un certain temps, Dipu a commencé à faire pression sur Rupa pour qu'elle l'épouse. Nous avons pu observer, et les membres des communautés nous l'ont aussi confirmé, que les rumeurs concernant les relations amoureuses se répandaient vite dans les bidonvilles. C'est ce qui s'est passé pour Rupa. Quand ils ont su ce qui se passait avec Dipu, les parents de Rupa se sont immédiatement opposés à leur relation. Le père de Rupa est un leader qui a de l'influence et sa réputation risquait de souffrir du mariage de Rupa avec un homme dont la situation sociale était inférieure à celle de sa famille. Ses parents ont réprimandé Rupa et l'ont battue parce qu'elle fréquentait un homme. Elle a mis un terme à leur relation, mais Dipu ne voulait rien entendre. Il essayait sans cesse de la persuader de s'enfuir avec lui pour qu'ils se marient. Après le dernier examen pour l'obtention de son certificat d'études secondaires, Rupa a accepté.

Cependant, Rupa a su retourner la situation en sa faveur, même si elle s'était mariée à l'âge de 15 ans parce que son petit-ami lui faisait du chantage émotionnel. Elle poursuit des études de commerce dans une université publique à Dhaka. Elle a également plusieurs emplois, dont un poste dans une école maternelle, et elle donne des cours privés à des étudiants. Nous l'avons revue deux fois, un an après notre entretien initial, et elle avait un bébé de 2 mois dont elle s'occupait en même temps qu'elle préparait son premier examen de comptabilité. En plus de tout cela, elle participe à des activités organisées par une ONG locale pour sensibiliser les gens à la question du mariage d'enfants et des violences contre les femmes. Elle a confiance en elle et est financièrement indépendante. Son mari cherche un emploi à l'étranger et Rupa nous a confié qu'elle souhaitait assurer sa [propre] sécurité financière et ne dépendre de personne.



4.3. Les jeunes femmes qui ont retardé leur mariage en dépit des normes sociales

Mou doit subvenir aux besoins de sa famille

Mou est une femme célibataire de 22 ans qui travaille 12 heures par jour, six jours par semaine depuis neuf ans, à Dhaka. Après le décès de son père quand elle n'avait que 13 ans, Mou a arrêté l'école et a utilisé un faux certificat de naissance pour obtenir un emploi dans une usine de confection textile locale. Depuis, elle est la seule personne de sa famille à gagner de l'argent et elle s'occupe de sa mère et de ses deux frères cadets qui sont en Class 5 et en Class 8, respectivement. Elle rêve d'« acheter un terrain dans le village, un jour, et de faire construire une maison, pour que nous n'ayons plus à vivre ici », quelque chose que son père ferait pour sa famille, s'il était toujours en vie.

Vers la fin de notre conversation, Mou parle de ce qu'elle désire chez un mari :

Je veux un mari riche, pour ne plus jamais avoir à travailler de ma vie.

Le souhait de Mou est partagé par les quelques femmes qui travaillent dans l'industrie de confection textile que nous avons interviewées. Les filles qui travaillent dans les usines de confection textile sont visiblement épuisées après avoir travaillé de longues journées et le fait qu'elles doivent subvenir aux besoins de leurs familles les use. Beaucoup d'entre elles sont prêtes à arrêter de travailler et à vivre la vie d'une femme au foyer quand elles auront trouvé un mari riche.



Ruma doit vivre avec le poids d'un mariage raté dont elle est responsable

Ruma est une femme de 23 ans qui vit dans un bidonville à Chattogram. Son père est travailleur journalier, sa mère est femme au foyer et elle a trois frères et sœurs. Ruma s'est mariée à l'âge de 23 ans, ce qui est peu commun à Chattogram, où les filles qui habitent dans un bidonville sont généralement mariées entre 13 et 15 ans. Elle a arrêté l'école à la fin de Class 8 pour subvenir aux besoins de sa famille et a commencé par ramasser des déchets pour gagner de l'argent, puis a trouvé un emploi dans une usine de confection textile. Même si elle voulait se marier, ses parents n'étaient pas proactifs à ce sujet :

*Je voulais me marier plus tôt, mais comment aurais-je pu dire ça à mes parents ?
Comment est-ce qu'on annonce à ses parents qu'on veut se marier ?*

Son mariage a été retardé en raison de sa contribution financière au foyer :

Comme la situation financière n'était pas stable, à la maison, je ne m'occupais pas de me marier ... mes parents avaient besoin de notre apport financier. Alors, ils ne pensaient pas trop au mariage ... J'ai pris les choses en main ... et j'ai épousé la personne qui me plaisait.

Son mariage s'est rapidement transformé en cauchemar quand son mari a décidé d'obtenir un divorce dans les six mois. Elle pensait que son mari entretenait une liaison avec une fille qui vivait près de chez eux et quand elle lui a posé la question, la question du divorce s'est aggravée. Elle n'a reçu aucun soutien de sa famille :

Je ne pouvais pas en parler avec ma famille puisque j'avais organisé ce mariage toute seule ... ils étaient déjà furieux.

Elle a fait deux tentatives de suicide; une première quand elle a appris que sa mère avait critiqué son futur époux, et une deuxième quand son mari a confirmé qu'il voulait divorcer.



Elle est allée au club local, où des leaders communautaires peuvent servir de médiateurs, afin d'obtenir une aide judiciaire, mais elle s'est fait réprimander pour avoir douté de la loyauté de son mari. Elle est couramment sans emploi, vit chez ses parents et attend qu'un système de médiation soit mis en place ou qu'une décision judiciaire soit prise. Elle pense que la cour décidera qu'elle doit retourner chez son mari et reprendre la vie conjugale.

Même si elle s'est mariée à 23 ans, ce qui est considéré comme un mariage tardif dans le contexte du bidonville, et si elle a pu choisir son époux, la situation dans laquelle Ruma se trouve peut arriver à n'importe qui. Il n'y a pas de recette pour réussir un mariage, quel que soit l'âge de celles qui vivent dans des bidonvilles.

5. Remarques finales

Le mariage d'enfants est une réalité pour de nombreuses filles au Bangladesh, y compris celles qui vivent dans des bidonvilles. Pourtant, les expériences et les parcours des filles qui vivent dans cet environnement sont complexes et ne sont pas homogènes. Alors que certaines filles se marient jeunes, d'autres ne se marient qu'après avoir atteint l'âge de 18 ans. Malgré les réactions de la société dans laquelle elles évoluent et en dépit de la stigmatisation qui peut en découler, de plus en plus d'adolescentes choisissent de faire passer leurs besoins et leurs désirs avant les contraintes de la société patriarcale en place. Que ce soit en épousant un garçon de leur choix, ou en choisissant de ne pas se marier du tout, de nombreuses filles choisissent de poursuivre leurs buts et de surmonter les critiques de leurs communautés et les obstacles que la vie leur présente.

Cependant, personne ne sait ce que l'avenir réserve à celles qui choisissent de retarder leur mariage pour pouvoir étudier et travailler. À ce jour, la plupart des interventions liées au mariage d'enfants visent seulement à l'éviter et ne prennent pas en considération les filles qui ne se marient pas. Les programmes d'intervention et les politiques doivent être élargis pour remédier à cet oubli afin que l'on puisse mettre en place des interventions et des systèmes de soutien pour toutes les filles.



Références bibliographiques

Ainul, S., A. Bajracharya, L. Reichenbach et K. Gilles (2017) *Adolescents in Bangladesh: A Situation Analysis of Programmatic Approaches to Sexual and Reproductive Health Education and Services* [Les Adolescents au Bangladesh : Analyse de situation des approches programmatiques de l'éducation sexuelle et des services en matière de santé sexuelle et reproductive], Washington, DC : Population Council, The Evidence Project, http://evidenceproject.popcouncil.org/wp-content/uploads/2017/02/Bangladesh-ASRH-Report_January-2017.pdf (consulté le 4 décembre 2019).

Bangladesh Bureau of Statistics (2015) 'Census of Slum Areas and Floating Population 2014' [Recensement des bidonvilles et de la population flottante 2014], Dhaka : Bangladesh Bureau of Statistics (BBS).

Banks, N. (2012) *Urban Poverty in Bangladesh: Causes, Consequences and Coping Strategies* [La Pauvreté urbaine au Bangladesh : Causes, conséquences et stratégies d'adaptation], BWPI Working Paper 178, Manchester : University of Manchester.

Chowdhury, F.D. (2004) 'The Socio-cultural Context of Child Marriage in a Bangladeshi Village' [Le Contexte socioculturel du mariage d'enfants dans un village du Bangladesh], *International Journal of Social Welfare* 13.3: 244–253.

Mahmud, S. et S. Amin (2006) 'Girls' Schooling and Marriage in Rural Bangladesh' [La scolarisation et le mariage des filles dans les zones rurales du Bangladesh], dans B. Fuller et E. Hannum (eds) *Children's Lives and Schooling Across Societies*, 71–99. Bingley : Emerald Group Publishing.

Plan Asia Regional Office and International Center for Research on Women (ICRW) (2013) *Asia Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal* [Initiative sur le mariage d'enfants en Asie : Résumé de la recherche au Bangladesh, en Inde et au Népal], Bangkok : Plan Asia Regional Office. <https://plan-international.org/publications/asia-child-marriage-initiative> (consulté le 4 décembre 2019)

Rashid, S.F. (2011) 'Human Rights and Reproductive Health: Political Realities and Pragmatic Choices for Married Adolescent Women Living in Urban Slums, Bangladesh' [Droits de l'Homme et santé de la reproduction : Réalités politiques et choix pragmatiques pour les adolescentes mariées vivant dans les bidonvilles urbains, Bangladesh], *BMC International Health and Human Rights* 11.3: S3.

UN-Habitat (2007) 'Slums: Some Definitions' [Bidonvilles : Quelques définitions], Nairobi : United Nations Human Settlement Programme (UN-Habitat), https://www.preventionweb.net/files/1693_46251459GC202120Slums20some20definitions.pdf (consulté le 4 décembre 2019).

UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) et UNICEF (2016a) 'Mapping of Child Marriage Initiatives in South Asia' [Cartographie des initiatives de mariage d'enfants en Asie du Sud], Bangkok et Kathmandu : United Nations Population Fund (UNFPA) et United Nations Children's Fund, <https://www.unicef.org/rosa/reports/mapping-child-marriage-initiatives-south-asia> (consulté le 4 décembre 2019).

UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) et UNICEF (2016b) 'Ending Child Marriage in Bangladesh' [Mettre fin au mariage d'enfants au Bangladesh], Bangkok and Kathmandu : United Nations Population Fund (UNFPA) and United Nations Children's Fund, https://www.unicef.org/protection/files/Final_Bangladesh_UNICEF_Rosa_online.pdf (consulté le 4 décembre 2019).

UNICEF Bangladesh (s.d.) 'Ending Child Marriage: Towards Evolution of Social Behavior' [Mettre fin au mariage d'enfants : Vers l'évolution du comportement social], Dhaka : United Nations Children's Fund (UNICEF) Bangladesh, <https://www.unicef.org/bangladesh/en/ending-child-marriage> (consulté le 4 décembre 2019).

UNICEF (2014) *Ending Child Marriage: Progress and Prospects* [Mettre fin au mariage d'enfants : Progrès et perspectives], New York : United Nations Children's Fund (UNICEF), <https://data.unicef.org/resources/ending-child-marriage-progress-and-prospects/> (consulté le 4 décembre 2019).

UNICEF (2016) *La Situation d'enfants dans le monde*, New York : United Nations Children's Fund (UNICEF), https://www.unicef.org/french/publications/index_91711.html (consulté le 4 décembre 2019).

UNICEF (2018) 'Child Protection from Violence, Exploitation and Abuse' [Protection d'enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance], New York : United Nations Children's Fund (UNICEF), https://www.unicef.org/protection/57929_58008.html (consulté le 4 décembre 2019).

World Bank (2017) 'In Bangladesh, Empowering and Employing Women in the Garments Sector' [Au Bangladesh, l'autonomisation des femmes et leur emploi dans le secteur de l'habillement], The World Bank, 7 février, <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2017/02/07/in-bangladesh-empowering-and-employing-women-in-the-garments-sector> (consulté le 4 décembre 2019).



L'histoire de Bridget

L'histoire en photos d'une mère
adolescente en Zambie

Gillian Mann et Oliver Mweemba

1. Introduction

En 2018, dans le cadre d'une étude dans quatre pays sur le mariage et la parentalité des jeunes [Young Marriage and Parenthood Study (YMAPS)], 90 adolescentes et adolescents dans trois districts de la Zambie ont été interrogés sur leurs expériences en ce qui concerne le mariage, les séparations, le divorce et la parentalité.¹ Parmi la multitude d'informations qui a été recueillie, six individus ont été sélectionnés et invités à créer des histoires en photos de leurs vies. Nous avons choisi les participants en prenant en compte le fait que, lorsqu'on les lirait ensemble, leurs histoires donneraient un aperçu de la diversité du phénomène du mariage d'enfants dans leur région. Un garçon et une fille de chacun des districts de Kalulushi, Mazabuka et Katete ont accepté de participer et, en 2019, des séances de photo et de vidéo individuelles ont été organisées avec chacun des participants, dans leurs communautés respectives, avec le membre de l'équipe de chercheurs qui les avait interviewés au début du projet.

Ce chapitre présente un échantillon de la composante histoire en photos de l'étude YMAPS. Il se concentre sur les mots et les photos qu'une des participantes, Bridget, a réunis pour recréer son expérience en tant que jeune mère vivant dans une communauté périurbaine d'une grande ville minière de la région de la Copperbelt.

2. Méthodologie, procédé et éthique

L'étude a utilisé une approche qualitative participative basée en partie sur la méthodologie photovoice.² Différentes méthodes incluant le dessin, la photographie et des vidéos ont été utilisées conjointement pour aider les participants à construire et à partager leurs expériences à travers un support visuel créatif. Nous avons aidé les jeunes parents à réfléchir aux aspects de leurs vies qu'ils voulaient que d'autres personnes connaissent. Par la suite, nous les avons aidés à utiliser leurs propres images et leurs propres mots afin d'élaborer, de structurer et de produire l'"histoire" numérique qu'ils voulaient raconter à propos d'eux-mêmes. Étant donné cet aspect du projet, YMAPS était particulièrement centré sur les jeunes parents, et les participants ont dû répondre à la question très large : « En quoi consiste être mère ou père ? »

-
- 1 La Young Marriage and Parenthood Study (YMAPS) [Étude sur le mariage précoce et la parentalité précoce] est un programme de recherche comparative d'une durée de trois ans qui examine le phénomène du mariage précoce et de la parentalité précoce. Cette étude est le fruit de la collaboration entre Young Lives, une étude longitudinale de la pauvreté d'enfants en Éthiopie, en Inde, au Pérou et au Vietnam, et Child Frontiers, un cabinet de consulting qui vise à promouvoir la prise en charge, le bien-être et la protection d'enfants.
 - 2 Photovoice consiste à fournir des appareils photo aux membres d'une communauté afin de représenter visuellement différents aspects de leurs vies (voir Wang et Burris 1997; Jennings et Lowe 2013). Notre approche visait le même objectif, mais était axée sur un travail avec des individus plutôt qu'avec un groupe, et nous avons aidé les adolescents à utiliser des photos, ainsi que des films et des dessins, pour construire le récit de leurs vies.

2.1. Méthodes de production des histoires

Le processus de la production des histoires en photos était dirigé par des chercheurs qualifiés qui utilisaient un format personnalisé. Ce processus a commencé par une discussion sur le projet, l'étude des résultats émergeant des entretiens approfondis précédents et sur les questions que les chercheurs souhaitaient explorer plus en profondeur et mieux comprendre. Nous avons ensuite appris aux participants à se servir d'un petit appareil photo numérique (sur un smartphone) et leur avons donné quelques conseils de base sur la façon de prendre des photos de bonne qualité. Après avoir pris quelques photos d'essai lors d'une courte promenade dans la communauté et les avoir vérifiées, chacun des participants a pu discuter avec le chercheur des différentes choses, personnes et lieux qu'il souhaitait capturer visuellement. Le chercheur et le participant ont ensuite travaillé ensemble et ont réfléchi à la question directrice. Ils ont établi une liste des photos que le participant voulait prendre avant de retourner dehors pour prendre les photos en question. Les participants ont été encouragés à dessiner les endroits et les personnes qui ne pouvaient pas être pris en photo parce qu'ils étaient trop loin, puis à prendre leurs dessins en photo. Chaque participant a pris 12 à 15 photos, en l'espace d'environ deux heures.

Les chercheurs ont utilisé une imprimante portable pour imprimer les photos. Les participants ont alors pu parler de chaque photo de manière approfondie et garder leurs tirages. Les individus ont été encouragés à expliquer pourquoi ils avaient pris chacune des photos, et ce que chaque photo représentait ou signifiait pour eux. Les participants ont décidé de l'ordre dans lequel ils souhaitaient parler des photos, et ont pu prendre des photos supplémentaires ou éditer celles qu'ils avaient prises, s'ils le souhaitaient. Les individus qui préféraient écrire un bref script qu'ils liraient à voix haute ont été aidés à le faire. Les explications des participants ont été recueillies grâce à différentes méthodes : des notes écrites, des enregistrements audio ou vidéo (en fonction du choix des participants et des conditions d'enregistrement, c'est-à-dire du niveau de luminosité, du souci de confidentialité, etc.). Le temps total passé à discuter des photos et à filmer a été de 2 à 3 heures.

Nous avons obtenu le consentement éclairé des participants et avons vérifié à plusieurs reprises tout au long de la réalisation des histoires en photos qu'ils souhaitaient toujours participer. Bridget, dont l'histoire est présentée dans ce chapitre, a consenti à parler de ses photos devant une caméra, à visage découvert, et nous a donné la permission de partager ces vidéos avec les décideurs politiques ou toute autre personne concernée. Des vidéos de 1 à 2 minutes qui racontent son histoire, et celle des cinq autres participants sont actuellement en cours de réalisation. Chaque participant sera en mesure de proposer des modifications et d'approuver la vidéo, puis pourra consentir à la distribution du produit final avant que ces courts métrages ne soient diffusés en dehors du cercle de l'équipe de recherche.

2.2. Questions éthiques

Cette étude a présenté un certain nombre de défis éthiques, en particulier en termes d'éthique de la recherche. L'utilisation de photos et le fait de construire un récit à travers le médium d'un film a brouillé la frontière normalement étanche entre le public et le privé, et ceci plus particulièrement quand les participants mentionnaient certains aspects de leurs vies privées ou de celles de tierces personnes. Afin de prévenir les problèmes potentiels, les chercheurs ont bien expliqué le but de ce projet et se sont assurés plusieurs fois durant son déroulement que les participants consentaient toujours à y participer, y compris en ce qui concernait le fait que leurs visages seraient visibles dans les vidéos et que ce seraient leurs propres voix que les spectateurs entendraient. Les participants ont aussi dû expliquer aux tiers la nature du projet, y compris la façon dont les photos seraient ou pourraient être utilisées, et obtenir leurs consentements avant de les prendre en photo ou de prendre en photo leurs propriétés. Les participants ont pu choisir entre différentes options quant au degré selon lequel ils souhaitaient révéler leurs identités, et tous les souhaits des participants ont été respectés. Toute la documentation concernant le consentement a été traduite dans la langue locale de chacun des participants et des explications détaillées ont été fournies aux personnes qui ne savaient pas lire, en présence d'un témoin qui savait lire. Le protocole final de cette étude a été soumis en juin 2019 à l'examen du comité d'éthique de la recherche biomédicale de l'Université de Zambie, qui l'a approuvé.

3. L'histoire de Bridget



Bridget a 18 ans. Elle est mère d'un petit garçon de 18 mois qui s'appelle Bright. Elle a arrêté l'école en Grade 9 car sa mère, qui était veuve, n'avait pas les moyens de payer les frais de scolarité de Bridget et de ses sept frères et sœurs. Un an plus tard, à l'âge de 15 ans, Bridget est tombée enceinte et a commencé à cohabiter avec son petit ami, alors âgé de 19 ans. Pendant l'année où ils ont vécu ensemble, son petit ami s'est mis à boire beaucoup et à dépenser de l'argent pour d'autres filles, plutôt que pour Bridget et Bright. Le couple n'était pas heureux. Finalement, leur relation s'est terminée et le petit ami de Bridget a quitté la communauté. Bridget et Bright, qui avait alors trois mois, sont retournés vivre chez sa mère. Pendant une courte période, le petit ami de Bridget est revenu au sein de la communauté et ils ont essayé de vivre ensemble à nouveau, mais ça n'a pas marché. Quand Bright avait un an, Bridget est revenue vivre chez sa mère, avec lui, pour une deuxième fois, et c'est là qu'ils vivent à présent.



Cet enfant m'impressionne vraiment ... même quand on est contrarié, on se calme quand on le regarde ... C'est Bright³ ... Ce que je veux dire, c'est que je peux faire tout ce que cet enfant veut dans la vie, parce qu'il m'impressionne vraiment. Il y en a qui tombent enceintes et qui avortent, mais Dieu m'a bénie et j'ai cet enfant, maintenant. C'est vraiment une bénédiction, pour moi.

3 Note de la traductrice : Bridget joue ici sur le sens du prénom de son fils, car l'adjectif *bright* veut dire « lumineux » au sens propre, et « intelligent » au sens figuré.



La raison pour laquelle j'ai pris cette photo, c'est parce que je veux que mon enfant soit éduqué et qu'il aille à l'école et qu'il ne soit pas comme moi, sa mère, qui ne vais pas à l'école. Non. Je ne veux pas qu'il vive la même vie que moi, alors il doit aller à l'école.

3.1. Subsistance et soutien social



C'est la maison de mes parents, où je vis. C'est pour ça que j'ai pris cette maison en photo. La bonne chose ... c'est que nous vivons ici gratuitement et c'est mieux qu'on vive comme ça et que l'argent que j'aurais pu payer pour une location ... serve à autre chose.



J'ai demandé à ma mère de me prêter 25 kwachas (1,75 USD) pour pouvoir acheter cette casserole pour faire du popcorn. En vendant le popcorn, j'ai pu la rembourser et gagner de l'argent pour faire quelque chose pour mon enfant. Une femme n'est pas censée dépendre de ses parents pour tout, ou du père de son enfant. Elle doit faire quelque chose pour s'aider elle-même. Alors, moi, j'ai choisi de ... faire du popcorn dans cette casserole ...



La raison pour laquelle j'ai pris cette photo du bar est que je n'aime personne qui boit de l'alcool ... que ce soit une fille ou un garçon, ils ne font tous que boire et ils ne font rien dans la vie ... Le peu d'argent qu'ils ont, ils le boivent ... Je n'aime pas la vie avec l'alcool, parce qu'il n'y a rien dans cette vie-là.



Ce qui m'a fait prendre cette [photo de mon] amie, c'est qu'elle m'aide quand j'ai des problèmes. Quand j'ai un problème, je vais lui en parler et elle m'aide à réfléchir. Elle m'encourage [pour] les bonnes choses de ma vie. Comme la vente du popcorn – quand on m'a volé de l'argent, et que je lui ai dit que j'allais arrêter, elle m'a encouragée et m'a dit que c'était comme ça dans le monde du commerce. Elle m'impressionne.

Bridget voulait inclure une photo de sa mère dans son histoire en photos mais sa mère a refusé d'être prise en photo. Bridget voulait tout de même que les autres sachent que : « Ma mère est mon inspiration. J'aime énormément ma mère. Elle a été là pour moi tout au long de mes problèmes. Elle m'encourage et m'aide à savoir comment prendre soin de mon enfant et être une bonne mère. Elle subvient aussi à mes besoins et à ceux de mon enfant et ça me rend très heureuse. »



Ce qui m'a fait prendre la photo de l'église, c'est parce que c'est là que je vais à la messe ... même si c'est samedi, on doit aller à l'église parce qu'on rend culte au même Dieu. Nous nous tournons vers Dieu quand nous pêchons, mais rendre culte à Dieu ne veut pas seulement dire aller à l'église. Il y a ceux qui ne vont pas à l'église mais rendent culte à Dieu chez eux. Mais une personne a juste besoin d'aller à l'église. C'est comme ça que ça devrait être.

3.2. Espoirs et aspirations



C'est une école locale. Ce qui m'a fait prendre cette photo, c'est que c'est l'école où j'allais. Je souhaite retourner dans cette école, si je trouve un sponsor. Ce qui m'a fait arrêter d'aller à cette école, c'est que j'ai raté ma Grade 9 et que je suis tombée enceinte ... J'ai pris cette photo car je veux retourner apprendre. J'admire les gens qui vont à l'école.



La raison pour laquelle j'ai pris ces écolières en photo, c'est parce que j'aimerais mettre cet uniforme qu'elles mettent parce que j'admire beaucoup le fait d'être à l'école... Même si j'ai un enfant, ça m'intéresse de retourner à l'école.



Si j'avais un sponsor qui m'aide à retourner à l'école et à m'instruire, le genre de travail que je voudrais faire, c'est être infirmière. C'est pour ça que j'ai pris une photo de cette clinique. Je n'ai pas réussi à prendre une vraie infirmière en photo, alors j'ai pris une photo de la clinique, comme exemple de l'endroit où je veux travailler et du travail que je veux faire. Si je commençais à travailler comme infirmière, cela m'aiderait à prendre soin de mon enfant, de moi-même et de mes parents.

4. Réflexions sur l'histoire de Bridget

L'histoire de Bridget est unique, mais elle est également emblématique de la vie de nombreuses adolescentes dans les communautés dans lesquelles nous avons mené l'étude YMAPS. Comme beaucoup d'enfants et de jeunes vivant dans ces environnements, Bridget a été élevée par ses parents et par d'autres membres de sa famille qui l'aiment et qui se sont occupés d'elle, au sein d'un réseau d'amis et de voisins qui ont soutenu Bridget et sa famille. Comme presque tout le monde dans sa localité, sa famille vit dans la pauvreté et a du mal à couvrir le coût de la plupart des dépenses qui ne sont pas considérées comme essentielles à la survie. Il n'y a souvent pas d'argent pour couvrir les frais de scolarité et les autres « extras ». Quand cet argent est disponible, il ne l'est souvent pas de manière continue et ces dépenses sont parmi les premières à être supprimées quand le foyer subit un choc, par exemple quand un des membres de la famille tombe malade et a besoin de soins médicaux. De plus, au fur et à mesure que les filles et les garçons avancent dans leur cursus scolaire, certains parents ne perçoivent plus la poursuite des études secondaires comme un investissement valable, et choisissent d'arrêter de payer les frais de scolarité pour réinjecter cet argent dans le foyer. Les garçons et les filles peuvent aussi choisir d'arrêter l'école eux-mêmes, pour nombre de raisons.

Dans le cas de Bridget, sa mère, veuve, n'a plus été en mesure de payer les frais de scolarité de Bridget quand celle-ci était en Grade 9 et qu'elle avait 15 ans. Comme elle n'avait pas de sponsor, Bridget a arrêté l'école. Une fois déscolarisée, Bridget n'a pas pu trouver d'emploi rémunéré. Ne pouvant subvenir à ses besoins ou à ceux de sa famille, et n'ayant accès qu'à très peu d'activités, Bridget passait son temps avec des pairs dans des situations similaires. Elle a rencontré un jeune homme un peu plus âgé qu'elle et a commencé à avoir des relations sexuelles avec lui. Ne connaissant que peu de choses en matière de contraception et ne sachant pas quels services de santé étaient disponibles localement, elle est tombée enceinte à l'âge de 15 ans. Comme beaucoup d'autres adolescentes de sa communauté, elle a eu l'impression que tomber enceinte était quelque chose qui lui « était arrivé », que c'était un aléa de la vie sur lequel elle n'avait eu que peu, ou même aucun, contrôle. Sa grossesse, comme beaucoup d'autres choses dans sa vie, était quelque chose qu'elle devait accepter et vivre avec. Même si elle avait initialement cherché à avorter, sa mère l'a convaincue d'y renoncer, à cause du manque de services médicalisés dans son district, et d'emménager avec son petit ami pour élever l'enfant avec lui. La vie de Bridget avec son petit ami n'a pas été facile, et beaucoup des difficultés auxquelles elle a dû faire face ont eu lieu à huis clos. Les défis financiers auxquels le jeune couple a été confronté étaient très stressants, tout comme l'étaient leurs disputes, qui avaient souvent pour objet l'augmentation de la consommation d'alcool de son petit ami et ses infidélités. De telles difficultés de couple ont souvent été mentionnées par les jeunes hommes et les jeunes femmes dans toutes les communautés où nous avons conduit notre recherche (Mweemba et Mann 2019).

La décision d'emménager avec son fils chez sa mère a marqué un tournant pour Bridget car cela l'a forcée à se ressaisir et, avec l'aide de sa mère, à commencer à réfléchir sur l'avenir qu'elle voulait avoir et à celui de son fils. De la même façon, beaucoup des filles ou des

jeunes femmes qui ont divorcé ou se sont séparées de leurs partenaires et qui ont participé à YMAPS ont eu l'impression d'être plus en contrôle de leurs vies une fois qu'elles n'étaient plus dans des mariages malheureux. Très souvent, le soutien et les conseils pratiques de leurs parents, en particulier de leurs mères, sont particulièrement importants pour elles, surtout en termes de bien-être. De plus, la persévérance et la détermination de Bridget à faire de son mieux pour elle-même et pour son enfant reflètent l'attitude de nombreuses jeunes mères dans ces circonstances. Dans son histoire en photos, elle parvient à transmettre l'espoir et la détermination qui l'habitent, en dépit des sérieux obstacles qui se dressent devant elle.

La méthode des histoires en photos que nous avons utilisée dans le cadre de ce projet, en supplément aux entretiens approfondis et à la recherche communautaire, a permis à la vision personnelle de chaque participant de faire surface pour exprimer leur propre point de vue. Cette méthode nous a permis de comprendre les expériences que chacun de ces individus avait vécu dans le contexte plus large de leur famille et de leur communauté et a facilité l'émergence de concepts et de pratiques qui ne s'étaient jusqu'alors pas manifestés (ou qui n'avait pas jusqu'alors été observés). Quand ils ont eu reçu l'aide dont ils avaient besoin pour apprendre à utiliser une technologie somme toute simple, les jeunes participants ont pu raconter leurs propres histoires, à leur façon, et ont fait preuve de confiance en eux et de sérieux. Ils se sont mis à la tâche avec enthousiasme et ont puisé dans leurs expériences pour partager ce qu'ils voulaient que d'autres sachent à propos de leurs vies. Les bénéfices de cette méthode ont de loin dépassé les inconvénients liés à un travail qui pouvait être long selon les photos que les participants souhaitaient prendre ou s'il fallait obtenir le consentement d'un nombre important de tiers. Bien que partielle quand elle est utilisée seule, la méthode des histoires en photos est un ajout important à l'ensemble varié des méthodes qualitatives telles que celles utilisées dans le cadre de l'étude YMAPS.

5. Conclusion

L'histoire de Bridget montre la nature multiforme et complexe des circonstances qui entourent le mariage précoce, la parentalité et le divorce dans des contextes caractérisés par la pauvreté et l'inégalité. Les jeunes comme Bridget ont besoin de soutien et de meilleurs services pour pouvoir réaliser leurs aspirations, vivre pleinement et être heureux. Ils ont besoin d'avoir accès à une éducation de qualité à un prix abordable. Ils ont besoin d'opportunités économiques ciblées sûres et appropriées. Ils ont besoin de recevoir une éducation sexuelle et d'avoir accès à des services de santé sexuelle et reproductive. Ils ont besoin de services de prévention et de réponse à la violence et ils ont besoin de soutien social. Il est tout aussi important de renforcer la place des jeunes parents dans leurs familles et leurs communautés et de les encourager à envisager la place qu'ils voudraient y occuper pour qu'ils puissent s'inspirer de cette vision et imaginer un avenir meilleur pour eux-mêmes, et pour leurs enfants.

Références bibliographiques

Jennings, D. et J. Lowe (2013) 'Photovoice: Giving Voice to Indigenous Youth' [Photovoice : Donner une voix aux jeunes autochtones], *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health* 11.3: 521–537.

Mweemba, O. et G. Mann. (2019) 'Young Marriage, Parenthood and Divorce in Zambia' [Le Mariage, la parentalité et le divorce des jeunes en Zambie], Research Report, Oxford : Young Lives.

Wang, C. et M. Burris (1997) 'Photovoice: Concept, Methodology and Use for Participatory Needs Assessment' [Photovoice : Concept, méthodologie et utilisation pour l'évaluation participative des besoins], *Health, Education and Behaviour* 24.3: 369–387.



Le mariage précoce chez les adolescents et les hommes jeunes dans les bidonvilles des villes du Bangladesh

Subas Biswas, Raia Azmi, Seama Mowri, Sairana Ahsan, Rafia Sultana et Sabina F. Rashid

BRAC James P Grant School of Public Health, BRAC University, Dhaka, Bangladesh

Auteur correspondant : subasbiswas@bracu.ac.bd

1. Introduction

Le mariage précoce continue d'être un problème de santé publique majeur et une violation des droits de l'enfant, en particulier dans les pays en développement.¹ Les filles sont disproportionnellement plus susceptibles de se marier avant l'âge de 18 ans par rapport aux garçons, et la grande majorité de la recherche, des politiques et du plaidoyer sur le mariage d'enfants concerne spécifiquement les filles (Parsons et al. 2015; Patton et al. 2016; Svanemyr et al. 2015; Wodon et al. 2017). Cependant, les adolescents de sexe masculin peuvent se marier jeunes, eux aussi.² Bien que la prévalence du mariage d'enfants chez les garçons et les hommes jeunes soit inférieure à celle des filles, on commence à se pencher sur la question de la prévalence du mariage précoce des adolescents de sexe masculin. Selon une analyse menée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 115 millions de garçons et de jeunes hommes se sont mariés avant l'âge de 18 ans (dont un sur cinq avant l'âge de 15 ans) (Gastón, Misunas et Cappa 2019). Cependant, en Asie du Sud, ce taux est d'environ 5 % (Malhotra et al. 2011; Verma, Sinha et Khanna 2013). L'Enquête démographique de santé du Bangladesh de 2011 (Bangladesh Demographic Health Survey 2011) montre qu'à l'échelle nationale, près de 4 % des hommes âgés entre 20 et 24 ans étaient déjà mariés à l'âge de 18 ans (National Institute of Population Research and Training, Mitra and Associates, et ICF International 2013). Cependant, les garçons qui habitent dans des bidonvilles sont plus susceptibles de se marier précocement par rapport à la moyenne nationale, et une étude menée dans les bidonvilles de Dhaka a démontré qu'environ 46 % des hommes qui y vivaient s'étaient mariés avant l'âge de 18 ans (Khan 2014).

Bien que les risques et les conséquences du mariage précoce diffèrent pour les garçons et les filles, en raison des différences biologiques et sociales qui existent entre ces deux groupes, cette pratique constitue néanmoins une violation des droits humains pour les enfants des deux sexes. Tout comme les épouses enfants, les garçons sont eux aussi exposés à de potentiels risques sanitaires et économiques qui compromettent leur bien-être (Greene et al. 2015; Misunas, Gastón et Cappa 2019). Les adolescents qui se marient précocement se retrouvent brusquement confrontés aux responsabilités de la vie adulte et subissent des pressions pour arrêter l'école et prendre en charge financièrement le jeune foyer, ce qui peut mettre en péril leur avenir professionnel car ils n'ont pas les compétences qu'ils auraient pu acquérir s'ils avaient poursuivi leurs études (Gastón, Misunas et Cappa 2019). Comme ils sont jeunes, ils sont souvent psychologiquement et socialement mal préparés à assumer les responsabilités liées au mariage et à la paternité (Matlakala, Makhubele et Mashilo 2018).

1 Le « mariage précoce » est défini comme tout mariage ou union entre deux personnes dont l'un ou les deux partenaires ont moins de 18 ans (UNICEF 2005). Cependant, la Loi sur la restriction du mariage d'enfants de 2017 fixe l'âge minimum du mariage au Bangladesh à 21 ans pour les hommes et 18 ans pour les femmes (Gouvernement du Bangladesh 2017).

2 Nous préférons utiliser « mariage précoce » plutôt que « mariage d'enfants » car le terme « mariage d'enfants » est fortement associé au mariage des filles dans le contexte bangladais. Quand un garçon se marie avant d'avoir atteint l'âge légal de 21 ans, on considère qu'il s'agit d'un « mariage précoce » plutôt que d'un « mariage d'enfants ».

Malgré cela, la vulnérabilité des garçons mariés précocement n'est pas prise en compte par les politiques de développement, qui mettent davantage l'accent sur la vulnérabilité des filles et des femmes, en raison des discriminations dont celles-ci sont victimes à cause de l'inégalité entre les sexes (*The Lancet* 2015). Le parcours et le point de vue des garçons sont beaucoup moins étudiés et globalement laissés en marge des programmes d'intervention sociale et des programmes et politiques de sensibilisation (Greene et al. 2015).

Il est encourageant de voir que, ces dernières années, l'importance d'impliquer les garçons et les jeunes hommes dans les programmes de développement (y compris ceux mis au point pour combattre la pratique du mariage précoce) a été reconnue. Cependant, les hommes sont le plus souvent perçus comme un « défi » par ces programmes, et ne sont impliqués qu'en raison de leur capacité de soutien dans le cadre de la lutte contre le mariage précoce des filles (Lemmon et ElHarake 2014). Ceci malgré l'émergence de données qui montrent qu'impliquer les hommes dans les programmes d'intervention bénéficie aux deux sexes (Greene 2014).

2. Méthodes

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent d'un projet de recherche plus vaste sur le mariage précoce dans deux bidonvilles défavorisés du Bangladesh : Bhashantek à Dhaka, la capitale, qui contient le plus grand nombre de bidonvilles du pays, et Shantinagar, à Chattogram, la deuxième ville la plus importante du pays en termes de population et du nombre de bidonvilles après Dhaka. Nous avons utilisé à la fois une approche quantitative et une approche qualitative dans le cadre de ce projet. Ces deux espaces sont défavorisés et sont marqués par un accès limité aux services d'éducation et de santé, une gouvernance informelle, des crimes et l'insécurité. Les habitants de ces bidonvilles vivent souvent dans la peur de l'expulsion.

Le but du projet de recherche plus vaste était d'étudier les causes sous-jacentes du mariage précoce, du mariage d'enfants et du mariage forcé dans les quartiers urbains informels. Ce projet a impliqué des filles et des garçons adolescents, des femmes et des hommes jeunes, des familles et des membres de la communauté qui ont tous répondu à des questionnaires et participé à des entretiens qualitatifs. Ce chapitre se concentre sur les données issues de 22 entretiens approfondis et trois entretiens collectifs avec des adolescents et des hommes jeunes âgés de 15 à 24 ans, 13 entretiens approfondis et quatre entretiens collectifs avec des parents, et 11 entretiens clés en termes de collecte des données avec des dirigeants communautaires.³ Dans le cadre de notre recherche qualitative, nous avons effectué un échantillonnage ciblé afin d'assurer la diversité au sein de chaque groupe d'âge, et nous avons inclus des personnes mariées et des personnes célibataires, des actifs et des inactifs, des personnes en cours de scolarisation et des personnes non scolarisées. Les entretiens ont été enregistrés, transcrits, traduits et codés à l'aide du logiciel Atlas.ti. A suivi une analyse thématique systématique des données codées. Le reste du chapitre est centré sur deux

3 Un consentement éclairé écrit a été obtenu de tous les participants aux entretiens. L'approbation éthique de l'étude a été obtenue auprès du comité d'examen institutionnel de la BRAC James P Grant School of Public Health (JPGSPH), BRAC University, Dhaka, Bangladesh. Nous utilisons des pseudonymes pour assurer l'anonymat de tous les participants.

thèmes qui ont émergé à l'issue de cette analyse : tout d'abord, les facteurs qui influencent la décision des adolescents et des hommes jeunes de se marier, et ensuite, les conséquences de cette décision pour eux.

3. Résultats et analyses

3.1. Facteurs qui influencent la décision des garçons de se marier précocement

3.1.1. La capacité des garçons à générer un revenu stable

Au Bangladesh, les hommes sont censés prendre en charge les besoins de la famille et assurer sa stabilité financière. Cela fait partie des attentes sociales, même dans les bidonvilles (Haque et Kusakabe 2005; Kabeer 2011). Les entretiens individuels et collectifs ont révélé que, dès qu'un adolescent ou un homme jeune gagnait de l'argent et travaillait, il était alors considéré comme apte à subvenir aux besoins financiers d'une épouse et d'un ménage. Ces attentes sexospécifiques sont générées par l'environnement social et économique caractéristique de ces bidonvilles. Les familles ont mentionné les difficultés auxquelles elles doivent constamment faire face : le coût de la vie et de la nourriture est très élevé étant donné le manque d'emplois et les limitations en termes du type de travail disponible (tireur de pousse-pousse, travailleur journalier, assistant de chauffeur, marchand ambulant⁴, etc.), l'incertitude concernant les salaires et la peur d'être expulsé qui plane toujours au-dessus de leurs têtes puisqu'ils occupent illégalement des terrains qui appartiennent au gouvernement (Banks, Roy et Hulme 2011). Les parents ont tendance à faire passer le besoin de faire face aux coûts de la vie quotidienne en priorité, et de nombreux garçons arrêtent l'école afin de contribuer au revenu du familial. À l'âge de 17–19 ans, certains des garçons qui réussissent à gagner un revenu stable sont considérés, par leur famille et la communauté à laquelle ils appartiennent, comme prêts à se marier, quoiqu'ils soient bien en dessous de l'âge légal du mariage pour les hommes (21 ans). Certains des garçons qui ont un travail se sentent prêts à se marier et leurs parents sont souvent déjà en train de leur chercher une épouse. Disposer d'un revenu à un jeune âge fait que ces garçons et ces jeunes hommes se voient comme de « vrais hommes » qui ont la capacité de prendre en charge une femme et un foyer. Sujon, un jeune homme de 23 ans de Bhashantek qui s'est marié à l'âge de 19 ans, témoigne :

Je gagnais déjà de l'argent et je soutenais ma famille financièrement. Je ne sais pas si j'étais suffisamment mature pour me marier, mais je me disais, je pouvais nourrir ma famille comme d'autres hommes qui étaient mariés, donc j'étais prêt. Mes parents me cherchaient une épouse et j'avais hâte de me marier, moi aussi.

D'autre part, la pénurie de l'emploi et la précarité ont été mentionnées parmi les raisons pour lesquelles le mariage des garçons et des hommes jeunes est souvent retardé. Ces raisons sont

4 Note de la traductrice : le terme utilisé par les auteurs est « small vendor », soit littéralement « petit marchand ». Il s'agit de marchands qui vendent leurs produits dans la rue, mais qui ont un petit capital, et parfois même une petite boutique dans les quartiers dans lesquels ils habitent.

spécifiques aux garçons et aux hommes jeunes, par rapport aux filles et aux femmes jeunes, pour qui l'absence d'un emploi n'est pas un des facteurs qui poussent au retardement de leur mariage. L'âge moyen du mariage pour les filles qui vivent dans les bidonvilles de ce genre est de 15–16 ans (selon les données récoltées dans le cadre du projet de recherche plus large), alors que celui des garçons est de 17–19 ans. Les garçons qui ne sont pas considérés, par leur famille et leur communauté, comme gagnant assez d'argent pour être prêts à se marier ne se sont, en général, pas mariés quand ils étaient adolescents, mais plus tard.

3.1.2. Le mariage comme un moyen de faire sortir les garçons des gangs ou de la toxicomanie

Les entretiens individuels et collectifs avec les garçons et les jeunes hommes ont révélé que les gangs, les crimes, et la toxicomanie sont omniprésents dans les bidonvilles. Certains gangs sont parrainés et protégés par des dirigeants politiques locaux. En vue des privations et du manque d'opportunités que cet environnement leur offre, certains garçons admirent les chefs et les membres de ces gangs, car ils ont de l'argent et du pouvoir dans l'enceinte des quartiers. Certains garçons seraient devenus membres d'un gang et seraient impliqués dans des activités criminelles telles que le commerce illégal (cartels de drogue, jeux d'argent) ou se drogueraient ou seraient alcooliques. Certains parents, désireux de sortir leurs fils de ce type de réseaux, les ont mariés jeunes car ils pensaient que se marier allait leur donner un point d'ancrage plus proche de chez eux, et que d'avoir des devoirs envers une femme et un foyer allait les guérir. Dipu, un adolescent de 16 ans de Bhashantek nous a parlé de son cousin âgé de 18 ans qui était devenu membre d'un gang :

Ma tante et mon oncle étaient très inquiets, car il ternissait la réputation de la famille. Les gens l'ont vu prendre de la drogue et boire de l'alcool avec des garçons membres du gang. Maintenant, ils recherchent une fille bien avec qui le marier. Ils disent qu'une bonne épouse l'empêchera de prendre le mauvais chemin.

La violence des gangs et la participation des adolescents à ces gangs sont chose commune dans les milieux urbains pauvres (Banks 2016). Les familles et les tuteurs utilisent donc le mariage précoce comme un outil qui leur permet d'assurer la sécurité de leurs enfants et de les contrôler (Rashid 2006).

3.1.3. Le mariage des garçons qui entretiennent des relations amoureuses

Le mariage précoce des adolescents ne s'explique pas seulement par l'environnement social précaire dans lequel ils vivent et par la pauvreté des choix à leur disposition. Notre étude a révélé que « l'amour » était un facteur majeur qui motivait les garçons à poursuivre des relations amoureuses qui ont souvent abouti au mariage précoce. Les garçons poursuivent souvent les filles qui leur plaisent avec assiduité. Ils obtiennent par exemple leurs numéros de téléphone et initient des conversations avec elles. Certains garçons achètent régulièrement des cartes téléphoniques pour leurs petites amies, et ils utilisent des téléphones portables, Facebook et des SMS pour rester en contact avec elles, contournant ainsi tout contrôle parental. Certains d'entre eux essayent de convaincre leurs parents d'organiser leurs mariages précocement. Si les parents (ceux du garçon, de la fille, ou des deux jeunes) refusent, les jeunes couples menacent parfois de fuguer et de se marier

en cachette pour obliger leurs parents à arranger leurs mariages. Dans quelques cas, les garçons auraient fait du chantage émotionnel à leurs petites amies qui voulaient rompre en menaçant de se suicider si les filles ne les épousaient pas.

Faruk (18 ans) de Shantinagar, qui s'est marié à 17 ans, nous a dit :

Je l'aimais [sa petite-amie âgée de 16 ans] et je voulais l'épouser. Sa famille était plus aisée que la mienne, et quand ses parents ont appris qu'on se voyait, ils lui ont demandé de ne plus me fréquenter. Je lui ai dit, je mourrai sans toi, tu ne peux pas me quitter. Je lui ai proposé de s'enfuir pour se marier en cachette, et c'est ce que nous avons fait.

Une enquête précédente auprès de 153 filles adolescentes mariées (âgées de 15 à 19 ans) dans un bidonville de Dhaka a révélé qu'environ la moitié d'entre elles avaient entretenu des relations amoureuses et s'étaient enfuies pour se marier précocement (Rashid 2006). Ce chiffre a été confirmé par des enquêtes ultérieures en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne (Greene et al. 2015; Koster et al. 2017; Verma et al. 2013; Yarrow et al. 2015).

3.1.4. Le désir d'intimité physique encouragé par les médias et par les pairs

Les médias semblent influencer la prise de conscience des désirs sexuels des adolescents qui vivent dans les bidonvilles, bien que les tabous sociaux continuent à sanctionner les relations sexuelles avant le mariage, pour les filles comme pour les garçons. L'accès à la pornographie est de plus en plus facile pour les garçons qui peuvent accéder à Internet grâce aux smartphones, ce qui est perçu comme un facteur qui augmente leur désir d'intimité physique et qui peut parfois mener au mariage précoce pour satisfaire ce désir.

Un enseignant du niveau secondaire a déclaré :

Les adolescents ont désormais accès aux smartphones et à Internet. Les garçons s'en servent pour avoir accès à la pornographie, tout seuls ou avec leurs amis. Ils savent tout en ce qui concerne les relations physiques alors que nous ne nous imaginions même pas ces choses-là quand nous étions jeunes. Leur désir d'intimité physique mène à toutes ces relations amoureuses et aux relations sexuelles hors mariage. La technologie leur fait du mal.

Certains adolescents ont déclaré qu'ils avaient entendu certains de leurs pairs plus âgés parler de relations sexuelles ou de relations conjugales au travail, et que cela avait stimulé leur désir d'intimité physique et conjugale. Sadek, de Shantinagar, qui s'est marié à 20 ans, a avoué :

En dehors du mariage, je ne parviendrai pas toujours à satisfaire mes désirs sexuels. Je serais couvert de honte si les gens venaient à savoir que j'ai eu des relations sexuelles hors mariage. Il y a tellement de garçons qui pensent qu'il vaut mieux épouser une fille. Alors, personne ne dira rien.

L'augmentation du désir sexuel est une caractéristique de la transition de l'adolescence à l'âge adulte (Boislard, van de Bongardt et Blais 2016). Cependant, la société traditionnelle et conservatrice bangladaise sanctionne les relations sexuelles hors mariage, ce qui fait du mariage l'institution sociale dans le cadre de laquelle les relations sexuelles sont permises (Caldwell et Pieris 1999). Les hommes jeunes qui ont participé à notre étude de recherche ont parlé librement de leurs désirs sexuels et de relations sexuelles, qu'ils en aient déjà eues

ou non. Pour eux, le désir sexuel est associé au fait d'être *aasol purush* ('de vrais hommes') et c'est une part cruciale de l'identité masculine, qu'ils soient ou non prêts à prendre en charge un foyer, une femme et des enfants. À cet égard, l'accès à la pornographie a une influence profonde sur l'attitude des adolescents et des hommes jeunes en ce qui concerne le sexe, la religion et leur comportement (Owens et al. 2012; Rashid, Akram et Anam 2012), et, dans le contexte de la société conservatrice bangladaise, certains garçons voient le mariage précoce comme un moyen d'assouvir leur désir d'intimité physique.

3.2. Conséquences du mariage précoce

La recherche et les interventions liées au mariage précoce n'ont accordé que très peu d'attention aux luttes quotidiennes et aux conséquences du mariage précoce pour les adolescents de sexe masculin. Notre étude de recherche a identifié une série de conséquences psychosociales et économiques, parmi lesquelles se trouvent la stigmatisation sociale et le sentiment de honte qui l'accompagne, et de fréquents conflits familiaux qui sont liés au fait que les garçons ne sont pas prêts à assumer la vie conjugale et le stress associé aux difficultés économiques auxquelles ils doivent faire face.

3.2.1. La stigmatisation sociale et le sentiment de honte qui l'accompagne

Bien que certains garçons aient parlé ouvertement de leurs relations amoureuses et du fait qu'ils avaient fait pression sur leurs parents pour que ceux-ci arrangent leur mariage précocement, l'étude a également révélé que les mariages résultant de rumeurs d'intimité physique dans les relations d'amour ou d'une fugue des jeunes gens pour se marier en cachette faisaient l'objet d'une stigmatisation sociale. Les garçons qui se sont mariés dans de telles circonstances sont ridiculisés en public parce qu'ils se sont « mariés parce qu'ils avaient hâte d'avoir des relations sexuelles » et qu'ils « voulaient être adultes avant l'heure ». Les amis non mariés de certains de ces garçons se moquent d'eux, ce qui leur fait honte. Par conséquent, ils s'éloignent de leurs pairs et évitent d'accompagner leurs femmes dans les endroits publics, comme les établissements de santé (Griffith et al. 2016). Par exemple, Yakub, âgé de 20 ans, de Bhashantek (qui s'est marié à 16 ans), déclare :

Quand je suis allé à la clinique avec ma femme pour un test de grossesse, la sœur [prestataire de soins de santé] m'a dit : « Comment vous êtes-vous mariés si jeunes ? » Je me suis senti très gêné. Après cela, je n'y suis plus allé avec ma femme.

Les couples qui attendaient leur premier enfant ont déclaré avoir subi des railleries et s'être fait insulter parce que la grossesse était la preuve qu'ils avaient eu des relations sexuelles. Maruf, de Shantinagar, qui s'est marié à 20 ans, témoigne :

En général, je n'accompagne pas ma femme en dehors de la maison. Si je sors avec ma femme, mes voisins nous montrent du doigt et font des commentaires méchants. Alors, j'ai honte.

Dans un autre cas, Brishty (15 ans) et Zahid (16 ans) entretenaient une relation amoureuse depuis deux ans quand des rumeurs qu'ils avaient eu des relations physiques ont commencé à courir, ce qui a poussé leurs familles à les marier précocement pour éviter les critiques.

Comme il avait peur que le jeune couple ne soit un mauvais exemple pour les autres étudiants, le directeur de leur école ne leur a pas permis de passer leurs examens de fin d'année.

3.2.2. Difficultés économiques et le stress qui les accompagne

L'étude a révélé que les hommes jeunes qui se sont mariés précocement doivent souvent faire face à des difficultés économiques, en particulier les adolescents dont les mariages d'amour les ont contraints à arrêter l'école tôt pour trouver un travail afin de subvenir aux besoins de leurs nouvelles familles. Cependant, le manque de qualifications scolaires et de compétences adéquates crée des difficultés pour trouver un emploi bien rémunéré dans un contexte où ces emplois sont rares et les moyens de subsistance incertains. Beaucoup des garçons qui se sont mariés précocement ne sont pas qualifiés et ont reçu une éducation limitée, de sorte que les emplois qu'ils obtiennent sont généralement mal rémunérés et difficiles (par exemple, assistant dans les transports publics, travailleur agricole journalier). Les responsabilités associées au mariage précoce ont coupé court leurs possibilités de poursuivre leurs études et d'acquérir les compétences qui auraient pu améliorer leurs chances sur le marché du travail formel, ce qui les maintient dans le cercle vicieux de la pauvreté. De plus, la pression de devoir gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins du foyer est souvent la source, pour les garçons et les hommes jeunes qui se sont mariés précocement, d'un stress qui entraîne parfois des conflits conjugaux au sein des jeunes couples. Maruf (21 ans), de Bhashantek, s'est marié à l'âge de 20 ans et a du mal à trouver un emploi stable. Il a honte de ne pas être capable de remplir les devoirs d'un « mari idéal ». Maruf a déclaré :

Je ne me sens pas bien, car je ne peux rien donner à ma femme. Je n'ai aucun revenu et je dois dépendre de mon père. Mais je suis marié, et lorsque ma femme me demande quelque chose, je ne peux pas le lui donner. Il n'est pas toujours possible de demander [de] l'argent [à mon père] pour moi et ma femme.

3.2.3. Disputes conjugales, divorces et séparations

Les adolescents et les hommes jeunes qui ont participé à notre étude ont souvent mentionné des disputes fréquentes avec leurs épouses lors des entretiens et, dans plusieurs cas, ces disputes se sont terminées par des séparations ou des divorces. La pression de gagner suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins du ménage est aggravée par la naissance d'enfants et la transition vers la paternité, responsabilités que les hommes jeunes se sentaient rarement préparés à assumer à leur âge. Beaucoup pensent que leur vie suite au mariage est extrêmement différente de celle qu'ils menaient avant de se marier. Sujan (23 ans), de Bhashantek, avait une longue liste d'amis avant de se marier, mais, après son mariage, cette liste s'est raccourcie car le fait qu'il devait travailler de longues heures limitait sérieusement le temps de loisir à sa disposition :

Avant de me marier, j'étais toujours avec mes amis et je profitais de la vie, je traînais, ici et là. Je dépensais tout mon argent comme ça. Mais maintenant, j'ai besoin de gagner plus et je n'ai pas le temps de profiter de la vie. Je ne pensais pas que ce serait comme ça. Maintenant, je regrette de m'être marié.

De nombreux hommes jeunes regrettent s'être mariés précocement, et l'attraction initiale qu'ils éprouvaient pour leurs femmes a parfois diminué avec le temps ou après un accouchement, car les femmes ont parfois des problèmes de santé ou sont, selon leurs maris, moins belles. Parfois, les hommes jeunes ont des relations extraconjugales, ou suspectent leurs femmes d'en avoir. Les disputes à propos des problèmes financiers affaiblissent encore la relation du couple qui, incapable de se réconcilier, se sépare ou divorce.

4. Conclusion

Cette étude met en évidence les relations complexes entre la réalité matérielle et les normes sexospécifiques qui poussent les adolescents des bidonvilles du Bangladesh et leurs familles à décider de se/les marier précocement. Dans ce contexte, les adolescents internalisent l'idéal social du « vrai homme », défini comme sexuellement actif, économiquement productif et protégeant son foyer et sa communauté, un idéal qui est intimement lié à la construction sociale de l'homme comme époux et père. L'accès à la technologie, à Internet, aux médias internationaux et aux réseaux sociaux influence les garçons adolescents et les hommes jeunes et leur permet d'accéder à des idées et des opportunités nouvelles. Cet accès change également leurs attentes sociales et leurs désirs et a parfois un impact négatif sur la vie de ces adolescents et de ces hommes jeunes.

En réponse aux facteurs socioéconomiques et culturels du bidonville, beaucoup de ces garçons décident de se marier car ils pensent trouver là une solution aux difficultés auxquelles ils doivent faire face dans cet environnement. Cependant, cette décision peut avoir de nombreuses conséquences négatives. Les adolescents qui se marient précocement ont du mal à assurer leurs nouvelles responsabilités, car le mariage précoce est souvent synonyme d'un arrêt prématuré de leur scolarisation et leur manque de compétences ne leur permet pas de naviguer le marché du travail facilement. Malgré leur vulnérabilité, ils renoncent souvent à demander de l'aide face à la stigmatisation sociale qu'entraînent le mariage et la paternité précoce (Kågesten et al. 2016), ce qui peut nuire à leur santé sexuelle et reproductive et à leur bien-être (Fatusi et Hindin 2010; Kato-Wallace et al. 2016).

Pourtant, ces garçons et ces hommes jeunes restent trop souvent en marge de la recherche sur le développement et des interventions qui ont pour but d'améliorer la santé et le bien-être des populations adolescentes (*The Lancet* 2015; Peate 2016). Les résultats de notre étude montrent qu'il est urgent d'inclure les adolescents de sexe masculin et les hommes jeunes dans ces interventions, au même titre que les filles et les femmes. Le mariage précoce des garçons doit être reconnu et inclus dans les efforts nationaux et internationaux qui visent à améliorer le bien-être de cette génération de jeunes.

Références bibliographiques

- Banks, N. (2016) 'Livelihoods Limitations: the Political Economy of Urban Poverty in Dhaka, Bangladesh' [Limitations des moyens de subsistance : L'économie politique de la pauvreté urbaine à Dhaka, Bangladesh], *Development and Change* 47.2: 266–292.
- Banks, N., M. Roy et D. Hulme (2011) 'Neglecting the Urban Poor in Bangladesh: Research, Policy and Action in the Context of Climate Change' [Les Pauvres des villes au Bangladesh sont négligés : Recherche, politique et action dans le contexte des changements climatiques], *Environment and Urbanization* 23.2: 487–502.
- Boislard, M.-A., D. van de Bongardt et M. Blais (2016) 'Sexuality (and Lack Thereof) in Adolescence and Early Adulthood: A Review of the Literature' [La Sexualité (et son absence) à l'adolescence et au début de l'âge adulte : Une revue de la littérature], *Behavioral Sciences* 6.1: 8.
- Caldwell, B. et I. Pieris (1999) 'Continued High-risk Behaviour Among Bangladeshi Males' [Comportement à haut risque persistant chez les hommes bangladais], dans J.C. Caldwell (ed.) *Resistances to Behavioural Change to Reduce HIV/AIDS Infection*, 183–196. Canberra : Health Transition Centre.
- Fatusi, A.O. et M.J. Hindin (2010) 'Adolescents and Youth in Developing Countries: Health and Development Issues in Context' [Adolescents et jeunes dans les pays en développement : Les questions de santé et de développement dans leur contexte], *Journal of Adolescence* 33.4: 499–508.
- Gastón, C.M., C. Misunas et C. Cappa (2019) 'Child Marriage Among Boys: a Global Overview of Available Data' [Le mariage d'enfants chez les garçons : Un aperçu global des données disponibles], *Vulnerable Children and Youth Studies* 14.3: 219–228.
- Gouvernement du Bangladesh (2017) *The Child Marriage Restraint Act, 2017 (Act No. VI of 2017)* [Loi sur la restriction du mariage d'enfants, 2017]. Dhaka : Ministry of Women and Child Affairs, Government of the People's Republic of Bangladesh.
- Greene, M.E. (2014) *Ending Child Marriage in a Generation: What Research is Needed* [Mettre fin au mariage d'enfants en une génération : Quelles recherches faut-il faire ?]. New York : Ford Foundation.
- Greene, M.E., S. Perlson, A. Taylor et G. Lauro (2015) 'Engaging Men and Boys to Address the Practice of Child Marriage' [Impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre le mariage d'enfants]. Washington, DC : GreeneWorks.
- Griffith, D.M., K.L. Gilbert, M.A. Bruce et R.J. Thorpe (2016) 'Masculinity in Men's Health: Barrier or Portal to Healthcare?' [La Masculinité dans la santé des hommes : Obstacle ou portail pour la santé ?], dans J. Heidebaugh (ed.) *Men's Health in Primary Care: Current Clinical Practice*, 19–31. Cham : Springer International Publishing.

Haque, M.M. et K. Kusakabe (2005) 'Retrenched Men Workers in Bangladesh: A Crisis of Masculinities?' [Les Hommes sans emploi au Bangladesh : Une crise de la masculinité ?], *Gender, Technology and Development* 9.2: 185–208.

Kabeer, N. (2011) 'Between Affiliation and Autonomy: Navigating Pathways of Women's Empowerment and Gender Justice in Rural Bangladesh' [Entre affiliation et autonomie : Naviguer l'autonomisation des femmes et la justice pour les femmes dans les zones rurales du Bangladesh], *Development and Change* 42.2: 499–528.

Kågesten, A., S. Gibbs, R.W. Blum, C. Moreau, V. Chandra-Mouli, A. Herbert et A. Amin (2016) 'Understanding Factors that Shape Gender Attitudes in Early Adolescence Globally: A Mixed-methods Systematic Review' [Comprendre les facteurs qui façonnent les attitudes genrées au début de l'adolescence à l'échelle mondiale : Une étude systématique à méthodes mixtes], *PLoS One* 11.6: e0157805.

Kato-Wallace, J., G. Barker, L. Sharafi, L. Mora et G. Lauro (2016) 'Adolescent Boys and Young Men: Engaging Them as Supporters of Gender Equality and Health and Understanding Their Vulnerabilities' [Garçons adolescents et hommes jeunes : Les engager en tant que défenseurs de l'égalité des sexes et de la santé et comprendre leurs vulnérabilités], Washington, DC/New York : Promundo-US/UNFPA, https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Adolescent_Boys_and_Young_Men-SINGLE_PAGES-web.pdf (consulté le 4 décembre 2019).

Khan, T.Z. (2014) 'Study: 80 % slum girls victims of child marriage' [Étude : 80 % des filles des bidonvilles victimes de mariage d'enfants], *Dhaka Tribune*, 22 mai, <https://www.dhakatribune.com/uncategorized/2014/05/22/study-80-slum-girls-victims-of-child-marriage> (consulté le 4 décembre 2019).

Koster, W., E. Miedema, K. Hodgkinson, N. Pouw et P. Meyer (2017) 'Her Choice Baseline Study Synthesis Report' [Rapport de synthèse de l'étude de base Her Choice]. Amsterdam : The Amsterdam Institute for Social Science Research.

The Lancet (2015) 'Adolescent Health: Boys Matter Too' [La Santé des adolescents : Les garçons comptent aussi], *The Lancet*, 386.10010: 2227, [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(15\)01160-5/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(15)01160-5/fulltext) (consulté le 4 décembre 2019).

Lemmon, G.T. et L.S. ElHarake (2014) *Child Brides, Global Consequences: How to End Child Marriage* [Filles épouses, conséquences mondiales : Comment mettre fin au mariage d'enfants]. New York : Council on Foreign Relations.

Levant, R.F. et K. Richmond (2008) 'A Review of Research on Masculinity Ideologies Using the Male Role Norms Inventory' [Examen de la recherche sur les idéologies de la masculinité à l'aide de l'inventaire des normes relatives aux rôles masculins], *The Journal of Men's Studies* 15.2: 130–146.

Malhotra, A., A. Warner, A. McGonagle et S. Lee-Rife (2011) *Solutions to End Child Marriage: What the Evidence Shows* [Solutions pour mettre fin au mariage d'enfants : Ce que les faits démontrent], Washington, DC : International Center for Research on Women (ICRW), <https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2016/10/Solutions-to-End-Child-Marriage.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

Matlakala, F.K., J.C. Makhubele et M.W. Mashilo (2018) 'Challenges of Teenage Fathers Towards Fatherhood in Vaalbank, Mpumalanga Province' [Les défis des pères adolescents face à la paternité à Vaalbank, province de Mpumalanga], *Gender and Behaviour* 16.3: 12013–12020.

Misunas, C., C.M. Gastón et C. Cappa (2019) 'Child Marriage Among Boys in High-prevalence Countries: an Analysis of Sexual and Reproductive Health Outcomes' [Le Mariage des garçons dans les pays à forte prévalence du mariage d'enfants : Une analyse des résultats en matière de santé sexuelle et reproductive], *BMC International Health and Human Rights* 19.1: 25, <https://bmcinthealthhumrights.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/s12914-019-0212-8> (consulté le 4 décembre 2019).

National Institute of Population Research and Training, Mitra and Associates et ICF International (2013) 'Bangladesh Demographic and Health Survey 2011' [Enquête démographique et de santé au Bangladesh 2011]. Dhaka : NIPORT.

Owens, E.W., R.J. Behun, J.C. Manning et R.C. Reid (2012) 'The Impact of Internet Pornography on Adolescents: A Review of the Research' [L'Impact de la pornographie sur internet sur les adolescents : Un examen de la recherche], *Sexual Addiction & Compulsivity* 19.1–2: 99–122.

Parsons, J., J. Edmeades, A. Kes, S. Petroni, M. Sexton et Q. Wodon (2015) 'Economic Impacts of Child Marriage: a Review of the Literature' [Impacts économiques du mariage d'enfants : Une revue de la littérature], *The Review of Faith and International Affairs* 13.3: 12–22.

Patton, G.C., S.M. Sawyer, J.S. Santelli, D.A. Ross, R. Afifi, N.B. Allen et C. Bonell (2016) 'Our Future: a Lancet Commission on Adolescent Health and Wellbeing' [Notre avenir : Une commission de *The Lancet* sur la santé et le bien-être des adolescents], *The Lancet* 387.10036: 2423–2478.

Peate, I. (2016) 'Male Adolescent Health and Wellbeing Matters Too' [La Santé et le bien-être des adolescents de sexe masculin comptent aussi], *British Journal of School Nursing* 11.1: 33–35.

Rashid, S.F. (2006) 'Small Powers, Little Choice: Contextualising Reproductive and Sexual Rights in Slums in Bangladesh' [Petites puissances, petits choix : Contextualiser les droits reproductifs et sexuels dans les bidonvilles du Bangladesh], *IDS Bulletin* 37.5: 69–76.

Rashid, S.F., O. Akram et M. Anam (2012) 'Sex, Pornography and Medicines in the Markets of Dhaka' [Sexe, pornographie et médicaments sur les marchés de Dhaka], dans L. Manderson (ed.) *Technologies of Sexuality, Identity and Sexual Health*, 111–131. Abingdon : Routledge.

Svanemyr, J., V. Chandra-Mouli, A. Raj, E. Travers et L. Sundaram (2015) 'Research Priorities on Ending Child Marriage and Supporting Married Girls' [Priorités de recherche : Mettre fin au mariage d'enfants et soutenir les filles mariées], *Reproductive Health* 12: 80.

UNICEF (2005) *Early Marriage: A Harmful Traditional Practice* [Le Mariage précoce : Une pratique traditionnelle néfaste], New York : United Nations Children's Fund (UNICEF), http://www.unicef.org/publications/files/Early_Marriage_12.lo.pdf (consulté le 4 décembre 2019).

Verma, R., T. Sinha et T. Khanna (2013) *Asia Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal* [Initiative sur le mariage d'enfants en asie : Résumé de la recherche au Bangladesh, en Inde et au Népal], Bangkok, Thailand : Plan Asia Regional Office, <https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2016/10/PLAN-ASIA-Child-Marriage-3-Country-Study.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

Wodon, Q., C. Male, A. Nayihouba, A. Onagoruwa, A. Savadogo, A. Yedan .et L. Murithi (2017) *Economic Impacts of Child Marriage: Global Synthesis Report* [Impacts économiques du mariage d'enfants : Rapport de synthèse global]. Washington, DC : World Bank, <http://documents.worldbank.org/curated/en/530891498511398503/pdf/116829-WP-P151842-PUBLIC-EICM-Global-Conference-Edition-June-27.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

Yarrow, E., K. Aplan, K. Anderson, et C. Hamilton (2015) *Research Report: Getting the Evidence: Asia Child Marriage Initiative* [Rapport de recherche : Obtenir les preuves : initiative sur le mariage d'enfants en Asie]. London : Plan International et Coram International.



THÈME 3 :

Le mariage d'enfants dans le continuum des violences sexuelles et sexospécifiques

1. **La consommation du mariage précoce comme une violence sexuelle : Analyse de la pertinence et des effets induits d'une stratégie de lutte par la perspective du droit à Kolda (Sénégal)**

Oumoul Khaïry Coulibaly-Tandian

2. **La sécurité des femmes et des filles dans les espaces ruraux publics au Gujarat, en Inde : Un facteur qui contribue au mariage précoce**

Poonam Kathuria et Subhalakshmi Nandi, interviewées par Gina Crivello



La consommation du mariage précoce comme une violence sexuelle

Analyse de la pertinence et des effets induits d'une stratégie de lutte par la perspective du droit à Kolda (Sénégal)

Oumoul Khaïry Coulibaly-Tandian

1. Introduction

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus touchées par les mariages d'enfants. En effet, sur les 15 pays du monde où le taux dépasse la moyenne mondiale de 30 %, neuf sont situés en Afrique de l'Ouest et du Centre (UNICEF 2016).

Dans ces sociétés, le mariage, et tout le système dans lequel il s'inscrit, repose sur des formes d'inégalités structurant les rapports sociaux entre les sexes et entre les générations. Ainsi, l'âge souhaitable du mariage et le mode de choix du conjoint révèlent la façon dont une famille, un clan, une société conçoit le rôle, la structure et le mode de fonctionnement de la famille. L'âge au premier mariage devient dès lors un révélateur des rapports sociaux de domination et un instrument du maintien du contrôle des femmes et du système patriarcal.

Le Sénégal fait partie des pays où on note des avancées importantes en matière de relèvement de l'âge du mariage dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le pays s'est engagé dans un processus de « transition démographique »¹ (Mondain 2004). Il dispose également d'une législation nationale, civile et pénale, interdisant le mariage des filles avant l'âge de 16 ans révolus, et pénalisant sa consommation sur une mineure de moins de 13 ans.

En sus du dispositif national, le pays a également souscrit à la Charte africaine des droits de l'enfant, qui fixe l'âge du mariage des femmes à 18 ans révolus, même si elle n'est pas harmonisée avec les lois nationales.

Cependant, le mariage précoce perdure dans ce pays, avec 32 % de femmes âgées entre 25 et 49 ans qui sont mariées avant l'âge de 18 ans (ANSD-EDS-Continue 2017). Le problème se pose avec plus d'acuité en milieu rural.

Kolda est l'une des régions les plus rurales du Sénégal, avec 73 % de sa population vivant en milieu rural (ANSD-SES 2016). Elle souffre également d'une exclusion en termes d'accès aux services sociaux de base et ceux qui existent manquent de moyens et de personnel qualifié. Les villages sont enclavés et les moyens de transport reliant ces zones aux chefs-lieux de commune, de département et de la région où se concentre le peu de services publics présents manquent (RADI 2017).

Kolda est l'une des régions du pays où le nombre de mariages précoces est encore important. En effet, sur un échantillon de 330 femmes interrogées, 46 femmes, soit 14 %, ont été victimes de violences sexuelles, toutes formes confondues. Plus du tiers de ces violences (37 %) concerne la consommation du mariage précoce (RADI 2017). L'importance du phénomène est confirmée par les données secondaires recueillies auprès de l'ONG La Lumière (2016), dont les registres montrent que sur 100 enfants qui transitent chaque année dans son centre d'accueil et d'hébergement à Kolda, 35 % sont victimes de mariages

1 Selon la théorie de la « transition démographique » qui régit les politiques en matière de population depuis les années 70, les sociétés finissent par abandonner la stratégie de la fécondité élevée, donc du mariage précoce, lorsque la mortalité baisse grâce aux progrès sanitaires, ainsi que sous la pression de l'urbanisation et de la modernisation.

précoces qu'elles tentent de casser ou de tentatives auxquelles elles essayent d'échapper. Selon l'ONG World Vision (2016), 68 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans dans cette région.

Cet article se propose ainsi d'analyser la démarche et les résultats du modèle d'intervention abordant le mariage précoce sous l'angle de sa consommation comme une violence sexuelle et dans la perspective du droit et de l'accès à la justice pénale comme étant un moyen de prévention de cette pratique. Il analyse des données tirées du projet² de recherche-action exécuté sur l'ONG Réseau africain pour le développement international (RADI)³ et financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada.

Parce qu'un enfant ne peut pas consentir librement à un mariage et aux relations sexuelles entretenues dans ce cadre, la consommation du mariage précoce constitue dès lors un viol légitimé par la société. Privilégiant la perspective des droits humains, de la justice et de l'autonomisation légale comme stratégies de prévention, ce modèle d'intervention renouvelle et complète ainsi les approches existantes.

Mais dans ces sociétés où le mariage précoce et sa consommation sont autorisés, encouragés, voire légitimés, par les communautés et où les parents en sont les principaux instigateurs, quelles sont les stratégies mises en œuvre pour lutter contre ce phénomène dans une perspective du droit et de l'accès à la justice ? Quels changements ont découlé de cette approche et quelles leçons avons-nous pu en tirer ? C'est à ces interrogations que cet article tentera de répondre.

2. Contenu et démarche de l'intervention

Ce projet a adopté une approche de recherche-action participative dans le but de contribuer au changement des comportements et des mécanismes sociaux à l'origine du mariage précoce. Ce modèle repose sur trois piliers principaux : (i) l'inclusion des femmes et des filles dans un processus d'apprentissage par l'action et d'autonomisation légale, ainsi que des alliances stratégiques autour d'elles; (ii) le partenariat entre le RADI et des organisations de base; (iii) l'implication continue des chercheurs dans l'intervention. Les chercheurs ne se sont pas contentés de collecter des données en laissant les praticiens intervenir.

2 Le projet « Violences sexuelles et accès à la justice pour les femmes rurales d'Afrique de l'Ouest : Mauritanie et Sénégal » a été exécuté pour l'ONG RADI par une équipe de chercheurs constituée d'Oumoul Khairy Coulibaly-Tandian, Ph.D., Fatma Lamesse-Diedhiou, Ph.D., Rosnert Alissoutin, Ph.D. d'une part et, d'autre part, de membres du RADI, M. Dame Sall, Secrétaire général du RADI et M^{me} Salie Thiam-Labou, responsable juridique du RADI.

3 L'objectif principal était de contribuer à l'amélioration de l'accès à la justice pour les femmes et filles rurales victimes de violence sexuelle et de contribuer à la prévention du phénomène au Sénégal, région de Kolda, et en Mauritanie, région du Trarza.

Le modèle d'intervention est structuré autour de trois composantes :

- Une **étude de base**⁴ qui a, entre autres, permis d'établir la prévalence de la consommation du mariage précoce (37 % des 331 femmes interrogées,⁵ avec un âge moyen de la première union qui se situe dans la tranche 10–14 ans, avec un pic à l'âge de 12 ans) (RADI 2017).
- Les résultats ont ensuite servi à mettre en place des actions pour contribuer à **l'autonomisation légale des femmes, des filles et de leur communauté**. La notion d'autonomisation est définie comme un « processus par lequel un individu accroît le contrôle qu'il a sur lui-même, sur ses idées et sur les ressources liées au pouvoir » (Oxfam 2012).
- Le processus d'autonomisation légale a été le but de toutes les étapes du projet. Toutefois, il y a eu des phases charnières et des activités clés.

2.1 La mise en place de comités d'autonomisation

Trois comités d'autonomisation, en raison d'un par commune, ont été mis en place. Ils étaient composés des cibles principales, les femmes et filles, et de leurs alliés communautaires. Ces derniers sont des leaders coutumiers chargés de sceller les mariages et/ou qui sont saisis par les familles quand celles-ci ont épuisé tous les recours pour inciter la jeune fille à accepter de se marier; des enseignants qui sont en contact permanent avec les jeunes dans les écoles et auprès desquels les victimes peuvent chercher de l'aide; des organisations de base et des femmes leaders; des élus; des hommes, principaux preneurs de décisions dans les familles et acteurs clés du processus de mariage et des jeunes garçons, agents de changement.

2.2 La formation et le renforcement de capacités des comités

Nous avons mis l'emphasis sur les aspects juridiques et judiciaires et le développement du leadership horizontal⁶ des femmes et des filles auprès de leurs pairs et de leurs communautés. En termes d'autonomisation légale,⁷ nous avons cherché à améliorer les connaissances des comités, notamment en ce qui concerne les leviers juridiques (civils et pénaux), institutionnels et communautaires, afin de renforcer leur aptitude à défier les normes

4 L'étude de base dans la région de Kolda a été réalisée en décembre 2016 par une équipe mixte, à laquelle des femmes leaders membres des communautés ciblées et représentants des organisations locales ont été intégrés.

5 Les enquêtes ont été menées dans 24 villages situés dans 4 communes réparties dans les 3 départements que compte la région : Bagadadi et Coumbacara (département de Kolda), Bonkonto (département de Vélingara) et Ndorna (Médina Yoro Foulah).

6 Le leadership horizontal consiste à renforcer les capacités des leaders locaux pour qu'ils, à leur tour, renforcent celles des membres de leur communauté.

7 Pour chaque type de violence sexuelle identifiée, les différentes causes, conséquences, profils des victimes et facteurs entravant l'accès à la justice ont été analysés, interprétés et largement diffusés lors des formations.

sociales et à interagir avec les décideurs. Nous avons formé les membres des comités sur la législation contre les violences sexuelles, y compris le mariage précoce et sa consommation, et la responsabilité morale et juridique des parents et des élus locaux.

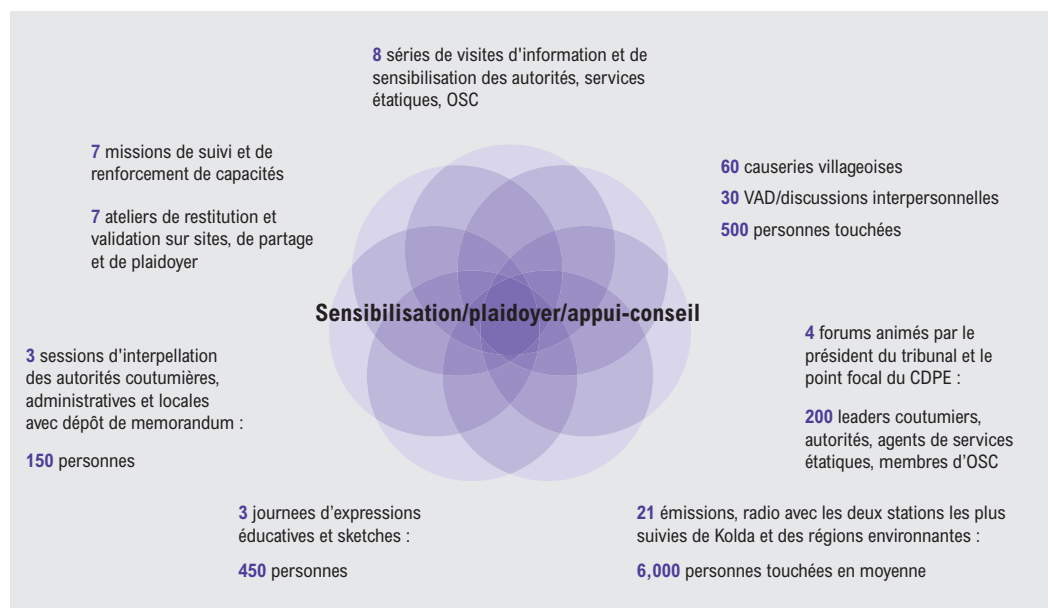
Mais, comme cette pratique est, aux yeux des communautés, un vecteur de perpétuation de la tradition, de raffermissement des liens entre familles et communautés et de socialisation de la jeune fille aux valeurs de sa belle-famille, cette approche centrée sur la perspective du droit est difficile à faire accepter et à appliquer. Outre son caractère infractionnel, nous avons aussi cherché à mettre en avant les aspects juridiques les plus consensuels et les plus subtils, tels que le mariage coutumier constaté, qui permet à la fois de s'assurer de l'âge de la jeune fille et du consentement des futurs époux, conformément à l'article 114 du code de la famille. Nous avons également mis l'accent sur les conséquences sociales, économiques et sanitaires du mariage précoce.

En outre, cette démarche a permis de renforcer le rôle des comités d'autonomisation formés en tant qu'agents de diffusion de ces informations et outils de dénonciation et de prise en charge des victimes. Les comités, ayant acquis ces connaissances et compétences, ont pu utiliser ces outils pour animer la campagne de communication associée à notre projet.

Par ailleurs, une synergie d'actions a aussi été instaurée, notamment au sein des écoles, avec le club des jeunes filles⁸ contre les violences basées sur le genre à Bagadadi et l'observatoire contre les violences faites aux filles au collège de Ndorna pour favoriser l'éducation par les pairs et faire de ces jeunes filles des agents de changement. Nous avons ainsi organisé des activités spécifiques au sein des établissements, comme des journées d'expression éducative à travers des sketchs et des causeries centrés sur les causes, conséquences et l'accès à la justice comme moyen de prévention. Des rôles-modèles au sein de ces communautés ont été conviés à Ndorna pour parler de leur parcours scolaire et de leur réussite grâce à leur éducation. Les meilleurs élèves, en particulier les filles, ont aussi été primés.

C'est l'action conjointe de cette mobilisation sociale communautaire et d'acteurs judiciaires et du Comité départemental de protection de l'enfance qui a été décisive pour notre stratégie. La Figure 1 résume les différentes activités et nombre de personnes touchées par la campagne de communication.

8 L'initiative des clubs de jeunes filles, mise en place par le Centre Conseil Ado (CCA), avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population, vise à renforcer le leadership des adolescentes et jeunes filles dans la lutte contre les grossesses précoces et les mariages d'enfants, la scolarisation des jeunes filles et leur employabilité.

Figure 1 : Types d'activités et nombre de personnes touchées

Source : RADI 2019, « Rapport de consolidation des résultats du projet ».

2.3 L'évaluation des résultats

En évaluant les résultats, nous avons pu faire le bilan de ce projet et dégager de bonnes pratiques et également identifier les lacunes et les défis de cette approche.⁹ À partir de ces résultats, nous avons proposé un modèle alternatif d'accès à la justice pour les femmes et filles victimes de violences sexuelles en milieu rural sénégalais.

3. Effets induits et leçons apprises de l'intervention

Lorsque nous comparons les données relevées au terme du projet avec celles de la situation de référence, nous constatons que notre approche, basée sur le renforcement du pouvoir d'action, de l'inclusion et de la participation des femmes, des filles, des alliances stratégiques au sein des communautés et sur la collaboration entre les différents acteurs, a permis de développer et de mettre en œuvre des solutions qui ont eu un fort impact sur la prévention des mariages précoces.

9 L'évaluation des résultats du projet s'est faite en plusieurs étapes : de façon régulière, par les comités; à mi-parcours, par les chercheurs et, à la fin de l'intervention, lors d'une évaluation finale en collaboration avec les femmes et leurs alliés, sous la supervision de l'équipe du projet.

Les résultats révèlent un écart important entre la proportion de répondants qui considère la consommation du mariage précoce comme une violence sexuelle (25,8 % lors de la situation de référence contre 78,6 % après l'intervention). En outre, si aucun répondant ne considérait qu'il faille saisir la justice en cas de mariage précoce et de sa consommation avant la mise en place du projet, ils sont 33 % à déclarer à son terme que recourir à la justice ou saisir les comités d'autonomisation, en cas d'entêtement des parents, est une option. Le nuage de mots du Graphique 1 vient confirmer ces données statistiques.

3.2 Augmentation du nombre de dénonciations et de mariages non scellés/cassés

C'est grâce à l'intervention d'enseignants, du maire de la commune, de membres des comités, et même de la gendarmerie, après dénonciation anonyme, ou encore au refus de sceller ou aux prêches d'imams dans les mosquées, que ces résultats ont été obtenus. L'existence des comités et l'intervention de leurs membres ont ainsi été décisives (RADI, 2019).

Tableau 1 : Détails du processus de dénonciation et de résolution des cas de mariages précoces pendant l'intervention.

Cas de mariage précoce dénoncés	Traitement	Conclusions
Cas 1	● Intervention de la gendarmerie pendant les préparatifs du mariage d'une fillette de 9 ans suite à un appel anonyme dans la commune de Bagadadji. ● Arrestation des parents de la victime.	● Mariage non scellé.
Cas 2	● Saisie du comité par la victime pour qu'il serve de médiateur auprès de ses parents.	● Mariage non scellé, après sensibilisation des parents.
Cas 3	● Saisie d'un enseignant par la victime. ● Entrevue de l'animatrice de suivi du comité, du directeur de l'école et du chef du village avec le père, en s'appuyant sur les performances scolaires de la fille en classe et les prescriptions de la loi.	● Mariage cassé.
Cas 4	● Saisie de l'animatrice de suivi du comité de Ndorna par une collégienne. ● Mise en contact avec la boutique de droit de l'Association des Juristes Sénégalais (AJS) à Kolda. ● La coordinatrice de la boutique contacte le père pour lui signifier l'opposition au mariage de sa fille, mineure.	● Ultimatum de trois jours donné au père. ● Mariage non scellé.
Cas 5	● 3 fugues de la jeune fille pour demander de l'aide à son oncle maternel. ● Intervention de l'oncle pour dissuader le père, en vain. ● Ayant appris la présence de l'équipe d'enquêteurs du projet pour l'évaluation finale, la mère, en situation de négligence sexuelle et d'abandon économique par son propre mari, les saisit. ● Le superviseur de l'équipe contacte le coordinateur du bureau de RADI à Kolda et l'animatrice de suivi du comité. ● Saisie de la boutique du droit de l'AJS et du CCA par ces derniers.	● Mariage consommé. ● La fille, tombée enceinte, est laissée dans son foyer marital.

Un seul cas a fait l'objet d'une saisie de la justice formelle. Tous les autres ont été résolus grâce à la médiation sociale et l'intervention des comités d'autonomisation.

3.3 L'implication du juge comme facteur déterminant dans l'engagement des leaders coutumiers (chefs de village et imams)

L'adhésion de certains membres des communautés, en particulier des leaders coutumiers, à la perspective du droit a été favorisée par l'implication du juge, comme en témoignent les propos d'un imam : « j'ai pris conscience de l'importance de la question des violences sexuelles car si une personnalité comme un juge se déplace jusqu'ici pour nous en parler, c'est parce qu'elle est sérieuse et mérite notre engagement en tant que leaders car nous sommes écoutés » (Ndorna, mai 2018).

Cet engagement s'est traduit par des actions concrètes des leaders contre le mariage précoce. Des imams et chefs de village ont pris part aux comités et aux activités de sensibilisation; ils sont intervenus lors des émissions radio et ont véhiculé les informations pendant leurs prêches.

Le cas d'un imam dans la commune de Ndorna est illustratif de cette amélioration. La première fois que nous y sommes allés pour présenter les résultats de l'étude de base, il est sorti de la salle dès que nous avons commencé à parler des violences sexuelles. Après les deux forums animés par le juge, il a commencé à assister aux activités de sensibilisation, a pris part aux focus groups organisés pour évaluer les résultats à mi-parcours et son discours a complètement changé. L'évaluation finale montre qu'il a mené des actions pour dissuader des familles et qu'il a fait appel au maire afin de convaincre des parents. Il est aussi intervenu comme médiateur dans un village non bénéficiaire du projet pour éviter un mariage précoce.

On peut aussi signaler l'implication personnelle d'un grand dignitaire religieux dans la commune de Bonkonto, membre de la famille religieuse de Médina Gounass.

3.4 La création d'un collectif contre le mariage précoce par des femmes

Les femmes sont à la fois les principales victimes et vectrices des violences, comme le mariage précoce. Cette pratique constitue pour elles un moyen de protéger leurs filles contre le déshonneur de la perte de la virginité et les grossesses pré-nuptiales et de se protéger elles-mêmes de la stigmatisation sociale. Une fois sensibilisées, et certaines d'entre elles formées au sein des comités, des groupes de femmes ont décidé de créer un collectif pour sensibiliser leurs pairs.

4. Conclusion

Les gens sont moins sensibilisés au mariage précoce et à sa consommation qu'au viol, ce qui explique les résultats obtenus sur cette forme de violence. Ces résultats montrent que la recherche combinée à l'action participative et au renforcement de capacités peut être transformatrice. Ce modèle pilote, reposant sur l'autonomisation légale des femmes et des filles pour qu'elles soient mieux conscientes de leurs droits et capables de les revendiquer, a montré que celles-ci constituent la pierre angulaire du changement. Mais le changement ne peut être durable qu'à travers des alliances stratégiques multi-acteurs avec les hommes, les jeunes et les leaders communautaires, formels et non formels.

La perspective du droit a permis de mettre en évidence la législation civile sur le mariage précoce et le caractère délictueux de sa consommation sur une mineure de moins de 13 ans. Elle a ainsi constitué un argument fort qui a « créé la peur chez certains », selon les témoignages.

L'existence des comités d'autonomisation, proches des populations et servant de cadre de dénonciation anonyme et de prise en charge, a beaucoup contribué aux résultats obtenus.

Bien que cette approche soit en conflit avec les perceptions et les valeurs associées au mariage, l'engagement des femmes, des hommes et des leaders coutumiers sensibilisés et/ou formés montre qu'elle peut être acceptée.

Cependant, ces résultats doivent être pris à leur juste mesure car la diffusion des réussites et la pérennisation des acquis constituent l'un des défis majeurs. Les normes sociales genrées sont encore très prégnantes dans ces zones et la mobilité et la réussite sociales des filles continuent de n'être envisagées qu'à travers le mariage par une bonne partie de ces populations.

5. Recommandations

Les résultats montrent à la fois des succès et de nombreuses résistances qui persistent et limitent leur portée. Ainsi, les facteurs ayant contribué aux réussites doivent être renforcés et diffusés à d'autres villages et régions et l'on doit trouver des solutions durables aux résistances sociales, facteurs techniques et économiques qui limitent la portée d'une telle approche. Pour ce faire, il est impératif de :

- Baser les interventions sur des connaissances scientifiques, dans une perspective d'inclusion et de renforcement de compétences.
- Considérer le mariage précoce dans une perspective de justice sociale et de l'autonomisation multidimensionnelle afin de donner aux filles les armes nécessaires pour éliminer elles-mêmes les formes de violence de leur vie.

- Donner plus d'importance aux aspects juridiques et judiciaires du mariage précoce et l'aborder aussi par sa consommation, mais sans occulter les causes sociales et conséquences sanitaires. Cette perspective permet une approche plus holistique et des stratégies intégrées dans un plan global et multisectoriel.
- Favoriser l'existence de cadres de dialogue social et d'interaction communautaire permettant d'engager toute la communauté.
- Développer l'éducation sexuelle et l'accès aux services de santé de la reproduction et sexuelle afin de prévenir les risques de grossesses prénuptiales qui sont en passe de devenir la motivation principale des parents.
- Promouvoir davantage l'éducation comme vecteur de mobilité sociale pour les filles et les rôles modèles qui serviront de références pour les filles et leurs familles.

Références bibliographiques

Agence nationale de statistique et de la démographie (ANSD-EDS) (2017), « Enquête démographique et de Santé (EDS-Continue) Rapport final », <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport%20Final%20EDS%202017.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

Agence nationale de statistique et de la démographie (ANSD-SES) (2016), « Situation économique et sociale régionale 2015 », Dakar : ANSD.

La Lumière (2016) « Registres de suivi des victimes », unpublished document, Kolda, Sénégal : La Lumière.

Loi n°1965-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal au Sénégal, <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/senegal/Senegal-Code-1965-penal.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

Mondain, Nathalie (2004), « “Être en âge de se marier” et choix du conjoint : continuité et changements des processus matrimoniaux en milieu rural au Sénégal », Thèse de Doctorat, Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences.

OFpra (2016), « Les mariages d'enfants au Sénégal », https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/2._didr_senegal_les_mariages_forces_ofpra_29092016.pdf#page=2&zoom=auto,-25,483 (consulté le 4 décembre 2019).

RADI (2017) « Rapport de la situation de référence du Sénégal. Projet de recherche-action “Violences sexuelles et accès et accès à la justice pour les femmes rurales d'Afrique de l'Ouest : Mauritanie et Sénégal” », avec l'appui du CRDI, <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/57104/IDL-57104.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

RADI (2018) « Les textes juridiques et la sanction pénale des violences sexuelles faites aux femmes et aux filles : Acquis et défis », Policy brief, janvier.

RADI (2019) « Rapport de consolidation des résultats ». Projet de recherche-action « “Violences sexuelles et accès à la justice pour les femmes rurales d'Afrique de l'Ouest : Mauritanie et Sénégal” », octobre, avec l'appui du CRDI.

UNICEF (2016) « Situation des enfants dans le monde : L'égalité des chances pour chaque enfant », Rapport, https://www.unicef.org/french/publications/files/UNICEF_SOWC_2016_French_LAST.pdf (consulté le 4 décembre 2019).

World Vision Sénégal (2016) « Ensemble pour un Sénégal sans mariage d'enfants », <https://www.wvi.org/sites/default/files/brochure%20ESSME%20web.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).



La sécurité des femmes et des filles dans les espaces ruraux publics au Gujarat, en Inde

Un facteur qui contribue au mariage précoce

Poonam Kathuria et Subhalakshmi Nandi, interviewées par Gina Crivello

La violence au sein et à l'extérieur du foyer continue d'être une réalité quotidienne à laquelle sont confrontées de nombreuses filles et femmes à travers le monde. En Inde, alors que la violence domestique est devenue un sujet de débat public et de recherche, la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des filles et des femmes dans les espaces publics, en particulier dans les zones rurales, ne fait pas l'objet, en général, d'assez d'attention et d'investissement. De même, le lien entre la violence dans les espaces publics et le mariage d'enfants n'a pas été suffisamment étudié.

Dans ce chapitre, Poonam Kathuria, Directrice de la Society for Women's Action and Training Initiatives (SWATI) et Subhalakshmi Nandi, directrice régionale adjointe du bureau asiatique de l'International Center for Research on Women (ICRW) pour l'Asie, s'entretiennent avec Gina Crivello, chercheuse en chef chez Young Lives. Elles font le point sur ce que l'étude d'intervention kNOw Fear, menée dans les communautés rurales de l'état du Gujarat dans le but de promouvoir la sécurité des filles et des femmes dans les espaces publics, une étape essentielle de la lutte contre le mariage d'enfants, leur a appris et révélé.¹

Gina Crivello : Pouvez-vous commencer par m'expliquer brièvement en quoi consiste kNOw Fear et quel est le but de ce programme ?

Poonam Kathuria : kNOw Fear est un jeu de mots sur les homophones « know »² et « no ». Il s'agit à la fois de dire « non » à la violence et de la comprendre. L'objectif du projet est la sécurité des femmes et des filles dans les espaces publics ruraux au Gujarat, en Inde. Nous avons décidé d'intituler ce projet « kNOw Fear » parce que nous pensons que la peur des agressions sexuelles dans les espaces publics est un obstacle majeur à la mobilité des femmes et des filles qui vivent dans des espaces ruraux. La réaction des familles dans les régions rurales face à cette menace est d'enfermer les filles à la maison, pour les protéger, ce qui limite en fait leur accès à l'éducation et les opportunités et les ressources qui pourraient s'offrir à elles. Dans ce contexte, le projet kNOw Fear prend en compte le fait que les mariages précoces et forcés sont une réponse à un phénomène complexe auquel la peur sociale que les filles expriment leurs choix sexuels, et la façon dont cette peur se manifeste dans les espaces publics, contribuent. Ce type de violence est un des moteurs de la pratique du mariage précoce qui, à son tour, contribue à de multiples formes d'injustices telles que la dépendance économique, les grossesses à un jeune âge et l'augmentation de la possibilité que les filles concernées deviennent victimes de violence conjugale.

1 Cette discussion est basée sur les données qualitatives présentées dans : Sebastian, D., S. Nandi, R. Verma, S. Bhattacharya, N. Bhatla, P. Kathuria et N. Thakur (2020) 'kNOw Fear: Making rural public spaces safe for women and girls', Research Brief. New Delhi : International Center for Research on Women.

2 Note de la traductrice : *Know* veut dire connaître ou savoir. L'expression familière « No fear ! » sert aussi à dire « Absolument pas ! » ou « Certainement pas ! » ou, pour être plus proche du ton familier de l'expression et reproduire l'excellent jeu de mots contenu dans kNOw Fear, « Y a pas de risques ! ».

Gina : Qu'est qui a amené vos deux organisations [SWATI et ICRW] à travailler ensemble sur ce sujet ?

Poonam : SWATI³ a vu le jour il y a 25 ans. C'est une organisation communautaire féministe qui a pour but de créer un mouvement global des femmes rurales. Bien que l'accent ait d'abord été mis sur les questions des moyens de subsistance et de génération de revenus, nous nous sommes vite rendu compte qu'à moins d'aborder la question de la violence systémique contre les femmes, nous ne remettons pas vraiment en question la structure de la société. Il est relativement plus facile de s'atteler à la question des moyens de subsistance, car celle-ci est perçue comme concernant tout le monde. Personne n'empêche réellement une femme de participer à un programme qui va lui permettre de gagner de l'argent, car son salaire va bénéficier à toute la famille. Mais quand vous travaillez sur la question de la violence, vous remettez en question, de manière immédiate et directe, l'institution du patriarcat et le contrôle patriarcal : vous remettez en question la famille, l'institution qu'est le mariage, les normes sociales et les inégalités entre les sexes.

Notre travail vise à mettre la question de la violence sur l'avant-scène, pour ainsi dire, parce que ce n'est qu'en parlant de la violence que nous pouvons réduire la stigmatisation sociale des filles et des femmes qui en sont victimes. Avec kNOw Fear, nous essayons de créer les conditions propices dans la société pour pouvoir lutter contre les violences sexuelles dans les espaces publics des zones rurales dans lesquelles nous travaillons.

Subhalakshmi Nandi : ICRW⁴ fonctionne également selon des principes féministes. Notre collaboration dans le cadre de kNOw Fear visait à développer l'agentivité des adolescentes à travers leur engagement féministe, afin qu'elles puissent se faire entendre et exprimer leurs choix, mais nous voulions aussi aider à mettre en place un environnement favorable à cela et un mécanisme réactif de responsabilisation, ce qui nous semble essentiel.

Gina : Quelles sont votre approche et votre méthodologie pour y parvenir ?

Poonam : Notre travail s'articule autour de la notion des droits de citoyenneté plutôt que de celle du patriarcat. Je pense que dans le contexte actuel, essayer de résoudre ces problèmes en s'attaquant au patriarcat n'est pas une solution, parce que, quand on dit « c'est la faute du patriarcat », on fait référence à un adversaire plutôt qu'à un système facilitateur. À partir du moment où on commence à parler de droits de citoyenneté, on parle de la Constitution indienne, selon laquelle tous les citoyens sont égaux et doivent pouvoir jouir des mêmes opportunités. C'est un système qui vous dit que vous pouvez demander à tous avoir les mêmes droits. Quelqu'un peut alors dire : « ceci est mon droit, et vous me le déniez », alors qu'avec le patriarcat, c'est comme essayer de nager à contre-courant. Alors, dans les assemblées de femmes (*Mahila Gram Sabhas*), nous encourageons le développement de l'agentivité des femmes en matière de droits de citoyenneté et, par là, nous facilitons la participation des filles au dialogue.

3 Society for Women's Action and Training Initiatives.

4 International Center for Research on Women.

Dans le cadre de kNOw Fear, nous avons commencé à travailler en collaboration avec des organes de gouvernance locale dans les régions rurales, les *Gram Panchayats*⁵ qui sont constitutionnellement mandatés pour gouverner le village. L'un de leurs principaux mandats est la justice sociale, y compris le bien-être des femmes et des filles. Bien qu'un certain pourcentage des sièges de ces *Gram Panchayats* soient légalement réservés aux femmes, en réalité, les femmes ne sont pas incluses comme elles devraient l'être et leurs maris participent souvent en leur nom, ce qui reflète le système du patriarcat.

Avec kNOw Fear, nous impliquons les femmes dans ces organisations en travaillant avec les *Mahila Gram Sabhas*. Nous nous rencontrons d'abord pour identifier et planifier les questions que nous voulons inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée du village. Ces collectifs de femmes réalisent également des audits de sécurité dans les villages. L'une des demandes qui ont été faites concernait l'installation de réverbères dans une zone du village. Une autre était de tailler des buissons, parce que les femmes craignaient que quelqu'un ne se cache derrière, ou que des hommes ne se cachent derrière les buissons et filment avec leurs téléphones portables les filles et les femmes quand elles se baignent. C'est ce genre de problèmes qui émergent.

Comme les violences sexuelles dans les espaces publics sont différentes selon le groupe d'âge auquel les femmes ou filles appartiennent, nous travaillons avec différentes générations, jeunes et plus âgées. Nous croyons, par exemple, que les mères ont un rôle important à jouer pour la sécurité des filles, car elles peuvent influencer les normes qui restreignent la mobilité des filles en exigeant que les espaces publics soient sans danger pour les filles comme pour les femmes.

Subhalakshmi : Impliquer les jeunes est également vital dans ce genre de travail. L'une des façons dont nous avons fait cela dans le cadre de kNOw Fear a été de travailler avec les *Gyan Sahayaks* (médiateurs). Il s'agit de filles, âgées de 15 à 19 ans, et de garçons, âgés de 18 à 22 ans, qui sont sélectionnés et formés pour devenir des pairs leaders. Leur tâche principale est de mobiliser les jeunes dans leurs villages, d'aider les collectifs de femmes à faire des audits de sécurité dans leurs villages, et d'encourager les jeunes de la communauté à s'exprimer sur la question de la violence sexuelle dans les espaces publics afin que celle-ci soit anéantie. Grâce aux interventions qui leur ont permis d'acquérir de nouvelles compétences, beaucoup de garçons et de filles ont pris la tête de groupes de pression pour que les *Gram Panchayats* prennent des mesures en réponse aux demandes des collectifs de femmes et de jeunes.

« Quand nous avons commencé à [essayer de] faire une formation, nos familles nous l'ont interdit. Nous avons dû nous battre pour arriver ici, et en dépit des réactions défavorables, nous nous battons désormais pour d'autres filles. Nous allons chez elles et expliquons à leurs pères et mères qu'il est normal que les filles reçoivent elles aussi une éducation et qu'elles rêvent d'une vie meilleure. »
(Femme *Gyan Sahayak*)

5 *Gram Panchayat* ou panchayat de village : institution qui gère la gouvernance locale au sein du système du *Panchayati Raj* (système de gouvernance décentralisée). Le *Gram Panchayat* est l'institution qui gouverne au niveau du village ou d'un ensemble de quelques villages.

Gina : Les filles et les garçons considèrent-ils la violence sexuelle dans les espaces publics comme un problème ?

Poonam : Les filles voient vraiment la violence dans les espaces publics comme un problème qu'il faut résoudre, et elles le perçoivent comme un problème auquel elles sont les seules à pouvoir faire face, car elles traversent ces espaces dans leur vie de tous les jours. Par exemple, ce sont les filles qui empruntent un chemin différent pour aller à l'école, pas les garçons. La violence dans les espaces publics est devenue normale à cause du silence qui l'entoure, alors les filles pensent qu'elle fait partie de la vie de tous les jours et que ce sont elles qui doivent adapter leurs comportements. Bien qu'elles trouvent des moyens de s'y adapter, c'est souvent au détriment de leur propre développement, de leur mobilité et de leur accès à l'éducation.

Les recherches que nous avons menées dans le cadre de ce projet montrent qu'une fille sur trois emprunte un chemin plus long pour aller à l'école afin d'éviter les violences sexuelles ou les railleries des garçons. Un autre tiers a déclaré qu'elles avaient arrêté l'école par crainte des violences qui pouvaient les attendre sur le chemin de l'école ou parce qu'elles n'ont pas accès à des moyens de transport sûrs.

Gina : Et les garçons et les hommes ?

Subhalakshmi : Les jeunes avec lesquels nous travaillons ont des opinions partagées sur la question de savoir si les hommes sont les « auteurs » de ces violences ou s'ils peuvent être des « médiateurs » dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans les espaces publics. Quand on pose la question du rôle que les garçons et les hommes devraient jouer dans la lutte contre les agressions sexuelles et les agressions basées sur le genre dans les espaces publics, il est intéressant de constater que les réponses des filles et celles des garçons font contraste. Les filles, même lorsqu'elles répondent à des questions d'approfondissement, ne perçoivent les hommes et les garçons que comme étant des auteurs. Pour elles, le seul rôle qu'ils peuvent avoir dans cette lutte est d'arrêter de les violer. Cependant, selon les garçons, ils peuvent servir de médiateurs avec les pouvoirs en place et représenter les revendications des femmes et des filles en leur nom. L'une des raisons pour lesquelles nous avons formé des jeunes hommes en tant que *Gyan Sahayaks* est qu'ils sont les « gardiens » des institutions politiques et gouvernementales.

*« C'est la responsabilité des hommes de ne pas porter un 'mauvais regard' sur les femmes et les filles. Ils doivent commencer à nous regarder avec respect et sans intention de nous violer. C'est leur rôle. »
(Femme Gyan Sahayak)*

*« Le rôle des hommes et des garçons est d'aider la communauté du village à prendre des mesures pour [la] sécurité des femmes et des filles par l'intermédiaire du Panchayat. »
(Homme Gyan Sahayak)*

Poonam : Bien qu'il y ait eu une augmentation du nombre de projets « villes sûres » dans plusieurs villes dans le monde, y compris à New Delhi, il n'y a pas d'organe de gouvernance unique qui puisse prendre ce problème en charge dans les régions rurales et les normes socioculturelles font que ces problèmes ne sont pas mentionnés en dehors de l'enceinte du

village. La peur que les parents ont de voir leurs familles déshonorées s'ajoute aux craintes concernant la sécurité des filles, et beaucoup de filles sont par conséquent mariées jeunes.

Gina : Pouvez-vous en dire un peu plus sur la façon dont vous conceptualisez le lien entre la violence dans les espaces publics et le mariage précoce, dans ce contexte ?

Poonam : Nous considérons la mobilité des filles comme l'élément central autour duquel la question du mariage d'enfants s'articule dans les villages dans lesquels nous intervenons. Elle est aussi liée directement à l'éducation. Il existe de nombreuses données qui suggèrent que quand les filles continuent d'aller à l'école, elles sont moins susceptibles d'être mariées précocement, que les filles qui terminent le Standard 10 (la Seconde) sont six fois moins susceptibles de se marier jeunes. Mais pour pouvoir recevoir une éducation, elles doivent pouvoir se déplacer sans mettre leur sécurité en jeu. Il va falloir travailler dur pour que les filles aient accès à une éducation de bonne qualité, que les écoles soient raisonnablement situées et qu'il existe des moyens de transports sûrs, surtout pour les filles.

Il y a une autre sorte de violence dans le mariage précoce forcé parce que, quand une fille est mariée précocement, la question du choix ne se pose même pas. Même dans les familles plus aisées, les filles sont mariées précocement à cause de la peur des mariages hors caste ou la peur que la fille veuille choisir son époux. De nos jours, une fois que le choix a été fait, on demande aux filles « Est-ce qu'il te plaît ? » Les parents choisissent et demandent à la fille si elle est d'accord avec leur choix, un choix qui doit se faire dans la même caste ou la même communauté.

Gina : Cela signifie-t-il que les attitudes à l'égard du mariage des filles changent ?

Poonam : Dans les communautés au sein desquelles j'ai travaillé au cours des 25 dernières années, je constate que les attitudes sont en train de changer, mais le changement se fait très lentement par rapport à ce que l'on aurait pu attendre, et les choses changent encore plus lentement dans les zones rurales. Encore presque la moitié des filles qui habitent dans des régions rurales sont mariées avant d'avoir 18 ans, contre une sur trois dans les régions urbaines.

Cependant, il y a beaucoup d'influences nouvelles du point de vue social, que ce soit l'urbanisation et les migrations, une meilleure prise de conscience de l'importance de l'éducation des filles ou l'accès à la technologie et à Internet. Tout cela a permis aux filles de se rendre compte de ce à quoi elles n'avaient pas accès. Dans certains endroits, nous avons pu voir que les parents et les chefs de caste réagissent violemment en réponse, et le patriarcat et le système des castes sévissent et imposent leurs diktats oppressants. Récemment, nous avons vu des tentatives pour interdire aux filles d'accéder aux technologies

*« Si une fille est harcelée sur le chemin de l'école et arrête ses études pour une raison quelconque, alors les gens en parlent dans la communauté du village et toutes les filles sont obligées d'abandonner l'école. Parfois, on la marie pour qu'elle n'ait pas une mauvaise réputation. Mais nous savons maintenant que le harcèlement n'est pas la faute de la fille; et que rien ne devrait nous empêcher de poursuivre nos études. »
(femme Gyan Sahayak)*

mobiles,⁶ ou l'imposition de sanctions très dures envers les familles dont les filles se marient avec un homme qui n'appartient pas à la même caste.

Gina : Avez-vous rencontré de tels exemples dans le cadre de votre travail ?

Poonam : Quelques cas me viennent à l'esprit, dont celui d'un mariage qui avait eu lieu quand le garçon et la fille étaient en bas âge. La fille a poursuivi des études à un haut niveau et a obtenu un emploi dans la police, mais le garçon n'a pas reçu d'éducation. Les parents de la fille ont décidé d'annuler le mariage, ce qui allait à l'encontre de la communauté toute entière. Ils ont même payé une somme d'argent à la famille du garçon, parce que, dans certaines communautés, il y a des amendes quand on casse une promesse de mariage, et elles sont souvent très importantes. Dans ce cas particulier, les différences entre la fille et le garçon étaient devenues trop importantes. Elle était devenue agente de police, occupait un poste de fonctionnaire important, alors la rupture paraissait justifiée en raison du succès de la fille. Les parents peuvent faire ça quand ils ont une bonne raison et les moyens de le faire, mais j'ai vu des cas où des filles qui avaient reçu une éducation avancée ont dû rester mariées à des garçons qui leur étaient inférieurs, car elles étaient prisonnières de ces unions très inégales. Les deux cas existent. C'est pour ça que je dis que les choses changent, mais elles changent plus lentement dans les régions rurales.

Gina : À votre avis, qu'est-ce qui marche ? Que doit-on faire en priorité dans le cadre des actions à venir ?

Subhalakshmi : kNOw Fear semble utiliser les bons leviers pour mobiliser les filles et les encourager à s'organiser pour dénoncer les problèmes liés aux violences sexuelles et aux violences sexospécifiques et pour pousser les normes anciennes qui entourent la violence, la mobilité et les aspirations des filles à changer. Comme la violence et les discriminations les affectent directement, les filles acquièrent vite les connaissances, les compétences et la maîtrise des outils qu'il leur faut pour lutter contre cette violence et ces discriminations. Elles deviennent plus sûres d'elles, comprennent mieux ce qui leur arrive tous les jours, et, par conséquent, s'expriment mieux. Mais leur agentivité reste limitée à plusieurs niveaux.

En revanche, le parcours et la trajectoire des garçons sont différents. Comme ils sont relativement plus privilégiés, ils ont du mal à saisir l'amplitude de l'injustice dont les filles de leur âge sont victimes. Faire preuve d'autonomie et faire face aux institutions gouvernementales traditionnelles pour changer la société dans laquelle ils vivent les « excitent ».

En termes d'objectifs pour le futur, il est clair qu'il faut encourager les investissements pour aider à développer les formations et la mise en place d'organisations gérées par les adolescentes et les femmes jeunes elles-mêmes pour que celles-ci deviennent des leaders communautaires. C'est une stratégie éprouvée dont on a pu voir l'efficacité sur le terrain dans bien des domaines. Nous avons également vu que renforcer le poids des assemblées de femmes qui luttent pour les droits des femmes et l'égalité des sexes peut avoir un effet

6 Voir un article d'actualité illustrant ce point, <https://indianexpress.com/article/india/calling-all-boys-thakors-of-gujarat-taluka-phone-ban-for-girls-5875996/> (consulté le 4 décembre 2019).

positif pour toutes les générations de femmes. Nous devrions explorer la mise en place de programmes intégrés qui impliquent les femmes et les filles dans la lutte contre les violences sexuelles et la transformation des normes genrées.

Poonam : À mon avis, nous devons de toute urgence rompre le silence et la stigmatisation qui entourent la violence sexuelle dans les espaces publics en milieu rural. Dans les groupes de femmes, les filles sont encouragées à parler et à écrire sur ces questions, à raconter leurs expériences et à exprimer leurs sentiments. C'est un bon moyen de dire « parlons en », de reconnaître qu'il y a un problème et d'avouer que ces choses-là arrivent. Ensuite, nous pourrions aborder la question de « à qui la faute ? », parce qu'il y a même des femmes dirigeantes qui font des commentaires sur la façon dont les filles s'habillent, de la même façon que les garçons le font, et qui disent que c'est la faute des filles. Pour faire une réelle différence, il va falloir que les attitudes envers les filles et leur valeur dans la société, au-delà de leurs rôles d'épouses et de mères, changent pour que l'éducation des filles et leur participation à l'économie deviennent la norme.



THÈME 4 :

Politiques et programmes pour réduire le mariage d'enfants dans différents contextes

1. **Le mariage précoce au Mali, au Niger et au Togo : Des données provenant d'études menées dans les communautés locales**

Ambroise Aladji-Weka, Hugues Fonzan, et Nicole Gbedeba Dagawa, avec Nikki van der Gaag

2. **Politiques publiques et justice sociale dans la lutte contre les mariages d'enfants en Côte d'Ivoire et au Sénégal**

Fatou Diop Sall, Koffi Ludovic Ehouma, Ramata Molo Thioune et Zeinaba Kane

3. **Combattre le mariage précoce au Togo : Les leçons tirées d'une étude expérimentale réalisée par l'ONG Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) dans les cantons de Lama Tessi (région centrale) et de Tamongue (région des savanes)**

Jean-Paul Akakpo-Ahianyio et Atavi Mensah Etorh, interviewés par Marie Reine Toudeka

4. **Influencer la politique de réduction du mariage d'enfants en Inde**

Renu Singh, interviewée par Kath Ford



Le mariage précoce au Mali, au Niger et au Togo

Des données provenant d'études menées dans les communautés locales

Ambroise Aladji-Weka, Hugues Fonzan et Nicole Gbedeba Dagawa, avec Nikki van der Gaag

Bien qu'il soit interdit par la loi dans de nombreux pays, le mariage des moins de 18 ans touche encore chaque année environ 12 millions de filles et de jeunes femmes. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique subsaharienne ont les taux de mariage précoce les plus élevés du monde. Bien qu'ils diminuent lentement, il existe de grandes disparités selon la localité, la religion et l'origine ethnique.

Les données présentées ici proviennent d'un projet de recherche-action-formation soutenu par le CRDI intitulé « Combattre les mariages précoces en renforçant l'autonomie des filles en Afrique de l'Ouest » au Mali, au Niger et au Togo. Dans le cadre de ce projet, mené entre 2016 et 2019, la WiLDAF-Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO) a travaillé avec des filles et des garçons, ainsi qu'avec des chefs religieux et communautaires, pour prévenir et combattre les mariages précoces au Mali, au Niger, au Togo et dans toute la région.

Prévalence du mariage précoce, par pays et par sexe, 2012–2018

	Mali	Niger	Togo	Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
Filles mariées avant 15 ans	18,0 % 	28,0 % 	6,0 % 	15,0 % 
Filles mariées avant 18 ans	50,0 % 	76,0 % 	22,0 % 	40,0 % 
Garçons mariés avant 18 ans	3,0 % 	6,0 % 	3,0 % 	s. o. 

Source : Base de données mondiale de l'UNICEF (<https://data.unicef.org/topic/child-protection/child-marriage>).

Méthodes de collecte des données pour le projet

	Mali	Niger	Togo
Enquêtes auprès des ménages	1 266	601	1 200
Entretiens de groupe	8	30	8
Entretiens individuels avec des parents, des chefs religieux, des chefs communautaires et des jeunes	42	75	35

Note : Les données ont été collectées entre août et décembre 2016.

Moteurs du mariage précoce des filles

Les répondants ont été interrogés sur les facteurs qui favorisent le mariage précoce, qui se répartissent en quatre grandes catégories. Ils ont également été interrogés sur les facteurs économiques spécifiques qui contribuent à ce choix.

	Mali	Niger	Togo
Arrêt de la scolarité	76,0 % 	17,6 % 	s. o. 
Pauvreté	41,7 % 	13,9 % 	65,2 % 
Difficultés à trouver un travail décent	s. o. 	32,2 % 	39,8 % 
Normes sexospécifiques préjudiciables	41,7 % 	23,5 % 	22,9 % 

Moteurs économiques spécifiques du mariage précoce des filles selon les filles et les femmes

	Niger	Togo
En échange de biens, d'argent ou de services	5,3 % 	12,0 % 
Pour réduire la charge économique de la famille de la jeune fille	s. o. 	18,8 % 
Pour régler une dette de la famille de la fille	s. o. 	11,8 % 

Niveau d'éducation des filles mariées précocement

	Mali	Niger	Togo
Absence d'éducation	32,1 % 	45,0 % 	46,5 % 
Abandon scolaire	40,0 % 	s. o. 	43,8 % 
Ont fréquenté l'école coranique	10,0 % 	26,0 % 	0,5 % 

Combien de parents et de dirigeants communautaires connaissent les risques que le mariage précoce représente pour la santé des filles ?

En plus d'être une violation des droits humains, le mariage précoce peut avoir d'énormes conséquences sur la santé des filles. Bien qu'ils le sachent, de nombreux parents choisissent encore le mariage précoce pour leurs filles.

	Mali	Niger	Togo
Complications obstétriques	63,0 % 	71,6 % 	86,0 % 
Mortalité maternelle	68,1 % 	30,3 % 	62,9 % 
Mortalité infantile	64,3 % 	19,8 % 	52,0 % 
Fistule	s. o. 	53,8 % 	11,4 % 

Les moyens par lesquels la communauté et les familles font pression sur les filles pour qu'elles se marient jeunes

- **Violence morale/psychologique.** Les menaces peuvent inclure des insultes et même des menaces de mort. Elles peuvent pousser certaines filles à se suicider.
- **Violence physique/sexuelle.** Le premier rapport sexuel est parfois une violence de facto puisqu'il a lieu sous la contrainte. La fille est parfois torturée sexuellement pendant de longues années de mariage. Si elle s'enfuit et trouve refuge chez son père, elle peut être ramenée de force à son mari.
- **Violence envers les parents.** Les parents qui sont réticents à laisser leur fille se marier subissent une forte pression morale pour donner leur consentement.

Les filles éduquent leur communauté en ce qui concerne le mariage d'enfants



Cette vignette est extraite de « Changer les coutumes qui favorisent la pratique du mariage d'enfants », un module de formation mis au point pour soutenir les filles en vue de l'éradication de la pratique du mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest, publié par WILDAF-AO en 2018. Dans cette vignette, des filles et des jeunes femmes sont en train d'éduquer leur communauté à propos des dangers de cette pratique.



Politiques publiques et justice sociale dans la lutte contre les mariages d'enfants en Côte d'Ivoire et au Sénégal

Fatou Diop Sall, Koffi Ludovic Ehouma, Ramata Molo Thioune et Zeinaba Kane

1. Introduction

En Afrique de l'Ouest et du Centre, un nombre significatif de filles est ou risque d'être laissé en marge des processus de développement, ce qui va à l'encontre des Objectifs de développement durable (ODD). En effet, selon l'UNICEF (2019), plus de 61 millions d'adolescentes font face à des barrières les empêchant de jouir de leurs droits et de leur citoyenneté. Au nombre de ces barrières, le mariage d'enfants semble poser le plus de problèmes, car il interfère négativement avec plusieurs droits de ces adolescentes, et ceci durant toutes leurs vies.

C'est dans cette région que six des dix pays à plus forte prévalence du mariage d'enfants se situent, ce qui veut dire qu'environ quatre filles sur dix sont mariées avant l'âge de 18 ans (Bureaux régionaux de l'UNFPA et de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre 2018). Parmi elles, 15 % se marient avant leur quinzième anniversaire. À ce rythme, 16,5 millions de filles pourraient être touchées en 2030 (Bureaux régionaux de l'UNFPA et de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre 2018, Filles pas Épouses 2015).

Le mariage d'enfants, considéré comme « toute union légale, religieuse ou coutumière impliquant un garçon ou une fille de moins de 18 ans » (GESTES 2019) est très répandu en Afrique. Le mariage d'enfants est une forme de violence qui a des conséquences physiques, sexuelles et psychologiques. C'est un moyen de contrôler les filles, soit en utilisant le mariage précoce comme une menace, soit en les forçant à se marier et en les privant arbitrairement de leur liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée (USAID 2019). Cette pratique est contraire au principe du mariage qui est la consécration d'une union librement consentie de deux personnes. Elle est contraire au principe des droits humains et aux droits de l'enfant. Il empêche l'enfant de disposer librement de son corps et le prive ainsi de son éducation, de sa santé et de toutes décisions concernant son avenir.

Certes, des actions sont entreprises pour éradiquer, ou tout au moins réduire significativement, le nombre des mariages d'enfants mais elles sont très limitées, en particulier dans les zones rurales et les zones périurbaines où vivent la majorité des ménages pauvres (UNICEF 2015). Des recherches ont montré que le nombre des mariages d'enfants est lié au niveau de pauvreté des ménages. Plus spécifiquement, des recherches révèlent des différences significatives entre la situation des filles au sein des communautés, dans les pays et entre les pays, ce qui pose la question de l'inégalité entre les citoyennes, selon qu'elles soient en zones urbaines, périurbaines ou rurales, ou issues d'un ménage aisé ou pauvre.

Forts de ces constats, des chercheurs du Laboratoire de recherches GESTES de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et d'autres de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ont conduit, avec le support technique et financier du CRDI, un projet de recherche qui explore les raisons pour lesquelles les politiques publiques et autres actions cherchant à diminuer le nombre des mariages d'enfants en Côte d'Ivoire et au Sénégal, pays où les statistiques courantes montrent toutefois une tendance à la hausse de l'âge au premier mariage, ont moins de succès.

Cet article présente quelques résultats des politiques et des programmes de lutte contre le mariage d'enfants dans ces pays. Il se penche sur l'analyse des impacts différenciés de ces politiques entre les zones rurales et urbaines, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Il se présente comme une contribution qui peut fonder la mise en place des politiques et programmes de lutte inclusifs plus efficaces dans la perspective de changement des comportements et des pratiques.

2. Méthodologie

Nous avons rassemblé des données officielles sur les des politiques et programmes de lutte contre les mariages d'enfants au Sénégal et en Côte d'Ivoire, et nous les avons associées à des données quantitatives secondaires qui proviennent essentiellement des enquêtes démographiques de santé (EDS) et des Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS) dans les deux pays. Nous avons analysé ces données en utilisant le cadre analytique de la justice sociale. La justice sociale est fondée sur l'égalité des droits pour tous les citoyens et la possibilité pour eux de bénéficier des mêmes avantages, sans discrimination. En d'autres termes, les programmes de lutte et de prévention contre le mariage d'enfants devraient bénéficier à toutes les filles de la même manière, quelles que soient leurs situations spécifiques (géographiques, sociales, économiques, etc.).

3. Résultats et revue critique des politiques publiques

Les données sur les programmes, les politiques et les acteurs de lutte contre le mariage d'enfants ont montré l'existence d'une diversité d'acteurs, d'un cadre institutionnel relativement favorable ainsi que de politiques et programmes d'actions essentiellement préventifs du mariage d'enfants.

Il ressort de l'étude des données que les programmes sont de diverses natures : politiques, stratégies, plans, programmes, projets, initiatives, actions, etc. Certains sont multisectoriels (éducation, santé, autonomie financière, juridique, violences basées sur le genre). D'autres sont spécifiques au mariage d'enfants. Là où les stratégies sont multiples, elles combinent bien souvent sensibilisation des communautés et accès aux services.

3.1 Cadre institutionnel et politique

En Côte d'Ivoire tout comme au Sénégal, les politiques et programmes de lutte contre le mariage d'enfants dérivent de celles menées au niveau international pour la protection de l'enfant par l'Union Africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces politiques publiques visent l'éradication des pratiques néfastes contre les

enfants. Ainsi, les cadres législatifs nationaux s'inscrivent en droite ligne des engagements internationaux des pays parmi lesquels :

- la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) de 1979. L'article 16.1 de cette convention prescrit, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, 1) le même droit de contracter mariage; 2) le même droit de choisir librement son conjoint et de ne contracter mariage que de son libre et plein consentement;
- la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (CDE) entrée en vigueur en Côte d'Ivoire le 6 mars 1991;
- la Charte Africaine de Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) de 2004. Selon l'Article XXI de la CADBE : les mariages et les fiançailles d'enfants doivent être interdits et des mesures concrètes, y compris des dispositions législatives, doivent être prises pour fixer à 18 ans l'âge minimal du mariage;
- le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en mars 2012.

Les États de Côte d'Ivoire et du Sénégal ont tenté une domestication de ces lois et conventions internationales qui se traduisent dans les programmes publics, mais aussi dans les actions menées par les ONG nationales et internationales.

En Côte d'Ivoire, le cadre national pour la protection de l'enfant est surtout déterminé par la Constitution et la Loi sur la Minorité de 1970. Ce cadre légal est complété par le Code pénal, le Code du travail, et une série de lois spécifiques aux droits de l'homme ou à des aspects particuliers de la protection de l'enfant. Cependant, même si une politique spécifique n'est pas développée contre le mariage d'enfants, la lutte contre ce phénomène a commencé dès l'indépendance, avec une législation contre les mariages précoces ou forcés à travers la loi N°64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage, modifiée par la loi N°83-800 du 2 août 1983 (qui stipule en son article premier que : « l'homme avant 20 ans révolus, la femme avant 18 ans révolus ne peuvent contracter mariage »). Cette loi a été renforcée par le Code pénal de 1981 qui punit aussi cette pratique (article n°378 de la loi n°98-756 du 23/12/98 : « est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 360,000 à 1,000,000 de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque contraint une personne mineure de 18 ans à entrer dans une union matrimoniale de nature coutumière ou religieuse. Néanmoins, le procureur de la République peut accorder des dispenses pour motifs graves. »). La Constitution ivoirienne, adoptée le 1^{er} août 2000, confie à l'État et aux collectivités publiques le soin de protéger les enfants (Article 6). Cependant, cette avancée significative a été largement freinée au cours de la crise politico-militaire de 2002–2011, qui a vu l'intérêt pour les questions de développement s'affaiblir au profit de l'urgence, de l'humanitaire et de la sécurité.

Au Sénégal, il existe également plusieurs instruments et stratégies pour la protection des enfants, notamment contre les pratiques néfastes comme le mariage d'enfants. L'État du Sénégal soucieux d'harmoniser ses politiques et ses stratégies de protection de l'enfance a mis en place la stratégie nationale de protection de l'enfance (SNPE) en 2013. La SNPE constitue un référentiel en matière de protection de l'enfance. Elle s'articule autour de deux objectifs stratégiques : 1) la mise en place d'un système national intégré de protection des enfants et 2) l'appui et la promotion d'un changement social positif. La SNPE repose sur trois

pilliers : la prévention, notamment contre la violence et l'exploitation; la prise en charge des enfants en cas de besoin; et la promotion de la protection des enfants à travers l'amélioration de leurs conditions de vie et celles de leurs familles. Par ailleurs, dans le sillage du SNPE, l'État du Sénégal a mis en place en 2014 un comité intersectoriel national de protection de l'enfant. Son objectif est d'améliorer la coordination des interventions de la SNPE pour que les programmes visant la protection des enfants soient plus effectifs. Cependant, malgré ce cadre juridique et institutionnel, l'âge au premier mariage est fixé à 16 ans pour la fille, alors que toutes les conventions internationales que le Sénégal a ratifiées fixent cet âge au premier mariage à 18 ans.

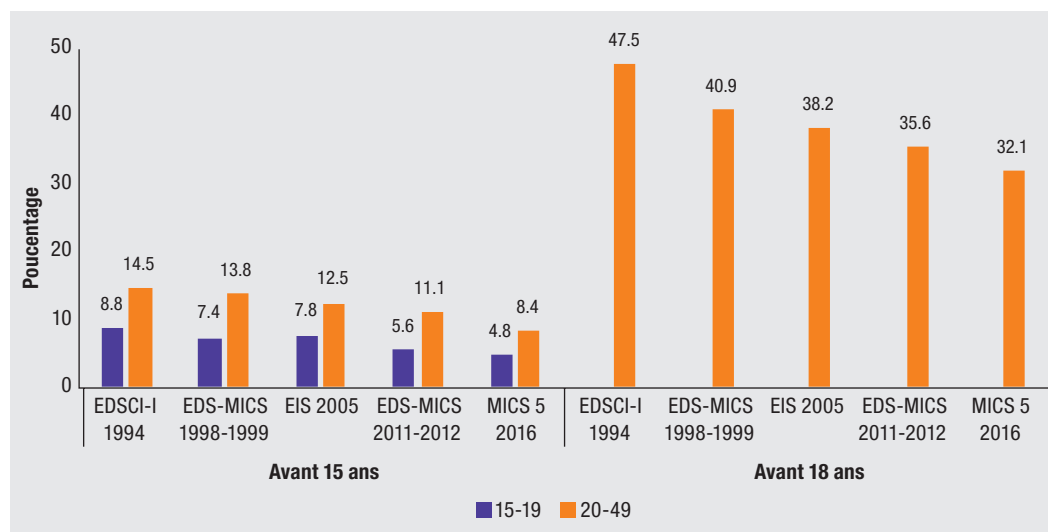
3.2 Incidences des politiques publiques sur les mariages d'enfants

3.2.1 Nombre des mariages d'enfants

Malgré les lois et les cadres institutionnels visant la protection des enfants, le mariage d'enfants demeure une pratique très répandue dans les deux pays, même si l'âge au premier mariage a tendance à augmenter dans le temps, pour les filles en particulier.

En Côte d'Ivoire, selon la Figure 1, 47,5 % des femmes mariées ou en union avaient moins de 18 ans en 1994. Cette proportion tend à baisser, passant à 32,1 % en 2016. Quant aux femmes mariées ou en union avant l'âge de 15 ans (pour la catégorie des femmes dont l'âge était compris entre 15 et 19 ans au moment de l'enquête), les proportions étaient de 8,8 % en 1994 contre 4,8 % en 2016. Cette tendance à la baisse s'observe sur la même période pour la catégorie des femmes dont l'âge était compris entre 20 et 49 ans au moment des enquêtes comme le montre la Figure 1. Ces données, quand nous les analysons, révèlent que la catégorie des femmes dont l'âge était compris entre 15 et 19 ans au moment de l'enquête et qui avaient été mariées avant 15 ans l'avait été entre l'âge de 0 et 4 ans. Les femmes qui avaient été mariées avant 15 ans et dont l'âge était compris entre 20 et 49 ans au moment de l'enquête l'avaient été à l'âge de 4 ans et plus. Ces données prouvent que le phénomène du mariage d'enfants est encore d'actualité en Côte d'Ivoire.

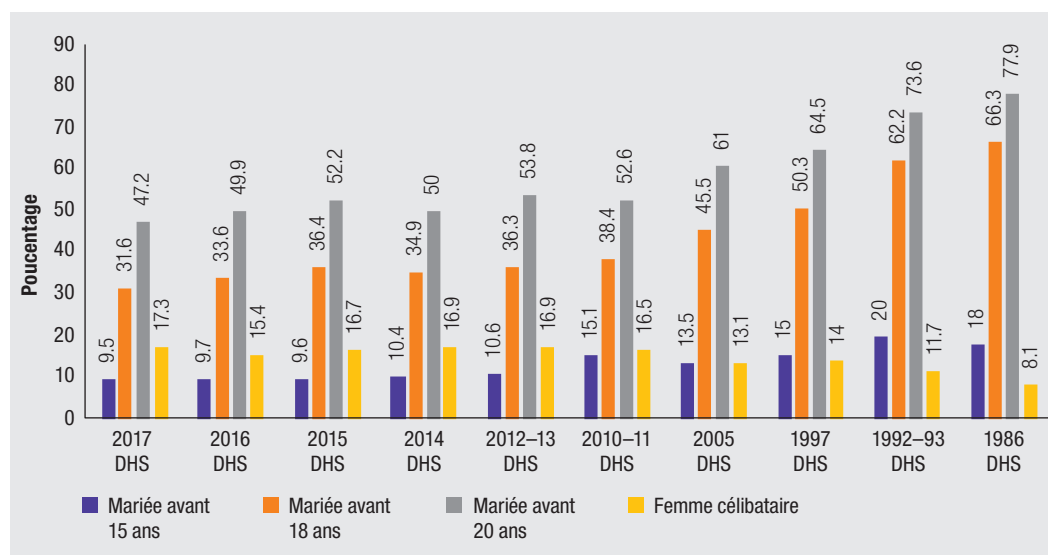
Figure 1. Femmes de 15 à 49 ans en union ou mariées en Côte d'Ivoire (%)



Source : Enquêtes démographiques et de santé (EDS) et enquêtes par pays à indicateurs multiples (MICS), 1994, 1998–1999, 2005, 2011–2012 et 2016.

Au Sénégal, les données de l'EDS montrent qu'entre 1986 et 1992, le taux élevé des femmes mariées avant l'âge exact de 15 ans était respectivement de 18 % et 20 %. Cependant de 2016 à 2017, les données révèlent une forte tendance à la baisse du pourcentage des femmes en première union avant l'âge exact de 15 ans. La Figure 2 présente l'évolution de l'âge des femmes à leur premier mariage au Sénégal.

Figure 2. Évolution de l'âge au premier mariage des femmes qui ont entre 20 et 40 ans au Sénégal (%)



Source : ICF 2015. The DHS Program STAT compiler.

3.2.2 Incidences différenciées des politiques et programmes de protection de l'enfant

À l'instar des études antérieures et des données existantes, qui ont montré le lien entre l'âge au premier mariage et la pauvreté d'une part et la ruralité de l'autre (Bureaux régionaux de l'UNFPA et de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre 2018), les analyses des données des enquêtes EDS et des MICS ainsi que des données des enquêtes de terrain montrent une disparité significative, selon la zone de résidence, des effets des politiques et programmes de protection des enfants en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Cette disparité se superpose à la situation socio-économique des familles.

En Côte d'Ivoire, en dépit d'une législation vieille de plus de 50 ans et d'actions de lutte plus ou moins soutenues, le mariage d'enfants est pratiqué dans tout le pays. Ainsi, selon les données les plus récentes, au niveau national, 21,9 % des femmes urbaines sont mariées avant l'âge de 18 ans contre 43,5 % des femmes rurales (MPD 2017). Ces taux cachent une grande variété en fonction des régions. Les résultats des enquêtes EDS montrent une plus grande prévalence au Nord, au Nord-Ouest, Nord-Est, à l'Ouest et au Sud-ouest, régions où plus d'une femme âgée de 25 à 49 ans sur deux a été mariée avant l'âge de 18 ans. Plus spécifiquement, au moment de l'enquête, la proportion de femmes mariées ou en union avant l'âge de 18 ans était de 52,1 % au Nord (Ferkessédougou); 43,4 % à l'Ouest (Man); 38,4 % au Nord-est (Bondoukou) et 36,9 % au Sud-ouest (San Pedro).

À l'instar de la Côte d'Ivoire, les données EDS-Continue au Sénégal montrent que les femmes vivant en milieu urbain se marient plus tardivement que les femmes originaires des régions rurales (respectivement 21,5 ans et 17,7 ans, parmi les femmes âgées de 25 à 49 ans). Ces données montrent également d'importantes disparités régionales de l'âge médian à la première union : à Dakar (22,4 ans), Ziguinchor (22 ans), Kédougou (16,4 ans), Kolda (16,5 ans) et Matam (16,7 ans). Ces données montrent aussi que le niveau d'instruction et la situation économique influent sur l'âge médian à la première union au Sénégal : il est de 17,9 ans chez les jeunes filles n'ayant pas eu accès à l'éducation et de 21,5 ans chez les femmes ayant atteint le niveau primaire. Cet âge médian au mariage augmente aussi selon le niveau économique : 23,2 ans chez les femmes issues des milieux les plus aisés et 16,5 ans pour les femmes issues des foyers les plus modestes (ANSD 2016).

3.2.3 Facteurs explicatifs des incidences différenciées

L'analyse des interventions montre un impact différencié des programmes. Il est clair que des changements significatifs ont eu lieu en milieu urbain, mais les évolutions en milieu rural restent assez faibles. Les facteurs explicatifs des incidences différenciées sont multiples et émanent de pratiques complexes liées : (i) aux normes sociales et culturelles; (ii) à la qualité de l'éducation; (iii) à la situation socio-économique et (iv) à la religion. Les enfants peuvent être vulnérables et susceptibles d'être mariés très tôt lorsque plusieurs de ces facteurs sont réunis au sein de leur famille. Ainsi, les enjeux des incidences différenciées renvoient à la prise en compte des différentes pratiques complexes sans lesquelles toutes politiques publiques de lutte contre les mariages d'enfants les plus techniquement valables manqueront d'assises durables.

Les résultats sur le terrain illustrent parfaitement la réalité des mariages dans les zones rurales. Les particularités ethnographiques constituent un des facteurs qui illustrent la différence d'impact des programmes. Ainsi, nous avons pu observer, à travers les enquêtes d'opinions des ruraux et des citadins, des différences d'attitudes face au mariage d'enfants. En milieu urbain, les parents interrogés condamnent de manière forte cette pratique et ne lui trouvent aucune raison valable. La vision des ruraux peut paraître plus nuancée en avançant pour certains, entre autres, des raisons liées au respect des normes et pratiques. Au Sénégal, dans certaines communautés (Tambacounda, Kolda), les pesanteurs socioculturelles sont encore très prégnantes et jouent sur le manque d'efficacité des interventions.

Les traditions et la religion influencent le mariage d'enfants car la totalité des mariages d'enfants sont traditionnels (selon les données d'enquête, ils concernent plus la communauté peulh), parfois seulement religieux (religion musulmane) et sont rarement enregistrés à l'état civil. Ce n'est pas le cas du mariage chrétien qui doit être précédé du mariage civil.

L'engagement des chefs religieux urbains a contribué à l'efficacité des stratégies d'interventions en milieu urbain. Au contraire, dans les milieux ruraux, les chefs religieux et coutumiers restent des leaders d'opinion influents difficiles à enrôler dans les programmes. C'est le cas dans beaucoup de localités dans les zones ouest, nord et sud du Sénégal.

De plus, la faible couverture des zones rurales par les programmes y explique la persistance de cette pratique. C'est le cas de la zone de Goudiry, au Sénégal, où peu de programmes sont installés malgré une pratique des mariages d'enfants assez commune.

En plus des raisons citées, les disparités économiques rurales/urbaines influencent aussi la persistance ou la baisse des mariages d'enfants entre zones. La pauvreté varie de façon significative selon le milieu de résidence et le degré d'urbanisation. En milieu urbain, l'existence d'infrastructures scolaires suffisantes réduit la probabilité de subir un mariage d'enfant. En milieu rural, où l'offre éducative est insuffisante et les conditions d'apprentissage de faible qualité, le mariage est considéré comme la seule alternative pour contrôler la sexualité des filles le plus tôt possible et les protéger contre les grossesses hors mariage, source d'humiliation de la famille.

En Côte d'Ivoire, les croyances religieuses et traditionnelles sont aussi souvent évoquées pour justifier les mariages d'enfants, quitte à les travestir. À titre d'illustration, une jeune fille scolarisée en milieu urbain a confié : « J'ai vu à la télé parler de la religion musulmane et dire que si une jeune fille a ses menstrues et pousse des seins, on doit la marier car si on ne le fait pas et que son père arrive à mourir, il va boire tout le sang des menstrues ». La fille mariée jouit de plus de considération, même dans sa propre famille car, en cas de décès ou de fête religieuse, par exemple, son mari peut apporter un soutien en sa qualité de gendre, alors que la fille célibataire ou non encore fiancée n'apporte rien.

Le mariage d'enfants n'est pas associé à une religion en particulier, mais les pratiques traditionnelles laissent souvent le champ libre à l'interprétation et le cautionnent pour régler traditionnellement des différends entre familles. Par ailleurs, il semble que les communautés étrangères à la Côte d'Ivoire respectent moins les lois locales qu'elles connaissent moins bien ou délaissent au profit des lois et coutumes de leur pays d'origine. Certains pratiquent le mariage d'enfants non pas en Côte d'Ivoire, mais dans leur pays d'origine : ainsi, des

enseignants ont signalé des cas de filles d'origine étrangère que leurs parents ont retirées tôt de l'école pour les envoyer poursuivre leur scolarité dans leur pays d'origine. On ne sait pas ce qu'il advient de ces fillettes. Un tel comportement est courant : c'est le cas des migrants africains en France qui ramènent leurs filles en vacances au pays et en profitent pour les exciser, ce qui est interdit en France.

Ainsi, d'une manière générale, les populations enquêtées ignorent la loi sur le mariage et la plupart des mariages se font selon le rite traditionnel, tribal ou religieux et ne font pas l'objet d'un enregistrement à l'état civil. La notion de mariage précoce est perçue diversement, y compris en milieu urbain, comme le montrent ces propos : (i) « Chez nous les Tiembara de Diawala (un sous-groupe sénoufo), c'est fréquent les mariages précoces entre enfants de petits frères et grands frères. C'est un phénomène très choquant » (jeune fille urbaine); (ii) « Le mariage d'enfants existe dans le Tchologo aussi bien chez les Maliens que chez les Sénoufo. Le mariage précoce et le mariage consanguin arrangé par les parents ne sont pas aussi mauvais que ça. C'est une obligation et même une coutume et celui qui refuse le choix des parents sera le seul responsable de ce qui va lui arriver » (jeune homme, urbain).

La scolarisation contribue aussi en Côte d'Ivoire à réduire la pratique des mariages d'enfants aussi bien selon les populations elles-mêmes que selon les autorités administratives. En effet, il est de plus en plus admis que les filles scolarisées ne doivent pas faire l'objet de mariage arrangé à leur insu et que leur scolarité ne doit pas être interrompue. Les filles scolarisées se rebellent plus facilement contre un mariage. Leurs camarades de classe ou leurs enseignants sont souvent des alliés qui les protègent contre cet abus. La présence de journalistes sensibilisés est également un atout : ils peuvent sonner l'alerte. Dans les zones rurales des régions étudiées, les filles qui sont peu ou pas instruites sont plus susceptibles d'être mariées avant l'âge de 18 ans, comparées aux garçons.

Les réseaux sociaux jouent un rôle dans les décisions de mariage d'enfants. Le processus décisionnel consistant à donner les filles en mariage implique d'habitude plusieurs membres d'une communauté. La connaissance de ce processus traditionnel est jalousement gardée par des membres des communautés, dont le chef de canton, les chefs de village, des notables et des mères de famille. Cette connaissance porte sur : (i) le rôle des acteurs dans le processus; (ii) les différentes formules de la stratégie matrimoniale (choix de l'épouse par amitié, estime et considération; recherche d'alliance; reconnaissance pour bienfait ou promesse tenue, etc.); (iii) la période des fiançailles marquées par le versement d'une dot en espèces et en nature par le prétendant; (iv) le mariage formel avec versement de la dot finale et le transfert de la fiancée chez son époux.

Les incidences différenciées s'expliquent par l'absence de politique de suivi et de stratégie de pérennisation des programmes mis en place par les parties prenantes. Après le retrait des acteurs de mise en œuvre des programmes, le relais n'est pas fait aux bénéficiaires et l'arrêt du projet occasionne des frustrations au sein des communautés. Celles-ci développent des attitudes de réfraction ou de faible intérêt vis-à-vis des futurs projets.

3.3 Revue critique des programmes et politiques selon une perspective de justice sociale

L'état des lieux et l'analyse des incidences de la lutte contre les mariages d'enfants montrent que :

- D'une façon générale, les réponses existantes sont de diverses natures : politiques, stratégies, programmes, etc. Elles impliquent plusieurs acteurs et leurs objectifs et horizons temporels sont différents.
- Cependant, en dehors de l'encadrement légal de l'âge au premier mariage, il n'y a pas de politique publique cohérente et systématique de lutte contre ce phénomène.
- Or, les programmes et les actions visant à la protection de l'enfant ne tiennent souvent pas compte des contextes et des caractéristiques socio-économiques et culturelles, limitant ainsi leurs incidences sur la réduction des mariages d'enfants.
- La diversité des acteurs et des interventions contre le mariage d'enfants résulte en une diversité des approches et des stratégies qui ne sont pas concertées, limitant ainsi leur efficacité.

4. Conclusion et recommandations

La revue des politiques et programmes de lutte contre les mariages d'enfants montre bien qu'elles ont contribué globalement à la réduction de ce phénomène au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Cependant, ces interventions affectent différemment les filles selon qu'elles sont des zones rurales ou urbaines, ce qui pose la question des inégalités et de l'équité dans l'accès aux ressources publiques entre les citoyens. Pour assurer une meilleure justice sociale, les décideurs publics pourraient prendre les mesures suivantes :

1. Développer des politiques et élaborer des programmes qui seront traduits en actions concrètes pour contrer efficacement les mariages d'enfants.
2. Travailler de manière coordonnée et multisectorielle aux niveaux nationaux et des communautés pour assurer la complémentarité des approches et maximiser les gains.
3. Inclure le cadre analytique de la justice sociale dans l'élaboration des politiques et produire des données pour s'assurer que toutes les filles susceptibles d'être victimes de mariage d'enfants soient prises en compte dans les politiques et programmes.

Références bibliographiques

Agence nationale de statistique et de la démographie (ANSD) (2016) « Situation économique et sociale du Sénégal en 2016 », http://www.ansd.sn/ressources/ses/SES_2016_fin.pdf (consulté le 4 décembre 2018).

Bureaux régionaux de l'UNFPA et de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (2018) « Le mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. En bref », https://www.unicef.org/wca/sites/unicef.org.wca/files/2018-11/UNFPA-WCARO-UNICEF_FR_final.pdf (consulté le 4 décembre 2019).

Filles, pas épouses (2015) « Le mariage des enfants », <https://www.fillespasepouses.org/le-mariage-des-enfants> (consulté le 4 décembre 2019).

Groupe d'Études et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) (2019) « Justice sociale et inclusion face aux mariages d'enfants en Afrique de l'Ouest : cas de la Côte d'Ivoire et du Sénégal », CRDI.

ICF International Inc. (2015) 'The DHS Program STAT compiler', financé par USAID, <https://dhsprogram.com/data/STATcompiler.cfm> (consulté le 4 décembre 2019).

Institut National de la Statistique (INS) [Côte d'Ivoire] et ICF International (2012) « Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 2011–2012 », Calverton, MD : INS et ICF International.

Institut National de la Statistique (INS) [Côte d'Ivoire] et ORC Macro (2006) « Enquête sur les indicateurs du SIDA, Côte d'Ivoire 2005 », Calverton, MD : Institut National de la Statistique et ORC Macro.

Institut National de la Statistique (INS) [Côte d'Ivoire] et ORC Macro (2001) « Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1998–1999 », Calverton, MD : INS et ORC Macro.

Ministère du Plan et du Développement (MPD) [Côte d'Ivoire] (2017) « Rapport national, la situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire : Enquête par grappes à indicateurs multiples – Côte d'Ivoire 2016 (MICS 5) », Abidjan : MPD.

Sombo, N., L. Kouassi, A.K. Koffi, J. Schoemaker, M. Barrère, B. Barrère et P. Pokouta (1995) « Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1994 », Calverton, MD : Institut National de la Statistique et Macro International Inc.

UNICEF (2019) « Espoirs et rêves pour les adolescentes d'Afrique de l'Ouest et du Centre », <https://www.unicef.org/wca/fr/recits/espoirs-et-r%C3%AAves-pour-les-adolescentes-dafrrique-de-louest-et-du-centre> (consulté le 4 décembre 2019).

UNICEF (2015) « République du Sénégal, Stratégie nationale de protection de l'enfant, 2013 », <https://www.unicef.org/senegal/french/SNPS.pdf> (consulté le 4 décembre 2019).

USAID (2019) 'Guidelines for integrating gender-based violence interventions in humanitarian action' [Lignes directrices pour l'intégration des interventions contre la violence fondée sur le sexe dans l'action humanitaire], <https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/01/General-GBV-Guidelines-overview.pptx> (consulté le 4 décembre 2019).



Combattre le mariage précoce au Togo

Les leçons tirées d'une étude expérimentale réalisée par l'ONG Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO) dans les cantons de Lama Tessi (région centrale) et de Tamongue (région des savanes)

Jean-Paul Akakpo-Ahianyo et Atavi Mensah Etorh,
interviewés par Marie Reine Toudeka

Marie Reine Toudeka : Bonjour et bienvenus, chers collègues. [Pendant cet entretien,] nous allons parler du projet « Lutter contre le mariage précoce par l'autonomisation de la jeune fille en Afrique de l'Ouest ». Sans plus tarder, je vais vous demander de vous présenter et nous allons passer à l'entretien.

JP Akakpo-Ahianyo : Bonjour. Je suis sociologue de formation et chercheur à l'Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé au Togo. Par ailleurs, j'ai été impliqué dans la mise en œuvre du projet recherche-action sur la prévention et la lutte contre les mariages précoces au Togo.

Atavi Mensah Edoth : Bonjour. Je suis statisticien à l'Unité de Recherche Démographique. Pendant le projet « Lutter contre le mariage précoce par l'autonomisation de la jeune fille en Afrique de l'Ouest », j'avais en charge l'analyse statistique. J'ai été impliqué depuis l'étude de base et jusqu'à la fin.

MR Toudeka : Pour commencer, je voudrais vous demander pourquoi vous avez conduit cette recherche.

JP Akakpo-Ahianyo : Cette recherche a été menée parce que les statistiques nationales indiquent une précocité des mariages chez les adolescentes dans certaines localités du Togo, notamment à Lama-Tessi (région centrale) et à Tamongue (région des savanes). En effet, au Togo, les données de l'Enquête Démographique de Santé (EDST) (2014) montrent que la proportion des femmes mariées avant l'âge de 15 ans, et celle des femmes mariées avant 18 ans, sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain. Les pourcentages en milieu rural se situent autour de 9 % et 36,8 %, respectivement, alors qu'en milieu urbain ils sont de 4,5 % et 19,4 %. Donc, de façon générale, l'âge d'entrée en union pour les femmes est précoce au Togo et c'est un constat relativement important sur l'ensemble du territoire. La seconde raison est qu'il existe des lacunes au niveau des dispositifs juridiques nationaux de lutte contre le mariage des enfants. Par exemple, légalement, l'âge du mariage est 18 ans, mais en même temps, le législateur peut accorder une dérogation, en cas de motifs sérieux. Mais ces motifs sérieux ne sont pas précisés. Cette situation ouvre une brèche qui permet aux communautés de marier leurs filles précocement. Les résultats de l'étude de base sont venus conforter les résultats nationaux en montrant qu'au total, une proportion de 30,5 % des femmes enquêtées avaient été mariées avant l'âge de 18 ans.

AM Edoth : Dans le cadre de ce projet de recherche, nous avons conduit une étude de base afin de produire une base de données probantes comparatives. Cette base de données nous a permis d'approfondir nos connaissances sur le mariage précoce. En fait, je voulais préciser aussi qu'un des objectifs de cette étude de base était de développer une stratégie d'influence et de collaboration pour pouvoir utiliser les résultats dans d'autres régions où le phénomène existe aussi.

MR Toudeka : Selon vous, qu'est-ce qui explique que les deux régions que vous avez ciblées affichent des taux de mariage précoce beaucoup plus élevés que les autres régions du Togo ?

JP Akakpo-Ahianyo : Les facteurs sont à rechercher essentiellement dans la ruralité, le poids des facteurs socioculturels et religieux et la pauvreté. En effet, selon l'étude de base

de l'URD (2017), cette pratique est entretenue par des croyances fondées sur des pratiques traditionnelles ancestrales telles que l'apparition des signes de puberté (corpulence 64 %; développement des seins 63,8 %; apparition des règles 59,1 %) et l'importance accordée à la virginité). On a relevé trois justifications d'ordre économique, aussi : (i) Les échanges de biens, d'argent et de services (18,8 %); (ii) le souci de réduire les charges familiales (12,0 %); (iii) le remboursement de dettes contractées par les parents de la fille (11,8 %).

En effet, c'est dans les régions rurales que les us et coutumes à la base du mariage d'enfants sont les plus vivaces. C'est aussi dans ces régions-là que la connaissance des lois interdisant le mariage d'enfants est la plus limitée. Dans ces zones, une fille qui tombe enceinte hors mariage ou qui perd sa virginité porte malheur et est un déshonneur pour sa famille. Alors, pour éviter ce déshonneur, la fille est mariée dès l'apparition des premiers signes de puberté. Par ailleurs, à cause de la pauvreté, les filles sont utilisées comme monnaie d'échange (troc). Elles représentent des revenus permettant de payer les dettes de la famille ou de faire face aux charges familiales.

Nos recherches ont révélé que, dans certaines communautés religieuses, le mariage d'une fille vierge est considéré comme sacré. C'est un mariage qui durera car la pureté de la jeune fille garantit son succès. Donc, les représentations sociales et religieuses des communautés rurales sont des facteurs importants de l'ampleur du phénomène dans ces régions.

MR Toudeka : Pourquoi les efforts du gouvernement pour éradiquer le mariage précoce ont-ils été moins efficaces dans ces régions ?

JP Akakpo-Ahiany : Dans ces deux régions du Togo où nous avons centré notre recherche, la raison principale qui explique que les efforts du gouvernement n'aient pas pu réduire considérablement l'ampleur des mariages précoces est le fait que les interventions du ministère de l'action sociale, service technique de l'État s'occupant spécifiquement des mariages précoces, ne couvrent pas la totalité des cantons des deux préfectures, c'est-à-dire la préfecture de Tandjoaré en ce qui concerne le canton de Tamongue et la préfecture de Tchoudjo en ce qui concerne le canton de Lama-Tessi. Or, les mariages précoces sont fréquents dans ces deux préfectures. Les interventions de l'État ne ciblent que quelques communautés pour des raisons diverses qui peuvent être budgétaires ou une question de priorité gouvernementale. Le deuxième facteur, c'est l'inexistence d'une coordination nationale des réponses institutionnelles contre le mariage précoce, que ce soit au niveau de la société civile ou au niveau de l'État.

AM Edoth : C'est surtout l'inexistence de coordination des actions de lutte qui explique que les efforts du gouvernement ont été moins efficaces dans ces régions.

MR Toudeka : Quel était le principal objectif de l'intervention ?

JP Akakpo-Ahiany : L'objectif de notre intervention est de développer un modèle d'actions intégrées pouvant contribuer à réduire le nombre des mariages précoces au Togo. L'intervention visait principalement l'autonomisation des jeunes filles à travers le renforcement de leurs compétences. On a travaillé autour de thématiques clés : leurs droits et obligations, les violences basées sur le genre, les droits sexuels, le leadership, les compétences de

négociation, entre autres. Ce renforcement des compétences devrait outiller les adolescentes et les aider à devenir des acteurs principaux de la lutte contre les mariages précoces. Elles pourront sensibiliser leurs communautés, s'opposer aux mariages précoces et les dénoncer. Il s'agit donc de les amener à interagir avec leurs communautés, de renforcer leurs compétences de prise de parole, de manière à ce qu'elles puissent influencer leurs pairs, les membres de leurs communautés, leurs familles, les acteurs étatiques et surtout les gardiens des traditions.

Cette stratégie est pertinente parce que les facteurs qui déterminent les mariages d'adolescentes sont fondamentalement ancrés dans les mœurs, les coutumes, et les normes traditionnelles et religieuses.

Je voudrais souligner aussi que le but ultime de cette intervention était de développer des stratégies en vue de créer des conditions propices qui permettent de lutter plus efficacement contre les mariages précoces. En d'autres termes, d'améliorer le cadre juridique, institutionnel et politique et d'affaiblir les résistances culturelles et religieuses.

MR Toudeka : Quelle a été la démarche méthodologique qui vous a permis de travailler en vue de cet objectif ? Comment avez-vous procédé ?

JP Akakpo-Ahianyo : Le projet s'est déroulé selon trois phases. Pendant la première phase, on a réalisé une étude de base. La deuxième phase était centrée sur l'intervention, la mise place d'actions intégrées, et, pendant la troisième phase, on a évalué les résultats des interventions.

L'étude de base menée pendant la première phase nous a permis de produire une base de données qui nous a permis d'approfondir les connaissances sur les mariages précoces. Nous avons pu mesurer l'ampleur des mariages précoces dans les deux communautés de l'étude, son évolution, ses causes profondes, ses conséquences pour les filles en termes de santé et de développement personnel. Nous avons aussi mis à jour les obstacles à leur pleine participation au processus de développement.

Cette étude de base nous a ensuite permis d'élaborer un modèle d'intervention. Ce modèle d'intervention est composé de plusieurs activités visant à développer les compétences des filles. Premièrement, nous avons sélectionné des filles et des garçons, ainsi que des chefs religieux et traditionnels. Dans le cadre de la stratégie d'autonomisation des filles, on a mis en place une équipe de jeunes hommes qui ont soutenu les activités de sensibilisation menées par les filles sélectionnées.

Après avoir sélectionné les filles qui participeraient à ce projet, nous avons cherché à identifier les compétences qu'il fallait renforcer chez elles. Parmi les activités de formation, il y avait des modules sur la prise de parole pour changer les comportements au sein de leurs communautés, pour véhiculer des messages clés en relation avec les mariages précoces et les droits des filles. On a aussi cherché à développer leurs compétences de négociation pour qu'elles puissent profiter des opportunités qui se présentent à elles, dans le sens de leur autonomisation. Après l'identification des besoins en formation de ces filles, nous avons procédé au développement des modules de formation.

Ce sont les chercheurs, en collaboration avec les responsables de projets nationaux dirigés par l'ONG Women in Law and Development in Africa-Togo (WILDAF-Togo), qui ont développé

ces modules. Ces modules recouvraient les domaines juridiques, sociaux et politiques. Des leaders religieux et communautaires ont été aussi identifiés et formés dans le but de faire d'eux des acteurs clés et des alliés qui vont jouer un rôle important dans la lutte contre le mariage précoce, dans la mesure où ils sont les gardiens de la tradition. Les activités de formation des leaders se sont déroulées sous forme de forums.

Les jeunes filles ont été formées, encadrées, outillées pour sensibiliser leurs communautés sur les thématiques liées au mariage précoce et à leurs conséquences sur la santé de la jeune fille. On a aussi organisé des activités d'échanges, de réseautage entre les différents pays qui participent au projet, notamment le Niger et le Mali.

Le troisième élément clé de l'intervention a été l'évaluation des résultats des interventions. Un système d'évaluation a été mis en place pour documenter les incidences des activités réalisées par les jeunes filles sur leurs communautés, sur leurs propres vies, sur les leaders communautaires et aussi pour relever les changements de comportements et de perceptions qui ont suivi leurs activités.

Le modèle de suivi a permis de collecter des données au cours de réunions trimestrielles et semestrielles. Au cours des réunions trimestrielles, on a collecté des données de suivi auprès des jeunes filles et des jeunes garçons. Lors des réunions trimestrielles, on a collecté des données de suivi auprès des acteurs communautaires et des leaders religieux.

AM Edoth : Quant à l'étude de base, je voudrais insister qu'elle concerne trois pays : le Mali, le Niger et le Togo. Les trois pays ont utilisé les mêmes outils de mesure pour avoir des données comparatives. Comme le projet concernait ces trois pays, on a harmonisé pour que les données soient comparables. Pour l'intervention et l'évaluation de l'intervention, je crois que Jean-Paul a tout bien expliqué.

MR Toudeka : Quelles ont été les principales réalisations de ce programme ? Et pourquoi ?

JP Akakpo-Ahianyo : Les formations des jeunes leaders ont porté globalement sur les droits humains fondamentaux, la violence basée sur le genre, le rôle biologique et social des femmes et des hommes, les conséquences du mariage précoce, le leadership, les lois en relation avec le mariage précoce, les techniques de consultation et d'assistance ou d'aide juridique, les techniques de communication et le plaidoyer. À la suite des formations, les jeunes leaders formés sont retournés dans leurs communautés respectives pour y diffuser ces messages de sensibilisation.

Ces activités ont généré des changements qualitatifs importants au niveau individuel (chez les jeunes leaders formés et chez les leaders communautaires et religieux) et au niveau communautaire. Chez les acteurs, le premier changement qu'on a remarqué a été une amélioration de leurs connaissances sur le phénomène des mariages précoces. Avant notre d'intervention, les connaissances de ces divers acteurs clés en ce qui concerne le mariage précoce étaient lacunaires. Grâce au programme, ils ont acquis des connaissances à propos de l'âge légal du mariage, le consentement des époux, le genre, les amendes et peines d'emprisonnement encourues par les leaders communautaires et les personnes impliquées dans l'organisation des mariages précoces.

Les participants les plus jeunes ont pu développer des compétences de prise de parole en public. On a aussi remarqué qu'ils avaient tendance à refuser les mariages précoces plus spontanément ou à se marier après avoir achevé leurs études ou apprentissages. Les élèves souhaitent désormais finir leurs études, et les apprenti(e)s leurs apprentissages. On a rencontré des jeunes qui parcouraient des dizaines de kilomètres pour aller au lycée alors qu'avant les interventions, ils avaient tendance à négliger leurs études. Quant aux parents, ils manquaient souvent d'intérêt en ce qui concernait l'éducation de leurs enfants. Les jeunes peuvent désormais parler de leur éducation avec leurs parents.

Les moteurs de ces changements ne sont pas identiques chez la jeune fille et chez le jeune garçon. Chez la jeune fille formée lors du projet, la décision du retard du mariage précoce a pour moteur la compréhension des conséquences sanitaires du mariage précoce (c'est-à-dire les complications liées à l'accouchement, qui peuvent aller jusqu'au décès). Ce qui pousse le jeune garçon à changer, c'est la prise de conscience du risque de misère et de pauvreté qu'un mariage précoce représente. Il ne pourra ni prendre financièrement en charge les consultations prénatales, ni subvenir aux besoins du ménage.

Avant notre intervention, les jeunes ne s'intéressaient pas aux tâches domestiques et manquaient de politesse envers leurs parents/tuteurs. Les garçons et les filles qui ont appris quels étaient leurs droits et leurs devoirs au cours de nos formations sont plus respectueux envers leurs parents/tuteurs et participent aux tâches domestiques.

En ce qui concerne les leaders communautaires, les formations ont corrigé et amélioré leur connaissance et leur perception du mariage précoce. Par conséquent, ils sont mieux armés pour résoudre les problèmes liés aux mariages précoces dans leurs communautés. Cette acquisition de compétences nouvelles a eu comme effet inattendu la revalorisation et la reconquête de leur statut de chef traditionnel, un statut jadis méprisé par les administrés.

Les formations et les sensibilisations auxquelles les leaders religieux ont participé leur ont permis de mieux cerner le phénomène des mariages précoces, ses causes, ses conséquences et d'améliorer leurs façons de célébrer les mariages. Ainsi, les leaders religieux demandent à voir les actes de mariage systématiquement avant toute célébration.

Sur le plan communautaire, les activités de sensibilisations des jeunes leaders ont surtout changé les perceptions et les attitudes des hommes comme des femmes. Grâce à ces changements, les communautés adoptent de moins en moins des comportements conduisant au mariage précoce de leurs enfants. En effet, les mariages précoces qui, autrefois, étaient considérés comme une pratique normale sont aujourd'hui perçus comme néfastes pour la santé des filles. De plus, les parents s'intéressent désormais à l'éducation et à la scolarisation de leurs filles, ce qui n'était pas le cas avant.

Les chefs traditionnels ont aussi rédigé un document sur les amendes et les peines d'emprisonnement qu'encourent les personnes impliquées dans les mariages précoces. La collaboration des leaders communautaires et des jeunes filles et garçons constitue une des forces du projet parce qu'ils sont des acteurs clés au niveau communautaire. Ils peuvent dissuader et ils incarnent le caractère sérieux du projet.

Il est aussi intéressant de constater que la majorité des leaders communautaires et religieux sont restés impliqués dans les interventions des jeunes et les soutiennent et les aident toujours.

MR Toudeka : Est-ce que vous pouvez préciser l'âge de ces adolescentes ?

AM Eдорh : On parle d'adolescentes de 10 à 18 ans.

MR Toudeka : Comment les réalisations du programme ont-elles été cernées, appréhendées à la fin des interventions ?

JP Akakpo-Ahianyo : Nous avons collecté les données qui nous ont permis d'évaluer notre recherche sur les deux sites de l'intervention. Nous avons utilisé deux méthodes d'évaluation : l'une qualitative et l'autre quantitative.

Nous avons tout d'abord collecté des données quantitatives auprès de WiLDAF-Togo, l'ONG qui a participé à notre projet. Ces données quantitatives concernent principalement : le nombre de séances de restitutions¹ par localité selon le nombre de participants; le nombre de leaders qui ont participé aux forums; le nombre de leaders identifiés par localité selon leur sexe et selon la date de leur identification; le nombre de séances de sensibilisation réalisées par les jeunes formés par village et par canton; le nombre de personnes présentes lors des séances de sensibilisation; le nombre d'activités de plaidoyer selon la localité; le nombre d'émissions radiophoniques réalisées par les jeunes selon leur localité et le nombre de réunions trimestrielles et semestrielles de suivi réalisées.

Du point de vue qualitatif, 35 entretiens ont été réalisés au total au Togo. Sur les 35 entretiens, il y a eu 11 Entretiens individuels approfondis (EIA) et 12 groupes de discussion. Les entretiens de groupe ont visé les communautés et ont permis de toucher les femmes et les hommes. On a analysé les différentes formes d'entretiens en fonction de l'impact des formations sur la vie des jeunes leaders formés, des compétences qu'ils ont acquises et de l'impact direct que leurs actions (sensibilisation, plaidoyers, assistances juridiques, émissions radio) ont eu sur leurs communautés.

MR Toudeka : En vous basant sur l'analyse des forces et des faiblesses du programme, dites-nous quels sont les défis auxquels vous avez dû faire face et comment vous les avez relevés.

JP Akakpo-Ahianyo : Du côté des défis, nous avons remarqué tout d'abord que, bien que le projet ait pu renforcer le courage et l'audace des jeunes leaders quand il s'agissait de parler en public, ils ont eu des problèmes quand il fallait répondre aux questions liées à l'avortement, aux grossesses précoces, à la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adultes, à la planification familiale et au trafic d'enfants, car leur formation initiale ne les a pas outillés pour aborder ces questions.

Le second défi identifié lors des réunions trimestrielles est la non-assimilation de la notion de plaidoyer, aussi bien par les jeunes leaders formés que par les membres des communautés (leaders communautaires, hommes et femmes). On a aussi noté qu'à la fin du projet une minorité des filles et des jeunes garçons formés avaient toujours des difficultés à prendre la parole en public.

1 Une séance de restitution est une séance durant laquelle les jeunes leaders formés, une fois de retour dans leurs communautés, vont faire un compte rendu de ce qu'ils ont appris aux leaders communautaires (notables) et religieux.

Le remplissage des fiches de suivi mensuel a aussi été un problème. Les participants n'ont pas toujours répondu à toutes les questions et leurs réponses étaient parfois trop vagues ou confuses. Ces fiches étaient ensuite compilées par la chargée de programme de WILDAF-Togo.

MR Toudeka : Le programme est-il toujours en cours d'exécution; si oui, comment et pourquoi ? Quels sont les principaux enseignements que vous aimeriez partager après cette expérience et quels sont vos plans pour le futur pour réviser le module pour l'utiliser ailleurs ?

JP Akakpo-Ahianyo : Le programme est clos mais certaines activités mises en place dans le cadre de ce projet continuent. Après l'évaluation, les derniers rapports qui nous sont parvenus montrent que les activités de sensibilisation sur les méfaits du mariage précoce se poursuivent (50 à Tamongue et 57 à Lama-Tessi). À la fin du projet, nous avons abordé la question de la durabilité avec les jeunes et les leaders communautaires et religieux. Cependant, le nombre de personnes qui prennent part aux activités de sensibilisation a diminué par rapport au nombre d'acteurs recrutés pendant le projet. Les activités de sensibilisation courantes ont lieu dans des églises, des mosquées, ou pendant des événements durant lesquels les jeunes leaders formés profitent des réunions de chefs de canton pour parler du mariage précoce. Les jeunes ont également mentionné qu'après l'arrêt du projet, il n'y a pas eu d'autre cas de mariage précoce. Ils n'ont pas pu continuer à faire des émissions radiophoniques, car c'est le projet qui soutenait financièrement l'organisation de ces émissions.

Les résultats du projet

Il y a trois éléments fondamentaux à noter. Premièrement, le projet a favorisé une prise de conscience générale des effets néfastes du mariage précoce sur la santé de la jeune fille et sur le développement communautaire en général. Divers acteurs ont été touchés : les jeunes que nous avons formés, les jeunes non formés, les leaders communautaires et religieux et les autorités locales. Deuxièmement, les jeunes leaders formés et des jeunes des communautés se sont engagés à s'opposer systématiquement au mariage précoce. Troisièmement, l'implication des leaders communautaires et religieux dans les activités du projet veut dire que les jeunes leaders formés auront leur appui quand ils poursuivront leurs actions. Ces trois éléments permettront aux interventions futures d'avoir davantage d'impact.

Leçons apprises/suggestions

Il faut retenir quelques éléments clés si l'on veut réviser ce modèle d'intervention et l'utiliser ailleurs. Il faudrait augmenter la durée des formations des jeunes leaders parce que les cinq jours à notre disposition n'ont pas permis à ces jeunes de maîtriser toutes les thématiques abordées.

En termes d'action de suivi, comme le projet ne pouvait pas avoir un chargé de suivi sur place, les jeunes formés ont manqué d'assistance réelle. En plus, comme le facilitateur n'est pas rémunéré, il aide les jeunes filles comme il peut et en fonction de ses disponibilités. Alors, il serait souhaitable, lorsqu'on réutilisera ce modèle d'action, de recruter un agent de suivi basé au sein des communautés pour qu'il puisse appuyer systématiquement toutes les actions des jeunes leaders.

L'étude de base a également montré que la pauvreté constituait un facteur clé dans la perpétuation du mariage précoce. Dès lors, il serait intéressant de reproduire le modèle ailleurs et de mettre en place un système de rémunération ou de compensation financière, car les jeunes leaders formés, malgré toute leur bonne volonté, ont besoin d'argent pour continuer leur scolarisation ou apprentissage. L'absence d'un tel système peut augmenter la vulnérabilité de ces filles qui pourraient alors accepter un mariage précoce.

MR Toudeka : Vous voulez ajouter quelque chose avant de conclure cet entretien ?

AM Edorh : La prévention et la lutte contre le mariage précoce doivent se poursuivre.

JP Akakpo-Ahianyio : Je souhaite que les résultats de ce projet au Togo soient suffisamment mis en exergue pour informer des publics d'outre-mer et qu'ils tirent véritablement parti de notre expérience. Nous espérons enfin que cet entretien servira aux interventions ultérieures. Merci.



Influencer la politique de réduction du mariage d'enfants en Inde

Renu Singh, interviewée par Kath Ford

En octobre 2017, la Cour suprême indienne a rendu un jugement historique quand elle a établi qu'un homme qui avait des rapports sexuels avec son épouse commettait un viol si celle-ci avait moins de 18 ans. Les données probantes tirées des études longitudinales de Young Lives et de l'analyse des données par l'équipe ont directement contribué à cet important changement de la loi visant à réduire le mariage d'enfants.

Dans ce chapitre, Renu Singh, directrice nationale de Young Lives India, explique pourquoi elle continue de travailler avec passion pour lutter contre le mariage d'enfants et comment la recherche longitudinale peut avoir un réel impact sur l'amélioration de la vie de jeunes filles et de jeunes garçons.¹ Ici, Renu répond aux questions de Kath Ford, directrice du programme Young Lives et ancienne responsable des politiques sur la violence contre les femmes et les filles du Département de développement international du Royaume-Uni.

Nous tenons à remercier Anne-Charlotte Gimenez et Deborah Walnicki pour leurs contributions à ce chapitre.

Kath Ford : Qu'est-ce qui vous passionne dans la lutte contre le mariage d'enfants en Inde ?

Renu Singh : Sur le plan personnel, j'ai été mariée à l'âge de 19 ans. C'était un mariage arrangé, et j'ai toujours pensé que cela ne devrait arriver à personne d'autre. Bien que le mariage à 19 ans ne soit pas légalement reconnu comme un mariage d'enfants, je pense que 19 ans est encore trop jeune et que les mariages précoces sont extrêmement difficiles. J'ai eu la chance que mon mariage me fasse entrer dans une famille dans laquelle on m'a encouragée à poursuivre des études universitaires et à faire un doctorat, mais beaucoup de jeunes n'ont pas cette chance.

Sur le plan professionnel, les premiers résultats de l'analyse des données recueillies dans le cadre de Young Lives ont mis à jour l'importance et l'ampleur du mariage d'enfants en Inde. En 2011, nos recherches ont montré que 37 % des filles étaient mariées avant l'âge de 19 ans, et que 28 % des filles étaient mariées avant l'âge de 18 ans, qui est l'âge légal du mariage en Inde. Ces statistiques choquantes m'ont vraiment ouvert les yeux sur l'ampleur de ce problème, d'autant plus que les états d'Andhra Pradesh et de Telangana (où ces données avaient été collectées) ne sont même pas les états dans lesquels les taux de mariage d'enfants sont les plus élevés. Nous avons ensuite étudié des ensembles de données plus larges, y compris les données issues du recensement national de 2011, que nous avons analysées en collaboration avec la National Commission of Protection of Child Rights, afin de mieux comprendre les tendances et l'ampleur du problème. Nos résultats étaient tout aussi choquants que ceux pour l'Andhra Pradesh et le Telangana. Bien qu'on ait

« 12,1 millions de filles et de garçons avaient été mariés avant l'âge de 18 ans et de 21 ans, l'âge légal du mariage pour les femmes et les hommes respectivement, en 2011. ... J'ai vraiment pris conscience qu'il fallait 'qu'on fasse quelque chose !' »

¹ Young Lives est une étude longitudinale de la pauvreté infantile qui a suivi la vie de 12 000 enfants en Éthiopie, en Inde, au Pérou et au Vietnam pendant 15 ans (www.younglives.org.uk). Les résultats sur le mariage d'enfants en Inde ont été extraits d'une sous-étude comparative de plusieurs pays (l'Éthiopie, le Pérou et la Zambie), menée de 2017 à 2020, en collaboration avec Child Frontiers.

pu noter une tendance à la baisse au niveau national, 12,1 millions de filles et de garçons avaient été mariés avant l'âge de 18 ans et de 21 ans, l'âge légal du mariage pour les femmes et les hommes respectivement, en 2011. Ce chiffre a vraiment mis en évidence l'ampleur de ce phénomène et a révélé que, même si certains aspects s'amélioraient, il fallait vraiment agir. J'ai vraiment pris conscience qu'il fallait « qu'on fasse quelque chose ! »

Kath : Quel appel vibrant à l'action ! Entre votre mariage à l'âge de 19 ans et la position que vous occupez aujourd'hui, en quoi diriez-vous que la perception de la question du mariage d'enfants dans votre famille a changé ?

Renu : Je suis sans doute la dernière personne de ma famille à m'être mariée si jeune. Je sais que ma mère s'est probablement mariée à un âge similaire, mais, après mon mariage, je crois que personne dans ma famille ne s'est marié avant l'âge de 23 ou 24 ans. Beaucoup d'entre eux avaient 25 ou 26 ans quand ils se sont mariés, après ça. Et ils ont choisi de se marier. Il ne s'agissait pas de mariages arrangés. Pour rendre justice à mes parents, je ne pense pas qu'ils voulaient que je me marie si jeune, mais le fait que ma mère était en mauvaise santé a joué un rôle significatif dans leur décision d'arranger mon mariage. Dans mon cas, avoir été mariée à 19 ans dans le cadre d'un mariage arrangé a été le fruit de circonstances, plutôt que le résultat d'une conviction de longue date.

Kath : Pensez-vous que la société indienne évolue au même rythme que votre famille ?

Renu : Non, pas vraiment. Je dirais que ma famille est beaucoup plus moderne que la société indienne dans son ensemble. Par exemple, je reviens tout juste du Rajasthan où nous avons mené une consultation auprès de plus de 200 jeunes filles âgées de 14 à 17 ans qui vont à l'école à l'occasion de la Girl Child Day (11 octobre 2019). Beaucoup de ces filles ont évoqué les pressions qu'on exerce sur elles pour qu'elles se marient. Mais, il y a un aspect positif : elles sont de plus en plus au fait en matière de droit et de législation. Nous avons organisé un atelier de sensibilisation pour les informer au sujet des lois relatives au mariage actuelles et du cadre juridique qui existe pour les protéger. Au moins, on peut en parler ouvertement maintenant, et c'est une bonne chose. Je pense que les choses évoluent pour le mieux, surtout en ce qui concerne la mentalité des jeunes. Mais est-ce que la mentalité des générations précédentes évolue ? Non, pas aussi rapidement qu'il le faudrait. Le patriarcat est bien ancré en Inde.

Kath : Dans ce cas, comment pensez-vous que les choses puissent changer et comment est-ce qu'elles changent ? Par exemple, quels ont été les facteurs majeurs qui ont conduit à l'arrêt historique de la Cour suprême en 2017 ?

Renu : Pour être honnête, je pense qu'une grande partie de notre succès est liée à notre aptitude à saisir les opportunités quand elles se sont présentées à nous, plutôt qu'au fait d'avoir suivi une stratégie spécifique prédéterminée. Dans le cas de l'arrêt de la Cour suprême, le changement a été le résultat de nombreux échanges avec les législateurs sur une longue période de temps. Ces échanges étaient étayés par les données et les analyses concernant les adolescents issues du projet Young Lives. Nous avons commencé il y a

six ans, avec une série de réunions ayant pour but de communiquer les résultats de nos recherches sur les adolescents à un petit noyau d'employés gouvernementaux qui occupaient une variété de postes, mais qui avaient tous affaire à la question des adolescents et/ou du mariage d'enfants. Durant l'une de ces réunions, la présidente de la National Commission for Protection of Child Rights a été frappé par la situation alarmante du mariage d'enfants et nous a demandé d'étendre notre analyse en utilisant les données du recensement de 2011. Young Lives a eu de la chance, car le soutien de nos sponsors nous a permis de répondre à cette demande et de poursuivre l'analyse de données secondaires spécifiques.²

Suite à ça, nous avons pu publier, en collaboration avec la National Commission for Protection of Child Rights, un rapport sur le mariage d'enfants dont la portée a été très puissante.³ Ce rapport a été envoyé aux ministères compétents et il a été utilisé pendant des débats parlementaires par le Ministry of Women and Child Development. Ce fut un véritable tournant en termes de l'engagement politique de Young Lives.

L'étape clé suivante a été l'invitation faite à Young Lives par un juge renommé pour que nous présentions le rapport aux magistrats. L'arrêt de la Cour suprême du 11 octobre 2017 citait directement notre rapport sur le mariage d'enfants, et mentionnait le projet de recherches Young Lives et les données qu'il avait produites. L'arrêt déclare que tout acte sexuel avec une mineure, même si l'on est marié avec elle, doit être classifié comme un viol, afin d'endiguer le mariage d'enfants. Je pense que de classifier le mariage d'enfants, non pas seulement comme quelque chose d'illégal, mais aussi comme un viol, est un moyen de dissuasion puissant et envoie un message beaucoup plus fort. L'Inde a des lois très strictes en ce qui concerne le viol, mais le viol conjugal n'avait jamais été reconnu auparavant, même lorsque l'épouse était mineure.

« Je pense que de classifier le mariage d'enfants, non pas seulement comme quelque chose d'illégal, mais aussi comme un viol, est un moyen de dissuasion puissant et envoie un message beaucoup plus fort. »

Donc, je pense que c'est comme ça qu'on arrive à faire changer les choses sur le plan politique. En étant suffisamment flexible pour pouvoir saisir les opportunités quand elles se présentent à nous, et en s'assurant que les résultats des projets de recherches sont accessibles aux décideurs et suffisamment ciblés vers eux pour pouvoir les influencer.

2 Young Lives a été financé par le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni de 2001 à 2018. Des recherches supplémentaires par Young Lives ont également été financées par la Children's Investment Fund Foundation (CIFF) et, plus récemment, par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), entre autres, ce qui a permis de faire des analyses plus approfondies sur certains points, en particulier en ce qui concerne le mariage d'enfants.

3 Young Lives et NCPCR (2017) 'A Statistical Analysis of Child Marriage in India Based on Census 2011' [Une Analyse statistique du mariage d'enfants en Inde basée sur le recensement de 2011], New Delhi : Young Lives et NCPCR, https://www.younglives.org.uk/sites/www.younglives.org.uk/files/Report-Child_Marriage_final.pdf.

Kath : Il est clairement essentiel qu'une législation efficace soit en place pour lutter contre le mariage des enfants. Mais la législation à *elle seule* n'est généralement pas suffisante pour améliorer efficacement la vie des jeunes. Qu'est-ce qui doit également être mis en place pour faire en sorte que la législation ait un effet positif, y compris pour diminuer le risque potentiel de montée réactionnaire en réponse à cette législation ?

Renu : Oui; nous avons de brillantes lois en Inde, y compris notre constitution, mais sont-elles appliquées correctement ? Et quels mécanismes existe-t-il pour s'assurer que cette législation est appliquée dans les groupes les plus marginalisés et les plus défavorisés ? Je pense qu'il reste beaucoup à faire afin de s'assurer que les bons dispositifs de protection sont en place. Par exemple, si on encourage les jeunes filles à dire non au mariage d'enfants, y a-t-il des espaces sûrs où elles peuvent trouver refuge si leurs parents les brutalisent ou si elles sont, par la suite, stigmatisées parce qu'elles ne se sont pas mariées ?

De plus, que se passe-t-il lorsqu'une jeune fille est forcée d'épouser quelqu'un choisi par ses parents, ou en cas de maltraitance ou d'alcoolisme à la maison ? Ou si elle décide d'elle-même qu'elle aime un homme et décide de se marier alors qu'elle n'est encore qu'une enfant ? Qui va alerter les autorités pour garantir le respect de la loi ? Est-ce que les jeunes filles et les jeunes hommes ont les connaissances nécessaires pour alerter les autorités eux-mêmes ? Et s'ils le font, qui va les protéger pendant le temps qu'il faut pour que leurs démarches aboutissent ? Il faudrait mettre en place des refuges spécialement pour ces filles ainsi que des structures leur permettant de continuer leur éducation et d'acquérir d'autres compétences.

« Il faudrait mettre en place des refuges conçus spécialement pour ces filles ainsi que des structures leur permettant de continuer leur éducation et d'acquérir d'autres compétences. »

J'ai visité une école primaire au Rajasthan récemment, et j'ai vu une fille qui ne devait pas avoir plus de 10 ans. Elle portait un voile et je savais qu'il devait y avoir quelque chose d'anormal parce que les petites filles ne se couvrent normalement pas la tête. J'ai demandé à une de ses camarades « Qu'est-ce qui se passe, avec cette fille ? » et sa camarade a répondu « elle se marie demain ! » Quand j'en ai parlé au directeur de l'école, il m'a dit que la sœur aînée de la petite fille devait se marier, et que sa famille avait décidé de marier sa petite sœur en même temps, car ils n'auraient pas assez d'argent pour une deuxième cérémonie. Il supposait qu'elle n'irait vivre avec sa belle-famille que quand elle aurait atteint la puberté (une coutume du nom de *Gauna*), mais qu'elle serait déjà mariée en attendant. Quand j'ai demandé au directeur pourquoi cela n'avait pas été signalé aux autorités, il m'a répondu qu'il avait été lui-même marié à l'âge de 2 ans !

Il s'agit d'une histoire banale, et nous en entendons d'autres du même genre dans de nombreuses communautés. Bien entendu, j'ai alerté la Commission d'État et le mariage n'a donc pas eu lieu. Mais, rétrospectivement, je ne suis pas sûre d'avoir fait le bon choix, parce que je ne suis pas sur place pour aider la petite fille en question. Je ne sais pas quelles vont être les conséquences de mon acte. C'est très bien de se dire « j'ai sauvé cette enfant d'un mariage précoce », mais je ne sais pas à quoi va ressembler le reste de sa vie. Elle va peut-être devoir vivre dans l'opprobre pour le restant de ses jours.

Kath : Cette histoire éloquente souligne bien l'importance de comprendre les mécanismes à l'origine du mariage d'enfants dès le départ, et de s'assurer que des structures sont en place pour accueillir et soutenir les enfants. Y a-t-il eu beaucoup d'analyses des conséquences des interventions étatiques qui ont réussi à arrêter un mariage d'enfants ?

Renu : Non, pas encore; mais je veux vraiment m'y atteler et nous prévoyons de travailler avec un avocat dans ce sens. Nous aimerions examiner l'historique de toutes les affaires de mariage d'enfants portées devant les hautes juridictions et la Cour suprême, et comprendre pourquoi il y a si peu de cas déposés en premier lieu. Des consultations récentes avec des représentants de l'état du Bengale occidental ont révélé que, bien souvent, même si une fille se rend au poste de police pour signaler un mariage d'enfants, aucun procès-verbal n'est rédigé. Les voix des enfants ne sont pas écoutées.

On doit se rappeler que, même en cas de viol marital, quelqu'un doit le signaler et alerter le magistrat, selon la nouvelle loi. De manière générale, ce qui se passe derrière des portes closes reste derrière des portes closes. La nouvelle législation est très dissuasive, mais elle n'aura sans doute que peu d'impact réel en l'absence de condamnations. Jusqu'à présent, je n'ai connaissance d'aucune condamnation en vertu de cet arrêt alors que des mariages d'enfants sont toujours signalés. C'est pour ça que je pense qu'il va falloir faire de plus amples recherches.

« La nouvelle législation est très dissuasive, mais elle n'aura sans doute que peu d'impact réel en l'absence de condamnations. »

Nous venons de terminer une étude qualitative sur les mères adolescentes non mariées qui vivent dans des foyers d'accueil dans les états d'Andhra Pradesh et du Rajasthan. Et qu'avons-nous découvert ? Beaucoup de ces filles s'étaient enfuies de chez elles pour échapper à des parents violents ou à la pauvreté, et s'étaient retrouvées dans des relations abusives. Beaucoup d'entre elles ne savaient pas comment utiliser les moyens de contraception. Elles étaient jeunes, elles sont tombées enceintes et leurs parents les ont reniées, après quoi elles se sont retrouvées dans des foyers d'accueil avec des nourrissons. Ces foyers d'accueil ne sont pas conçus pour aider de jeunes mères célibataires à apprendre à s'occuper de leurs bébés.

Kath : En termes d'impact du jugement de la Cour suprême, vous avez mentionné qu'il permet aux décideurs politiques et aux professionnels de faire passer un message beaucoup plus fort contre la pratique du mariage d'enfants. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet ?

Renu : Le Prohibition of Child Marriage Act adopté en 2006 vise déjà à empêcher le mariage d'enfants en Inde. Cependant, l'une des principales faiblesses de cette loi est qu'elle ne déclare pas automatiquement les mariages d'enfants nuls *ab initio*; elle rend plutôt les mariages d'enfants « annulables ». Cela veut dire que les mariages d'enfants ne peuvent être annulés que si, et seulement si, ils sont dénoncés. Cette loi a donc eu un impact limité sur l'incidence du mariage d'enfants à ce jour, à la fois parce que quelqu'un doit dénoncer le mariage d'enfants en premier lieu, et parce que le suivi de cette loi par les tribunaux a été très limité (voire inexistant).

Le nouveau verdict veut dire que désormais tout mari qui a des relations sexuelles avec une épouse mineure *commet un viol*. C'est un message beaucoup plus puissant et un moyen de dissuasion beaucoup plus fort, parce qu'il y a eu de nombreuses condamnations pour viol en Inde; tout le monde le sait.

Bien sûr, ce jugement ne couvre que le viol conjugal de *mineurs* et non ceux commis sur des personnes de plus de 18 ans. Mais au moins, c'est un début. Pour moi, c'est une victoire énorme.

Kath : De toute évidence, les analyses de Young Lives ont eu un impact énorme sur la décision de la Cour suprême en ce qui concerne le mariage d'enfants. Quels conseils donneriez-vous à d'autres chercheurs longitudinaux qui s'efforcent également de mener des recherches dans le but d'avoir un impact sur les politiques ? D'après mon expérience, la clé est de comprendre les motivations de ceux qui ont une influence politique et de déterminer quels résultats de la recherche sont les plus susceptibles de catalyser le changement.

Renu : Je suis d'accord, mais un des défis majeurs est le fait que les chercheurs n'ont souvent pas assez de temps pour vraiment participer aux débats politiques. Ils sont occupés à entreprendre des recherches et à analyser les données. En créant des bureaux dans les pays de l'étude, Young Lives nous a permis non seulement de faire de la recherche, mais aussi de nous engager de façon continue en termes de politique. Je pense qu'il est essentiel que la recherche reste pertinente, et si vous n'avez pas un siège à la table pendant les débats clés du gouvernement, vous ne pouvez pas comprendre ce qui intéresse un décideur à ce moment précis. Et les politiques changent tout le temps, surtout dans des pays comme l'Inde, les pays à revenu intermédiaire et les pays en voie de développement. Les agendas politiques changent, les priorités changent. Si la recherche veut rester pertinente, elle doit s'adapter aux circonstances variables. Les résultats des projets et les messages qui les accompagnent doivent être ciblés et nuancés pour attirer l'attention des décideurs politiques et des responsables administratifs.

Kath : Quelles sont, selon vous, les questions politiques les plus importantes qui doivent encore être abordées, à la fois pour réduire le nombre de mariages d'enfants et pour soutenir ceux et celles qui ont été victimes d'un mariage précoce ?

Renu : Je pense que s'assurer que les filles et les garçons poursuivent leur scolarisation et rendre l'enseignement secondaire gratuit et obligatoire est une condition *sine qua non* pour réduire le nombre des mariages d'enfants. En outre, il faut s'assurer que les programmes scolaires sont vraiment pertinents en termes de transition de la scolarité vers le marché du travail. L'éducation secondaire devrait inclure l'enseignement de compétences liées à la vie quotidienne, parce que si nous ne favorisons pas l'acquisition de compétences en termes d'agentivité, de prise de décisions, de résolution de problèmes et de pensée critique, nous ne pouvons pas attendre d'eux qu'ils soient capables d'affronter tous les défis à venir. Il est extrêmement important de veiller à ce que les adolescentes aient les bonnes aptitudes et les bonnes

« S'assurer que les filles et les garçons poursuivent leur scolarisation et rendre l'enseignement secondaire gratuit et obligatoire est une condition sine qua non pour réduire le nombre des mariages d'enfants. »

compétences pour subvenir à leurs besoins en termes financiers, et il est bon de voir qu'on met de plus en plus l'accent sur le développement des compétences des adolescents en Inde.

Je pense que nous devons également nous assurer que les jeunes couples qui sont déjà mariés, que ce soit par choix ou non, reçoivent le soutien nécessaire pour éviter les grossesses et la parentalité précoces, notamment pour réduire la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Et nous devons veiller à ce que les mères adolescentes non mariées aient accès à des foyers d'accueil spécialisés et qu'elles bénéficient d'un soutien spécifique adapté à leurs besoins. Pour autant que je sache, un tel système n'existe pas actuellement, et certainement pas à l'échelle requise.

Kath : Merci beaucoup, Renu, pour cette conversation riche et stimulante. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez ajouter, en conclusion ?

Renu : Je suis particulièrement heureuse de voir que le gouvernement indien cherche désormais à empêcher les mariages d'enfants. Le fait que les décideurs politiques aient pris conscience que l'on ne peut pas s'atteler à la question du mariage d'enfants sans considérer celle des grossesses précoces en même temps est encourageant. Plus les décideurs politiques travaillent ensemble pour résoudre ces problèmes, en prenant en compte la question de l'éducation et du développement de compétences, plus nous avons de chances de faire réellement changer les choses et d'améliorer les vies des jeunes filles et des jeunes garçons.

Remerciements

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont collaboré à la rédaction et la production de ce livre. Nous tenons tout particulièrement à souligner l'engagement des auteurs et leur participation enthousiaste aux ateliers régionaux à Katmandou et à Lomé qui ont permis de mettre ce projet en place. Nous sommes reconnaissants à Ramata Molo Thioune et Navsharan Singh, du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), qui ont facilité les liaisons entre tous les projets présentés dans ce livre, ainsi qu'à Cam Do qui nous a aidés à élaborer la proposition initiale. Ce volume rassemble les informations et les leçons tirées du programme Gouvernance et Justice du CRDI sur « le mariage précoce, le mariage forcé et le mariage d'enfants ». Nous espérons que l'ensemble des chapitres contribuera significativement aux recherches et aux actions menées dans ce domaine à l'avenir.

Nous remercions le CRDI d'avoir financé la co-publication en libre accès bilingue de ce volume, par Young Lives et le CRDI.

Nous sommes reconnaissants aux nombreux professionnels talentueux qui ont joué un rôle essentiel dans la production de ce livre, notamment Adam Houlbrook (édition), Laurie Duboucheix-Saunders (édition et traduction), Adrienne Mason (traduction), Garth Stewart (design), Agnès Lombard (correction des épreuves) et Nola Haddadian du CRDI (correction des épreuves et supervision conjointe de cette co-publication).

Enfin, nous tenons à remercier tout particulièrement Julia Tilford (Responsable de communication de Young Lives) pour sa gestion experte et sa supervision diligente de la production du livre.

Crédits photos

© Young Lives 2020 (Couverture, p.120, p.155). Les images fournies par Young Lives (Couverture, p.120) montrent des enfants vivant dans des conditions semblables à celles des enfants qui ont pris part à l'étude Young Lives.

© Nipunika Thakur/Society for Women's Action and Training Initiatives 2020 (p.20, p.135).

© Mono Mustafa 2020 (p.23, p.68, p.71, p.74, p.75, p.76, p.77, p.79, p.82, p.83, p.84, p.85, p.107).

© Husnain Jalil Shah, Muhammad Hamza et Syed Addul Ala 2020 (p.37).

© Sebastian Castañada Vita 2020 (p.55).

© Bridget 2020 (p.89, p.93, p.94, p.95, p.96, p.97, p.98, p.99, p.100, p.101, p.102, p.103).

© Aboubackry Seck for RADl 2020 (p.123).

© Haladou Ango 2020 (p.144, p.147).

© Diabel du Gestes 2020 (p.151).

© Adjidjatou Flora Pounpouni 2020 (p.163).

Rêver d'une vie meilleure

Le mariage d'enfants à travers les yeux des adolescents

Mettre un terme à la pratique du mariage d'enfants est devenu un engagement international dans le cadre de l'Objectif 5 de développement durable qui vise à autonomiser les filles et les femmes partout dans le monde. *Rêver d'une vie meilleure : Le mariage d'enfants à travers les yeux des adolescents* présente de nouvelles perspectives et de nouvelles données qui pourront contribuer aux efforts déployés pour atteindre cet objectif. Ces perspectives nouvelles ont pu être développées au cours de projets de recherches et d'interventions qui ont été financés par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada et qui avaient pour but d'examiner différents aspects de la question du mariage d'enfants. Les chapitres réunis dans cet ouvrage, qui abordent la question dans des zones rurales et urbaines au Bangladesh, en Côte d'Ivoire, en Inde, au Mali, au Niger, au Pakistan, au Pérou, au Sénégal, au Togo et en Zambie, couvrent de nombreux thèmes tels que la capacité d'agir des adolescentes et leurs rôles dans les prises de décisions liées au mariage, la maternité à l'adolescence, les violences sexuelles et sexospécifiques envers les enfants et les leçons tirées de tentatives pour influencer les politiques et mettre en place des programmes dans le but de réduire le nombre de mariages d'enfants. Ces courts chapitres combinent photos, éléments visuels, entretiens et rapports au format traditionnel et sont conçus pour servir aux décideurs politiques dans le cadre de leurs contextes nationaux et à toute personne engagée dans le soutien et l'autonomisation des enfants et des jeunes marginalisés partout dans le monde.